Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 5 784 812,00 euros

Siège social : 283, Rue Louis Néel Parc Technologique Pré Roux 38 920 Crolles

430 190 496 R.C.S Grenoble

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») a enregistré le présent document de base le 12 septembre 2017 sous le numéro I.17-065. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés par l'AMF.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.adeunis-bourse.com).

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES 8

1.1 Responsable du document de base 8
1.2 Attestation de la personne responsable 8
1.3 Responsable de l'information financière 8

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 9

2.1 Commissaire aux comptes titulaire 9
2.2 Commissaire aux comptes suppléant 9

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 10

4. FACTEURS DE RISQUES 12

4.1 Risques liés à l'activité de la Société, aux marchés sur lesquels elle intervient et à la mise en œuvre de sa stratégie 12
4.1.1 Risques liés au niveau de maturité de l'activité 12
4.1.2 Le Groupe ne peut garantir le succès commercial des produits qu'il développe 12
4.1.3 Risques liés au déploiement commercial en propre et via des distributeurs 13
4.1.4 Risques liés au développement des produits 13
4.1.5 Risques de dépendance vis-à-vis des clients et risques liés aux fournisseurs 14
4.1.6 Risques de qualité et d'obsolescence des produits 14
4.1.7 Risques liés à la croissance externe 15
4.1.8 Risques liés aux stocks 15
4.1.9 Risques liés au marché et à la concurrence 16
4.1.9.1 Risques liés à la croissance du marché et au déploiement des réseaux 16
4.1.9.2 Risques liés à la concurrence 16
4.1.10 Risques liés à l'interopérabilité 17
4.1.11 Risques liés à la cryptographie et à l'évolution technologique de la cryptographie 17
4.1.12 Risque d'un marché difficile à convertir et à pénétrer 17
4.1.13 Risques liés à l'évolution du prix des produits 18
4.1.14 Risques liés à l'évolution du prix des matières premières 18
4.1.15 Risques géopolitiques 18
4.2 Risques juridiques et réglementaires 18
4.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle 18
4.2.2 Risques liés aux différents cadres réglementaires 22
4.2.3 Risques liés aux effets, sur la santé, des ondes électromagnétiques 23
4.2.4 Risque lié à l'émergence d'une ou plusieurs normes qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché de l'internet des objets 23
4.3 Risques liés à l'organisation de la Société 23
4.3.1 Risques liés aux personnes clés de la Société 23
4.3.2 Risques liés à la gestion de la croissance 24
4.3.3 Risques liés au système d'information 24
4.4 Assurances et couverture des risques 24
4.5 Risques liés aux contentieux auxquels le Groupe est parti 27
4.6 Risques industriels et environnementaux 27
4.7 Risques financiers 28
4.7.1 Risques sur les besoins de financement 28
4.7.2 Risques liés aux pertes historiques et aux pertes futures 28
4.7.3 Risques de liquidité 28
4.7.4 Risques liés aux crédits d'impôt recherche 30
4.7.5 Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques 31
4.7.6 Risque de taux d'intérêt 31
4.7.7 Risque de change 31
4.7.8 Risque de crédit et risque de contrepartie 31
4.7.9 Risque sur actions et autres instruments financiers 32
4.7.10 Risque de dilution 32

4.7.11 Engagements hors bilan ... 32

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ... 33

5.1 Histoire et évolution de la Société ... 33
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société ... 33
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société ... 33
5.1.3 Date de constitution et durée ... 33
5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités ... 33
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société ... 33
5.2 Investissements ... 34
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices ... 34
5.2.2 Principaux investissements en cours ... 35
5.2.3 Principaux investissements futurs ... 35

6. APERCU DES ACTIVITES ... 36

6.1 Introduction ... 36
6.2 Le marché de l'IoT ... 37
6.2.1 Définition et environnement ... 37
6.2.1.1 Définition ... 37
6.2.1.2 De multiples applications potentiellement créatrices de valeur ... 37
6.2.1.3 L'IoT comment ça marche ... 39
6.2.2 Un marché porteur ... 40
6.2.3 Des infrastructures réseaux en cours de déploiement dans le monde ... 41
6.3 Présentation du Groupe et de son activité ... 43
6.3.1 Historique ... 43
6.3.2 Le positionnement et les produits ... 44
6.3.2.1 L'offre produits ... 44
6.3.2.2 Le segment de l'IoT Data ... 45
6.3.2.2.1 Positionnement sur le marché ... 45
6.3.2.2.2 La stratégie de déploiement ... 46
6.3.2.2.3 Les partenaires du Groupe ... 48
6.3.2.2.4 Panorama concurrentiel ... 49
6.3.2.3 Le segment Audio ... 50
6.3.2.3.1 Dans le Sport ... 50
6.3.2.3.2 Hors Sport ... 50
6.3.2.3.3 Panorama concurrentiel ... 51
6.3.3 Un mode de distribution mondial en cours de constitution ... 52
6.4 Présentation de l'organisation et des performances ... 52
6.4.1 Les équipes et l'organisation des équipes ... 52
6.4.2 Une activité en forte hausse dans les nouvelles divisions ... 55
6.4.3 Performances opérationnelles ... 55
6.5 L'environnement réglementaire ... 57
6.5.1 En matière de protocole de communication ... 57
6.5.2 La réglementation sur les produits ... 58

7. ORGANIGRAMME ... 59

7.1 Organigramme juridique ... 59
7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires ... 59
7.3 Principaux flux intra-groupe ... 59

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT ... 60

8.1 Descriptif des propriétés immobilières ... 60
8.2 Questions environnementales ... 60

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE ... 61

9.1 Présentation générale ... 61

9.1.1 Introduction 61
9.1.2 Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats 61
9.2 Présentation et analyse des comptes d'exploitation pour les exercices clos au 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017 62
9.2.1 Chiffre d'affaires et produits d'exploitation 62
9.2.2 Charges d'exploitation par nature et résultat d'exploitation 63
9.2.2.1 Achats consommés 63
9.2.2.2 Autres achats charges externes 65
9.2.2.3 Charges de personnel 66
9.2.2.4 Autres charges d'exploitation et Résultat exceptionnel 66
9.2.3 Formation du résultat net 67
9.2.3.1 Produits et charges financiers 67
9.2.3.2 Impôts sur les sociétés 67
9.2.3.3 Résultat de base par action 68
9.3 Présentation et analyse du bilan pour les exercices clos au 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017 68
9.3.1 Actifs non courants 68
9.3.2 Actifs courants 68
9.3.3 Capitaux propres 69
9.3.4 Passifs non courants 70
9.3.5 Passifs courants 70

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX 71

10.1 Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement 71
10.1.1 Financement par le capital 71
10.1.2 Financement par avances remboursables et subventions 72
10.1.3 Financement par le crédit d'impôt recherche 72
10.1.4 Financement par emprunt 72
10.1.5 Engagements hors bilan 72
10.2 Flux de trésorerie 72
10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles 72
10.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement 73
10.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement 73
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement 73
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux 74
10.5 Sources de financement 74

11. INNOVATION, BREVETs, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE 75

11.1 Politique d'innovation 75
11.2 Protection de la propriété intellectuelle 75
11.2.1 Brevets et demandes de brevets 75
11.2.2 Autres éléments de propriété intellectuelle 78
11.2.2.1 Les marques, domaines et savoir faire 78
11.2.2.2 Les litiges 81

12. TENDANCES 82

12.1 Principales tendances depuis le 31 mars 2017 82
12.2 Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société 82

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE 84

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE DIRECTION GENERALE 85

14.1 Dirigeants et membres du conseil d'administration 85
14.1.1 Composition 85
14.1.2 Autres mandats sociaux 88
14.1.3 Biographie des membres des organes sociaux 89

14.2 Direction générale 90
14.3 Déclaration concernant les organes d'administration et de la direction générale 91

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES 92

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants 92
15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux 98
15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux 98

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 99

16.1 Conseil d'administration et direction générale 99
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou l'une de ses filiales 99
16.3 Comités spécialisés 99
A la date du document de base, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé 99
16.4 Gouvernement d'entreprise 99

17. SALARIES 101

17.1 Ressources humaines 101
17.1.1 Organigramme opérationnel à la date d'enregistrement du document de base 101
17.1.2 Nombre et répartition des effectifs 101
17.1.3 Représentation du personnel 102
17.2 Participations et stock-options des mandataires sociaux 102
17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société 102
17.4 Contrats d'intéressement et de participation 102

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 103

18.1 Répartition du capital et des droits de vote 103
18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration 104
18.3 Répartition des droits de vote 104
18.4 Contrôle de la Société 104
18.5 Pacte d'actionnaires, concert et accords pouvant entraîner un changement de contrôle 105
18.6 Etat des nantissements d'actions de la Société 105

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 106

19.1 Conventions avec des parties liées 106
19.1.1 Conventions établies avec Adeunis NA 106
19.1.2 Convention de bail commercial avec la SCI Chavin 106
19.1.3 Conventions relatives aux contrats de travail de Messieurs Pascal SAGUIN, Frank FISCHER et Bertrand MILLION 106
19.1.4 Conventions établies avec Muriel BETHOUX 107
19.1.5 Convention d'avances en comptes courant 107
19.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 107

20. INFORMATIONS FINANCIERES 125

20.1 Comptes consolidés annuels, et annexes établis selon les principes comptables français pour les exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017 125
20.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 168
20.3 Politique de distribution des dividendes 170
20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage 170
20.5 Changement significatif de la situation financière ou commercial 171

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 172

21.1 Capital social 172
21.1.1 Montant du capital social 172
21.1.2 Titres non représentatifs du capital 172
21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions 172
21.1.4 Capital potentiel 173
21.1.4.1 Obligations convertibles en actions 173
21.1.4.2 Plan de stocks options 174
21.1.4.3 Attributions gratuites d'actions 174
21.1.4.4 Bons de souscription d'actions 175
21.1.4.5 Synthèse des instruments dilutifs 176
21.1.5 Capital autorisé 176
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option 179
21.1.7 Historique du capital social 179
21.1.7.1 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices 179
21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices 180
21.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société 180
21.2 Acte constitutif et statuts 181
21.2.1 Objet social 181
21.2.2 Organes d'administration et de direction 181
21.2.2.1 Conseil d'administration 181
21.2.2.2 Direction Générale 182
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société 183
21.2.3.1 Formes de titres 183
21.2.3.2 Droits de vote 183
21.2.3.3 Droits aux dividendes et profits 183
21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription 183
21.2.3.5 Limitation des droits de vote 183
21.2.3.6 Titres au porteur identifiables 184
21.2.3.7 Rachat par la Société de ses propres actions 184
21.2.3.8 Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital 184
21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires 184
21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires 184
21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle 185
21.2.7 Franchissements de seuils statutaires 185
21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital 185

22. CONTRATS IMPORTANTS 186

22.1 Contrat de partenariat commercial 186
22.2 Contrat commercial avec Sarp 186

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 187

23.1 Désignation des experts 187
23.2 Désignation des tiers 187

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 188

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 189

26. GLOSSAIRE 190

Note

Dans le présent document de base, les termes « Adeunis», « Adeunis RF » ou la « Société » désignent la société Adeunis, société anonyme dont le siège social est situé au 283, Rue Louis Néel Parc Technologique Pré Roux 38 920 Crolles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 430 190 496, et le «Groupe» désigne la Société et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble.

Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le présent document de base figure au chapitre {26}.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent document de base contient, notamment au chapitre 6 « *Aperçu des activités* », des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent document de base contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du présent document de base et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent document de base sont données uniquement à la date du présent document de base. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Elle ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du présent document de base avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date d'enregistrement du présent document de base, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de base

Pascal SAGUIN, directeur général.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les informations financières historiques présentées dans le document de base ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 20 du présent document de base.

Fait à Crolles
le 12 septembre 2017

Pascal SAGUIN
Directeur Général

1.3 Responsable de l'information financière

Frank FISCHER
Directeur général délégué
283, Rue Louis Néel Parc Technologique Pré Roux
38 920 Crolles
France
Tél. : +33 (0)4 76 92 01 62
Fax : +33 (0)4 76 04 80 87

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

BDO Rhône Alpes
Représenté par Madame Martine PACCOUD
20 rue Fernand Pelloutier 38 130 Echirolles
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

Date de première nomination : AG du 18 septembre 2012

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018

Deloitte & Associés
Représenté par Monsieur Guillaume RADIGUE
7, Avenue Charles Tillon 35 000 Rennes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de première nomination : AG du 30 mars 2017

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

GAIRAUD Justine
20 rue Fernand Pelloutier 38 130 Echirolles
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

Date de première nomination : AG du 18 septembre 2012

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre sont issues des comptes audités consolidés clos au 31 mars 2015, 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 établis en normes françaises. Ces comptes figurant au chapitre 20 du présent document de base.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière présenté au chapitre 9 du présent document de base et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux présenté au chapitre 10 du présent document de base.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat :

Données consolidées auditées **en K€**	**31 mars 2015** **12 mois**	**31 mars 2016** **12 mois**	**31 mars 2017** **12 mois**
Total produits d'exploitation	**10 008**	**9 528**	**9 895**
Chiffre d'affaires	8 929	9 105	9 321
Production stockée et immobilisée	456	-199	-95
Subventions	563	481	550
Reprises sur amortissement et provision	47	63	104
Autres produits d'exploitation	13	78	15
Total charges d'exploitation	**-10 594**	**-9 943**	**-10 901**
Frais de personnel	-3 420	-3 413	-3 578
Impôts et taxes	-150	-115	-120
Achats et charges externes	-6 340	-5 841	-6 653
Dont sous-traitance	-3 385	-3 372	-3 736
Dotation aux amortissements et provisions	-681	-509	-543
Autres charges	-3	-65	-7
Résultat d'exploitation	**-587**	**-415**	**-1 005**
Résultat courant des entreprises intégrées	**-919**	**-873**	**-988**
Résultat net part du groupe	**-867**	**-1 208**	**-1 084**
Résultat net par action (de base et dilué) (€)	-34,44	-47,99	-8.93

Informations financières sélectionnées du bilan :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Total actif	**7 887**	**6 305**	**6 816**
Actif immobilisé	**1 199**	**999**	**1 258**
Dont écarts d'acquisition	374	374	374
Dont immobilisations incorporelles	133	67	145
Dont immobilisations corporelles	671	537	733
Dont immobilisations financières	21	21	6
Actif circulant	**6 688**	**5 306**	**5 558**
Dont stocks et en-cours	2 096	1 836	1 639
Dont clients et comptes rattachés	2 421	1 725	2 125
Dont disponibilités	1 220	808	631
Total passif	**7 887**	**6 305**	**6 816**
Capitaux propres	-1 210	-2 521	1 651
Provisions	228	474	371
Passifs non courants*	**3 970**	**443**	**890**
Passifs courants*	**4 900**	**7 909**	**3 904**
Dont obligations convertibles	2 100	2 100	155

* Courant : à moins d'un an ; non courant : à plus d'un an

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**-448**	**-67**	**-1 067**
Dont capacité d'autofinancement	-281	-489	-920
Dont variation du BFR	-167	422	-147
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-285**	**-205**	**-578**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**353**	**-31**	**1 332**
Incidences des variations des cours des devises	0	-107	136
Variation de trésorerie	**-382**	**-411**	**-177**

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du document de base, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque section ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date d'enregistrement du document de base. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

4.1 Risques liés à l'activité de la Société, aux marchés sur lesquels elle intervient et à la mise en œuvre de sa stratégie

4.1.1 Risques liés au niveau de maturité de l'activité

Les projets de la Société sont à des stades de développement différents et présentent des degrés de complexité scientifiques et techniques, ainsi que des conditions de concurrence variables.

Au sein de l'activité Audio sport, pour la gamme professionnelle, lancée en 2005, le Groupe a déjà obtenu de nombreux succès commerciaux avec des parts de marché importantes sur certains segments comme le football par exemple; pour la gamme amateur Varsity, lancée en juillet 2017, le succès commercial est encore à démontrer.

L'activité Audio Industriel, avec la gamme Guardian, a reçu un bon accueil des clients français, dont certains d'envergure internationale. Cependant avec un lancement en avril 2017, l'activité est encore faible à l'échelle du Groupe, et la gamme va être complétée par des évolutions de produits pour cibler certains segments (événementiel, environnement contraint, etc.)

Enfin, la diversification vers l'IoT Data a été opérée à partir de 2015, les produits lancés dans les secteurs du building management et l'optimisation des processus et services sont en phase de montée en puissance. La gamme IoT Data est en cours de constitution, des efforts de développement sont nécessaires en particulier pour les projets en matière de services.

La Société a défini, par produit, des objectifs techniques et économiques de performance. L'atteinte de ces objectifs déterminera la compétitivité des produits de la Société. La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre de tels objectifs en particulier s'il s'avère que les coûts de production induits ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré.

Tout retard dans le développement des projets entrainerait un report des études de recherche et de développement pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes pré-industriels correspondants. Un échec à ce stade intermédiaire pourrait faire perdre au produit son avantage concurrentiel, et donc ses chances d'être déployé à temps sur les marchés visés.

4.1.2 Le Groupe ne peut garantir le succès commercial des produits qu'il développe

Le Groupe envisage de lancer plusieurs produits au cours des prochains mois (se référer aux section 6.3.2.2.2 et 6.3.2.3.2 du présent document de base. A l'avenir, le Groupe continuera à lancer des produits pour compléter ses gammes, ses verticaux métiers ou encore ces cibles géographiques.

Le Groupe ne peut garantir le succès commercial des produits qu'elle développe. En cas d'échec total ou partiel du lancement d'un ou plusieurs produits, l'activité, la rentabilité et la situation financière du Groupe pourraient être pénalisés.

4.1.3 Risques liés au déploiement commercial en propre et via des distributeurs

La distribution des produits et services est assurée majoritairement de manière directe par le Groupe, et de manière indirecte via un réseau de distribution (se référer au paragraphe 6.3.3 du présent document, moins de 10% du chiffre d'affaires du segment Audio et 15% du segment IoT Data réalisé en indirect). Aucun distributeur n'a généré plus de 5% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2017.

La commercialisation des produits via la vente directe engendre d'importantes dépenses commerciales et de marketing. Elle est, en outre, subordonnée aux performances des équipes commerciales mises en place, et au recrutement des nouveaux commerciaux dans le cadre de l'extension du réseau de distribution direct.

En matière de vente indirecte, via un réseau de distribution, la Société ne peut garantir qu'elle pourra conserver ou compléter son réseau de partenaires ni que ceux-ci continueront à consacrer les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits qui dépend notamment des efforts marketing déployés par les partenaires commerciaux.

D'une manière générale, et bien que la Société attache une attention particulière à la sélection de ses partenaires commerciaux, ce système de vente indirecte maintient la Société dans une situation de dépendance commerciale à l'égard des partenaires commerciaux sur lesquels elle s'appuie. Il n'existe toutefois pas de clause d'exclusivité avec les distributeurs.

Elle ne peut exclure que l'un ou plusieurs de ses partenaires commerciaux n'atteignent pas les performances attendues, ce qui aurait un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Par ailleurs, le déploiement des activités de la Société à l'international est susceptible de générer des risques et des difficultés nouvelles du fait notamment :

- De législations ou réglementations applicables aux produits du Groupe plus contraignantes ;
- D'une protection limitée en termes de propriété intellectuelle dans certains pays ;
- De modifications des conditions douanières et tarifaires ou des pratiques protectionnistes favorisant les entreprises locales.

4.1.4 Risques liés au développement des produits

Le secteur de l'Internet des Objets se caractérisant par une évolution rapide des technologies, si les produits et services proposés par la Société venaient à ne plus correspondre aux attentes de ses clients, ou si la Société n'était plus en mesure de développer des nouveaux produits en adéquation avec les évolutions technologiques, l'activité, la rentabilité, la situation financière et les perspectives de la Société pourraient en être affectés.

Néanmoins, la Société s'efforce de répondre aux besoins de ses clients grâce à des produits utilisant les dernières technologies, à une approche agnostique permettant de proposer plusieurs technologies, à la rechercher et à la mise en œuvre constante de solutions innovantes, en procédant à des investissements en matériels, outils de recherche et de production.

A la date du présent document de base, une équipe au sein de la Société est en charge d'assurer une veille technologique. Cette équipe, composée de trois personnes, participe régulièrement à des congrès, conférences et encourage la conclusion de partenariats avec d'autres professionnels de la technologie IoT. Ainsi, la Société reste informée des récentes recherches et des derniers progrès dans ses domaines d'activité.

En vue de rester en adéquation avec les évolutions technologiques et d'anticiper les besoins de ses clients, la Société pourrait étudier la mise en place de partenariats avec des organismes de recherche ou encore avec des sociétés évoluant dans des domaines complémentaires au sien.

4.1.5 Risques de dépendance vis-à-vis des clients et risques liés aux fournisseurs

Les dix premiers clients de la Société durant l'exercice ont représenté 48% du chiffre d'affaires facturé au cours de l'exercice 2016-17, les cinq premiers moins de 33%, sachant que le plus gros client a contribué à un peu moins de 11%. Le Groupe estime donc à ce jour qu'il n'est pas confronté à un risque significatif de dépendance vis-à-vis de ses clients. La Société estime en effet qu'il n'existe pas de clients ou contrats importants dont la perte serait préjudiciable.

A la date du Document de base, hormis les litiges décrits en section 20.4 du présent document de Base, la Société n'a pas été confrontée à de litige ou de difficulté majeure avec ses clients mais ne peut toutefois pas garantir qu'il en sera de même dans le futur.

La Société est organisée sur un modèle « sans usine » (*fabless*). Elle n'exploite ainsi aucune unité de fabrication ni de logistique et fait appel à trois principaux sous-traitants en France (via une implantation en Tunisie) et en Asie (deux sous-traitants), rigoureusement sélectionnés, pour la fabrication de ses produits. Elle est donc dépendante de la capacité de ses fournisseurs et sous-traitants à respecter la réglementation.

Le premier fournisseur du Groupe a représenté 11,2% du total des achats de matières, sous-traitance et frais généraux au titre de l'exercice 2016-17, les 5 premiers ont représenté un poids de 37,9% et les 10 premiers 51.9%.

Le Groupe met à disposition de ses sous-traitants des moules pour la fabrication des produits. Ces moules sont totalement amortis dans les comptes hormis pour la gamme Guardian qui a fait l'objet de nouveaux investissements en 2016-17 à hauteur de 240 K€. Par ailleurs, le Groupe peut mettre à leur disposition des bancs de tests, leur valeur au bilan n'est cependant pas significative.

A la date du Document de base, hormis les éléments indiqués dans la section 20.4 du présent document de base, la Société n'a pas été confrontée à de litige ou de difficulté majeure avec ses sous-traitants mais ne peut toutefois pas garantir qu'il en sera de même dans le futur.

La défaillance ou la fin d'un partenariat avec un ou plusieurs sous-traitants pourrait entraîner une augmentation des coûts de fabrication ou des ruptures de stocks et ainsi avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de la Société.

Toutefois, grâce au recours à plusieurs sous-traitants, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, la Société pourrait envisager un transfert de la production après un délai nécessaire d'ajustement, chaque sous-traitant étant en mesure de fabriquer l'ensemble des produits du Groupe. L'ensemble des outils industriels utilisés sur place par nos partenaires (baies et bancs de tests) appartiennent en effet à la Société. Leur transfert serait essentiellement une question de logistique pour la relocalisation d'une production.

4.1.6 Risques de qualité et d'obsolescence des produits

D'une manière générale, et bien que la Société effectue des contrôles qualité sur ses produits et les prestations qui y sont associés, le risque de dysfonctionnement des produits du Groupe pourrait contraindre ce dernier à devoir rappeler certains de ses produits ou à devoir les faire évoluer, avec le risque que cela comporte de coûts et délais supplémentaires.

La survenance de tels éléments, notamment en cas de couverture médiatique importante, pourrait fortement affecter la réputation de la Société et serait susceptible d'avoir un effet significatif défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Une provision pour garantie a été comptabilisée pour un montant de 46 K€ au 31 mars 2017. Celle-ci est déterminée selon une approche statistique tenant compte des coûts de garantie supportés par le Groupe sur une période de 3 années, soit entre 35 K€ et 50 K€ par an. Compte tenu de la croissance prévue, la méthode statistique retenue pourrait sous-estimer le risque de garantie.

La Société ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. Par ailleurs les produits d'Adeunis peuvent être soumis à une obsolescence rapide, comme tout produit électronique, du fait des évolutions technologiques et des composants des produits commercialisés.

Ces problèmes pourraient entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement, monopoliser des ressources techniques et économiques et entacher la réputation commerciale de la Société. Elle risquerait de devoir engager des dépenses significatives pour réadaptation du produit, si la conception se révélait non adaptée ou obsolète.

Pour se prémunir des risques de qualité, la Société fait fabriquer les produits qu'elle commercialise auprès de fournisseurs et sous-traitants de premier rang et dispose sur place de personnel assurant les contrôles qualité. En outre, les produits vendus par la Société sont garantis 24 mois.

Le service après-vente de la Société peut proposer plusieurs solutions aux clients en fonction du problème rencontré (remplacement, annulation de la commande ou envoi d'une pièce détachée) et éventuellement décider d'un dédommagement.

En cas de retours produits significatifs l'image et la situation financière du Groupe pourrait être significativement pénalisée.

4.1.7 Risques liés à la croissance externe

La stratégie du Groupe pourrait reposer dans le futur en partie sur la croissance externe, notamment par le biais d'acquisitions d'entreprises ou d'actifs, de prises de participation ou de la constitution d'alliances dans le secteur d'activité de la Société et dans des zones géographiques où la Société souhaite se renforcer ou s'implanter, en particulier en Europe ou aux Etats-Unis.

Le Groupe pourrait cependant ne pas être en mesure d'identifier des cibles attractives ou de conclure des opérations au moment opportun et/ou dans des conditions satisfaisantes. Le Groupe pourrait en outre ne pas être en mesure, compte tenu notamment du contexte concurrentiel, de mener à terme les opérations de développement ou de croissance externe envisagées au regard de ses critères d'investissement, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la mise en œuvre de sa stratégie.

La croissance externe implique des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations peuvent ne pas se réaliser, en particulier en ce qui concerne les synergies, les économies escomptées et l'évolution des marchés concernés ; (ii) la Société pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, de leurs gammes de produits ; et (iii) la Société pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés ou clients clés des sociétés acquises.

Les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se concrétiser dans les délais et aux niveaux attendus. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.1.8 Risques liés aux stocks

Le stockage des composants est supporté en partie par le Groupe et en partie par des sous-traitants. En matière de composants, l'objectif est de limiter les stocks. Cependant pour certains composants jugés critiques, le Groupe peut choisir, par prudence, de supporter davantage de stocks pour se prémunir contre d'éventuelles difficultés d'approvisionnement dans le but d'assurer en continu les livraisons à ses clients.

De manière à ce que la majorité des produits de la gamme soient livrables dans un délai raisonnable, et compte tenu d'un approvisionnement de plus en plus tourné vers des pays asiatiques, la Société se doit de détenir un montant de stocks suffisant de produits finis pour lui permettre de satisfaire les besoins de ses clients.

Les stocks et en-cours représentaient 1 699 K€ en valeur brute ou 1 639 K€ en valeur nette au 31 mars 2017 contre 1 836 K€ au 31 mars 2016 et 2 096 K€ au 31 mars 2015 en valeur brute (se référer à la

note 4.5 des comptes consolidés intégrés au chapitre 20 du présent document de base). Compte tenu de l'activité de la Société, sa capacité à gérer et à maintenir ses stocks est primordiale afin de satisfaire aux attentes de ses clients, et dépend ainsi du bon fonctionnement des infrastructures dédiées au stockage.

Le bon fonctionnement des infrastructures de stockage au sein de la Société et chez ses sous-traitants pourrait être interrompu par les événements suivants identifiés par la Société : incendies, vols et casse, rupture de stock et dépréciation de la valeur desdits stocks.

Toute défaillance significative des infrastructures de stockage, en particulier en période de pic d'activité, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

4.1.9 Risques liés au marché et à la concurrence

4.1.9.1 Risques liés à la croissance du marché et au déploiement des réseaux

Selon les prévisions, le nombre d'objets concernés par l'Internet des Objets pourrait dépasser 25 milliards d'ici 2020, bas-débits ou haut-débits, de courte portée ou de longue portée. A l'horizon 2025, le marché des solutions liées à l'Internet des Objets est évalué en Europe à 80 Mds[1]. La Société ne peut pas garantir que le niveau de croissance de marché se confirmera dans les années futures.

A ce jour la très grande majorité des solutions proposées aux clients du Groupe sont basés sur les réseaux bas débits longue portée LPWAN[2]. L'essor de ce segment de marché dépend du rythme des déploiements de ces réseaux LPWAN en cours de constitution au niveau mondial (réseaux publics ou privés).

En cas de non concrétisation du marché de l'IoT ou de déploiement plus lent qu'anticipé des réseaux qui supportent les échanges de données ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives du Groupe.

4.1.9.2 Risques liés à la concurrence

La Société évolue sur le marché de l'IoT Data et sur le marché de l'Audio.

Sur ce premier marché, elle est confrontée à divers acteurs : petites sociétés qui tentent de s'implanter sur le secteur de l'IoT ou sociétés de plus grandes tailles, en général spécialisées dans l'électronique et qui disposent d'un département intégré (se référer à la section 6.3.2.2.4 du présent Document de Base).

Sur le marché de l'Audio Industrie, la Société est confrontée à de nombreux concurrents pouvant être des généralistes type fabricants de talkies Walkies ou spécialisés dans la fabrication de produits se rapprochant de ceux de la Société. (se référer à la section 6.3.2.3.3 du présent Document de Base).

Au sein de l'activité Audio Sport, le Groupe détient une part de marché importante dans le segment de l'arbitrage du football professionnel.

Forte d'une expérience de plus de 15 ans dans le segment du BtoB et grâce à une technologie de pointe, un agnosticisme technologique, la maîtrise des principaux protocoles longues portées et *low power* (LORA, SIGFOX et W-MBUS), la propriété de certains brevets audio permettant par exemple d'isoler complètement la parole dans des environnements bruités ou contraints (industries, stades de football, centrales nucléaire, etc.), ou encore une politique de recherche et développement résolument orientée vers les technologies de pointe, la Société dispose d'une réelle différenciation par rapport à ses concurrents. Cependant le Groupe ne peut garantir qu'un concurrent, existant ou futur, ne développe des produits ou une stratégie de prix agressive qui aurait un effet défavorable sur son activité, sa rentabilité et sa situation financière.

[1] Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity,* 2016

[2] *Low Power Wide Area Network :* réseau adapté pour des communications éloignées, à faible débit et pour des objets dotés de capteurs connectés à une batterie

4.1.10 Risques liés à l'interopérabilité

L'interopérabilité se définit comme la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs, sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

Il existe un risque que la Société ne parvienne plus à rendre ses équipements compatibles avec les équipements de ses clients ou d'autres partenaires technologiques.

Afin de prévenir ce risque, la Société a mis en place une veille permanente au niveau technique, à la fois en matière de support et de recherche et développement.

Si la Société ne parvenait pas à remplir ces conditions d'interopérabilité, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les perspectives de son activité.

4.1.11 Risques liés à la cryptographie et à l'évolution technologique de la cryptographie

La sécurité des transmissions des données repose notamment sur des systèmes de cryptage par combinaisons de clés qui codent et décodent les informations contenues dans les messages adressés entre les supports et les lecteurs, afin de sécuriser les opérations et d'assurer la confidentialité des données.

La sécurité qu'offre cette technologie dépend de l'intégrité de la clé et de la complexité des algorithmes de cryptage utilisés pour coder et décoder l'information. Tout progrès significatif dans les techniques visant à percer les systèmes de codage entraînerait une baisse du niveau de sécurité des produits en l'absence d'évolution des technologies de cryptage.

Si la Société n'était pas en mesure de suivre l'évolution de la technologie du cryptage, cela pourrait affecter le degré d'acceptation ou le niveau de la demande des produits sans fil, et ralentir sa croissance et, par conséquent, affecter le chiffre d'affaires et les bénéfices attendus de la Société.

Le Groupe veille en permanence à la sécurité de ses produits (équipements et logiciels), notamment en partenariat avec Serma Technologie qui a mis en place un laboratoire sécuritaire, le CESTI (Centre d'Evaluation de la Sécurité des Technologie de l'Information). Ce laboratoire est accrédité en matière d'évaluation de sécurité selon le standard critère commun, ensemble de normes ISO reconnu internationalement.

4.1.12 Risque d'un marché difficile à convertir et à pénétrer

Les technologies développées par la Société se positionnent, notamment, sur le marché des objets connectés BtoB. Actuellement, les objets connectés sont assez peu répandus par rapport au potentiel annoncé par les études de marché. Cela peut rendre la conversion des potentiels clients de la Société vers de nouvelles technologies alternatives, lente et, à terme, relativement limitée en volume.

Les éléments suivants sont de nature à freiner la conversion des clients vers les objets connectés :

- la nécessité d'une formation préalable des clients aux objets connectés ;
- la réticence des usagers à partager leurs données personnelles ;
- la nécessité, au regard de l'importance de l'investissement réalisé, de prendre en considération sur de longues durées l'amortissement des produits. La vitesse de renouvellement des instruments peut s'en trouver fortement ralentie.

Les clients de la Société peuvent être notamment des groupes publics ou privés. Avec ce type de clients, le temps de négociation, de persuasion, pour qu'ils adoptent les produits de la Société et acceptent de le référencer en tant que fournisseur peut-être particulièrement long.

Enfin, l'objectif de la Société étant de développer un parc d'équipements installés, afin de générer du chiffre d'affaires de licences, de produits, de maintenance des instruments et de services de gestion associés, toute difficulté rencontrée dans la commercialisation des équipements pourrait avoir un impact direct sur les activités relatives aux licences, aux produits, à la maintenance, et aux services de gestion associés.

4.1.13 Risques liés à l'évolution du prix des produits

Certains des produits pour lesquels la Société développe des procédés, dont les principaux sont décrits au chapitre 6 du présent document de base, sont des produits nouveaux.

Les prix de vente projetés de ces produits et les prix de ventes des produits existants, ainsi que les tendances des marchés visés pourraient évoluer de façon inattendue. En cas de baisse sensible et durable d'un prix de vente par exemple en cas d'arrivée d'un nouveau concurrent ayant une politique de prix agressive, la rentabilité du projet concerné pourrait être remise en cause ce qui pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet concerné ou de sa commercialisation.

4.1.14 Risques liés à l'évolution du prix des matières premières

La Société est exposée de manière indirecte aux risques d'évolution des prix des matières premières (telles que les métaux) car le niveau de ceux-ci peut affecter le prix de revient des produits approvisionnés auprès de ses fournisseurs, et ainsi le prix d'achat des produits. Si la Société ne répercutait pas les variations de ses prix d'achat sur ses prix de vente, en cas de hausse du prix des matières premières, ses marges pourraient être pénalisées. Une telle évolution pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet ou sa commercialisation. La répercussion à la hausse du prix des matières premières pourrait par ailleurs entraîner une perte de compétitivité commerciale qui aurait un effet négatif sur le niveau de revenu de la Société.

4.1.15 Risques géopolitiques

La Société commercialise et achète ses produits à l'étranger et notamment dans des pays autres que les pays membres de l'Union Européenne et que les Etats-Unis (23% du chiffre d'affaires). Certains de ces pays peuvent présenter une plus grande instabilité économique et politique, ainsi qu'une plus grande exposition aux perturbations sociales et aux risques de dysfonctionnement des infrastructures que des marchés plus matures. A ce titre, les résultats commerciaux et financiers de la Société sont susceptibles d'être, directement ou indirectement, affectés par une évolution défavorable de l'environnement économique, politique et réglementaire dans les pays considérés.

De la même façon, des modifications législatives ou règlementaires (dont notamment la fiscalité, les limitations concernant les transferts de capitaux, les droits de douanes, le régime de la propriété intellectuelle et des licences d'importation et d'exportation, du droit du travail ou en matière d'hygiène, de sécurité ou d'environnement) pourraient augmenter de façon significative les coûts supportés par la Société et avoir, en conséquence, un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.2 Risques juridiques et réglementaires

4.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle

La Société détient actuellement trois familles de brevets (dont une demande en cours), cinq familles de marques et 34 noms de domaines. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de logiciels pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le projet économique de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et assurer, contre les tiers, la protection de ses brevets, marques et demandes y afférents ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux, secrets d'affaires et son savoir-faire) ou ceux qu'elle est autorisée à exploiter dans le cadre de ses activités. Il est également important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure de disposer d'une protection similaire pour l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis, en Asie et dans d'autres pays clés. La Société, qui y consacre d'importants efforts financiers et humains, entend poursuivre sa politique de protection par de nouveaux dépôts de brevets dès lors qu'elle le jugera opportun. À sa connaissance, sa technologie est à ce jour efficacement protégée par les brevets et les demandes de brevets qu'elle a déposés ou sur lesquels elle dispose d'une licence exclusive.

Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir la protection de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

En premier lieu, les droits de propriété intellectuelle de la Société offrent une protection d'une durée qui peut varier d'un territoire à un autre (cette durée est par exemple, en matière de brevets, de 20 ans à compter de la date de dépôt des demandes de brevets en France et en Europe, étant précisé que cette durée peut être étendue jusqu'à cinq ans supplémentaires en cas de dépôt d'un certificat complémentaire de protection).

En deuxième lieu, la Société pourrait rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'examen de certaines de ses demandes de brevets, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle actuellement en cours d'examen/d'enregistrement. En effet, au moment du dépôt d'une demande de brevet, d'autres brevets peuvent constituer une antériorité opposable mais ne pas être encore publiés. Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'elle effectue, la Société ne peut donc avoir la certitude d'être la première à avoir conçu une invention et à déposer une demande de brevet y afférent ; il convient notamment de rappeler que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes elles-mêmes et que les découvertes ne font parfois l'objet d'une publication ou d'une demande de brevet que des mois, voire souvent des années plus tard. De même, à l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné ou un accord négocié avec le titulaire du signe antérieur. Il n'existe donc aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société donneront lieu à des enregistrements.

En troisième lieu, la seule délivrance d'un brevet, d'une marque ou d'autres droits de propriété intellectuelle n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester la validité ou l'opposabilité des brevets, marques ou demandes y afférents de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures spécifiques, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. De plus, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation du cadre légal régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle de la Société, de développer ou de commercialiser les produits de la Société ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis, et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays. Il n'y a donc aucune certitude que les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, existants et futurs, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des inventions similaires.

En conséquence, les droits de la Société sur ses brevets, ses marques, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. La Société ne peut donc garantir de manière certaine :

- qu'elle parviendra à développer de nouvelles inventions qui pourraient faire l'objet d'un dépôt ou d'une délivrance d'un brevet ;
- que les demandes de brevets et autres droits en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ;
- que les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle délivrés à la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs, produits, technologies ou développements similaires.

De telles éventualités, si elles devaient intervenir, pourraient avoir des effets négatifs sur la Société et son développement.

La Société ne peut garantir l'absence de violation de droits de propriété intellectuelle tant par elle que contre elle

Le succès commercial de la Société dépendra également de sa capacité à développer des produits et technologies qui ne contrefont pas de brevets ou autres droits de tiers. Il est en effet important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets ou autres droits notamment les efforts de recherche et de développement dans ce domaine et de propriété intellectuelle de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits notamment de propriété intellectuelle de la Société.

La Société continue de diligenter, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, les études préalables qui lui semblent nécessaires au regard des risques précités avant d'engager des investissements en vue de développer ses différents produits/technologies. Avec l'aide de ses cabinets conseils en propriété industrielle, elle maintient notamment une veille sur l'activité (notamment en termes de dépôts de brevets) de ses concurrents.

En revanche, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie de la Société et donc l'atteinte à ses propres droits notamment de propriété intellectuelle, est délicat. La Société ne peut donc garantir de manière certaine :

- qu'elle pourra éviter, sanctionner et obtenir réparation des détournements ou utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle ;
- qu'il n'existe pas des brevets ou autres droits antérieurs notamment de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités de la Société et qu'en conséquence des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre de la Société en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits, procédés et autres ainsi incriminés ;
- qu'il n'existe pas de droits de marques ou d'autres droits antérieurs de tiers susceptibles de fonder une action en contrefaçon ou en responsabilité à l'encontre de la Société ; et/ou
- que les noms de domaine de la Société ne feront pas l'objet, de la part d'un tiers qui disposerait de droits antérieurs (par exemple des droits de marques), d'une procédure UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) ou assimilée ou d'une action en contrefaçon.

En cas de survenance de litiges sur la propriété intellectuelle, la Société pourrait être amenée à devoir :

- cesser de développer, vendre ou utiliser le ou les produits qui dépendraient de la propriété intellectuelle contestée ;
- obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou seulement à des conditions économiquement défavorables pour la Société ;
- revoir la conception de certains de ses produits/technologies ou, dans le cas de demandes concernant des marques, renommer ses produits, afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible ou être long et coûteux, et pourrait, de fait, impacter ses efforts de commercialisation.

D'autre part, des tiers (voire des employés de la Société) pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments de la technologie de la Société protégés par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour la Société. La Société pourrait donc être contrainte d'intenter à l'encontre de ces tiers des contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir ses droits notamment de propriété intellectuelle (ses brevets, marques, dessins et modèles ou noms de domaine) en justice.

Tout litige ou contentieux, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts substantiels, affecter la réputation de la Société, influer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée. Certains des concurrents disposant de ressources plus importantes que celles de la Société pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure contentieuse.

Cependant, au jour de l'enregistrement du Document de base, la Société n'a été confrontée à aucune de ces situations ni n'a été impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits notamment de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

La Société pourrait ne pas être en mesure de prévenir une divulgation d'informations à des tiers susceptibles d'avoir un impact sur ses futurs droits de propriété intellectuelle

Il est également important pour la Société de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles, de son savoir-faire et de ses secrets commerciaux. En effet, les technologies, procédés, méthodes, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par des accords de confidentialité. Par ailleurs, les règles de dévolution au profit de la Société des inventions que ses salariés ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle qui est d'ordre public.

Dans le cadre de contrats de collaboration, de partenariat, de recherche ou autre type de coopération conclus entre la Société avec des chercheurs d'institutions universitaires ainsi qu'avec d'autres entités publiques ou privées, des sous-traitants, ou tout tiers cocontractant, diverses informations et/ou des produits peuvent leur être confiés notamment afin de conduire certains tests et essais cliniques. Dans ces cas, la Société exige la signature d'accords de confidentialité. Par ailleurs, en règle générale, la Société veille à ce que les contrats de collaboration ou de recherche qu'elle signe lui donnent accès à la pleine propriété, à la copropriété des résultats et/ou des inventions résultant de cette collaboration ou à une licence exclusive sur ces résultats et/ ou inventions résultant de cette collaboration. Toutefois, par exception, la Société a pu conclure certains accords aux termes duquel les brevets et savoir-faire développés seront, dans un champ spécifique, exclusivement détenus par le cocontractant.

Il ne peut être exclu que les accords mis en place pour protéger la technologie et les secrets commerciaux de la Société et/ou les savoir-faire mis en place n'assurent pas la protection recherchée ou soient violés, que la Société n'ait pas de solutions appropriées contre de telles violations, que ses secrets commerciaux soient divulgués à ses concurrents ou développés indépendamment par eux. Dans le cadre des contrats qu'elle conclut avec des tiers, la Société prend parfois la précaution de prévoir que ces derniers ne sont pas autorisés à recourir aux services de tiers ou qu'ils ne peuvent le faire qu'avec l'accord préalable de la Société. Toutefois, il ne peut être exclu que certains de ses cocontractants aient néanmoins recours à des tiers. Dans cette hypothèse, la Société n'a aucun contrôle sur les conditions dans lesquelles les tiers avec lesquels elle contracte protègent ses informations confidentielles et ce indépendamment du fait que la Société prévoie dans ses accords avec ses cocontractants qu'ils s'engagent à répercuter sur leurs propres cocontractants ces obligations de confidentialité.

De tels contrats exposent donc la Société au risque de voir les tiers concernés (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur les inventions ou autres droits de propriété intellectuelle de la Société, (ii) ne pas assurer la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés des informations confidentielles et du savoir-faire de la Société, (iii) divulguer les secrets commerciaux de la Société à ses concurrents ou développer indépendamment ces secrets commerciaux et/ou (iv) violer de tels accords, sans que la Société n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits de la Société sur ses informations confidentielles, ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et la Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être obtenus, usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;

- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie, des produits ou dispositifs semblables ou similaires dans leur nature ou leur destination à ceux de la Société ; ou
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de tout ou partie de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats que la Société détient en propre ou en copropriété, ou sur lesquels elle serait amenée à bénéficier d'une licence ; ou
- que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participés

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.2.2 Risques liés aux différents cadres réglementaires

La société commercialisant essentiellement des produits et services avec une connectivité sans fil, ces derniers sont soumis pour l'Union Européenne à la directive RED (ex R&TTE) concernant le marché d'équipements radioélectriques. L'ensemble des équipements radioélectriques mis sur le marché européen doivent être conformes à cette directive.

Cette directive fixe des exigences en termes de sécurité électrique, d'usage du spectre radiofréquence, de compatibilité électromagnétique et de santé.

Aux Etats-Unis, les produits doivent respecter les exigences FCC (Federal Communications Commission, agence indépendante chargée de réguler les télécommunications, les contenus des émission de radio, télévision et internet).

Pour le reste du monde, la réglementation est étudiée au cas par cas.

Par ailleurs, les produits de la Société sont également soumis au règlement n°1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et aux directives n°2002/95/CE ROHS (Restriction of Hazardous Substances) et n° 2009/125/CE ERP (Energy related Products).

La Directive ROHS interdit l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Elle rend nécessaire le recensement des produits du Groupe qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des produits de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs. Enfin, les produits assujettis à la Directive RoHS doivent apporter la preuve de leur conformité à cette Directive pour obtenir le marquage CE.

Les mesures nécessaires pour rendre les instruments de la Société conformes à la Directive RoHS sont susceptibles d'engendrer des coûts significatifs la Société.

En outre, la Société pourrait être amenée à modifier la conception de certains produits non conformes ou d'arrêter la commercialisation de certains instruments si elle n'obtenait pas de garanties suffisantes de la part de ses fournisseurs quant à la conformité des produits fournis.

Enfin, la Société est soumise à certaines contraintes de transport concernant les piles et les batteries, notamment par voie aérienne. Pour les batteries Lithium Ion, il faut par exemple se conformer aux UN3480/8.

Même si la Société prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les pays dans lesquels la Société commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

4.2.3 Risques liés aux effets, sur la santé, des ondes électromagnétiques

La Société exerce ses activités dans un contexte de préoccupation de l'opinion publique sur d'éventuels effets, sur la santé, des ondes électromagnétiques (émissions de radiofréquences par les antennes relais, émissions de radiofréquences par les terminaux etc.).

Plusieurs rapports (tels que Grenelle des ondes (2009), Rapport BioInitiative 2012, la mise à jour de l'avis et rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en octobre 2013 et des recommandations de la Mission Sobriété fin 2013) ont été publiés sur les effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine. Ils ont notamment conclu que l'hypothèse d'un risque pour la santé pour les populations vivant à proximité des antennes relais de téléphonie mobile ne peut être retenue, et que l'évaluation des risques liés à l'exposition aux radiofréquences ne met pas en évidence d'effet sanitaire avéré et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population. Cependant différents effets biologiques chez l'Homme ou chez l'animal ont été pointés. Par ailleurs, certaines publications évoquent une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Compte tenu de ces éléments, dans un contexte de développement rapide des technologies et des usages, l'Anses a recommandé de limiter les expositions de la population aux radiofréquences, en particulier des téléphones mobiles, notamment pour les enfants et les utilisateurs intensifs, et de maitriser l'exposition générale résultant des antennes-relais.

Dans ce contexte, il ne peut être exclu que la jurisprudence ou les réglementations continuent à se durcir.

Les futures publications scientifiques, ou les évaluations et interprétations diverses qui pourraient en être faites, pourraient entraîner une diminution de l'utilisation des services de l'IoT ainsi qu'un accroissement des litiges, en particulier si un effet nocif devait un jour être établi scientifiquement.

Une telle hypothèse aurait un impact défavorable significatif sur les perspectives de marché, l'activité et la trésorerie de la Société.

4.2.4 Risque lié à l'émergence d'une ou plusieurs normes qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché de l'internet des objets

Aujourd'hui, la barrière à l'entrée pour devenir opérateur de l'internet des objets LPWAN est faible. Il n'existe pas de coût de licence d'utilisation de fréquence hertzienne, coût habituellement de plusieurs centaines de millions d'euros dans le domaine du cellulaire (GSM, 2G, 3G, 4G).

Les infrastructures de l'internet des objets sont le plus souvent déployées sur des fréquences libres de droits, ce qui constitue un vrai levier pour l'innovation et le développement de nouveaux services.

Cependant, le déploiement de réseaux LPWAN via des fréquences licenciées ; l'éventualité de voir une réglementation importante dans l'utilisation des fréquences libres mise en place ; et la définition et l'utilisation d'un nouveau standard de l'internet des objets, différent des technologies d'aujourd'hui, pourraient avoir des conséquences défavorables sur le déploiement des réseaux et ainsi sur les activités, la rentabilité et la situation financière de la Société.

4.3 Risques liés à l'organisation de la Société

4.3.1 Risques liés aux personnes clés de la Société

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de son équipe dirigeante et de son directeur général.

La Société a donc souscrit un contrat d'assurance Homme Clé afin de couvrir le risque de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de son directeur général, Monsieur Pascal SAGUIN. Le capital assuré au titre du contrat s'élève à 1 000 000 €.

La Société ne peut pas garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, le départ de certains autres dirigeants mandataires sociaux et/ou collaborateurs clés pourrait entraîner :

- Des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- Des carences en termes de compétence techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, la Société a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence pour certains collaborateurs.

4.3.2 Risques liés à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société devrait être amenée à recruter du personnel supplémentaire au sein de ses équipes recherche et développement, commercial et marketing et au sein des fonctions support, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

L'incapacité de la Société à gérer une plus forte croissance et à recruter les personnes compétentes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.3.3 Risques liés au système d'information

La Société sauvegarde quotidiennement ses données de développement et de production sur ses propres serveurs protégés, afin de maximiser la sécurité.

Toutefois, elle ne peut garantir qu'aucune défaillance ne se produira, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La Société pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Société pourrait ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace.

Si à l'avenir, la Société n'était pas en mesure de faire face à l'un des risques liés à la gestion des systèmes informatiques, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives pourraient en être affectés.

4.4 Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges supportées par la Société au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à : 63 K€, 84 K€ et 68 K€ au cours des exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017.

Les polices dont bénéficie la Société sont résumées ci-après :

Police	Assureur	Montant des garanties par sinistres et par année d'assurance	Expiration
Assurance Multirisque de l'entreprise n°3371159104	AXA IARD	Bâtiment en valeur à neuf par sinistre : **2 283 998 €** Matériel et mobilier en valeur à neuf par sinistre : **756 584 €** Supports d'information par sinistre : **17 415 €** Marchandises par sinistre : **1 217 593 €** Frais et perte par sinistre : **1 020 176 €**	31/03/2018

		Recours des tiers par sinistre : **441 157 €** Vol par sinistre: Garantie de base : **110 289** €/Fonds et valeurs : **1 000 €** Bris de glaces par sinistre : **10 000€** Pertes d'exploitation par sinistre : **416 524 €**	
Assurance multirisque informatique n 1821108704	AXA IARD	Dommages aux biens, remboursement valeur à neuf jusqu'à 5 ans : **600 000 €** (**limite 15 000 €** dommage au cours de transport) Pack assistance financière : **111 850 €**	31/12/2017
Assurance responsabilité civile de l'entreprise n°1750319004	AXA IARD	**Responsabilité civile avant livraison :** Les dommages corporels (**9 100 000 € par sinistre**) dont pour la faute inexcusable (**1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance**) Les dommages matériels et immatériels consécutifs **(1 300 000 € par sinistre)** ou non consécutifs **(160 000 € par sinistre)** Les dommages aux biens confiés **(100 000 € par sinistre)** Les atteintes accidentelles à l'environnement **(750 000 € par année d'assurance)** **Responsabilité civile après livraison :** Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs **(1 300 000 € par année d'assurance)** Les dommages immatériels non consécutifs **(160 000 € par année d'assurance)** dont frais de dépose- repose et frais de retrait par les tiers **(75 000 € par année d'assurance)** La garantie défense **(incluse dans la garantie mise en jeu)** La garantie recours **(20 000 € par litige)**.	01/04/2018
Assurance responsabilité des dirigeants n°919 208	AIG Europe Limited	Responsabilité civile des dirigeants et Frais de défense **(1 000 000 € par année d'assurance)** Décès ou invalidité accidentels ou cours de déplacements professionnels des dirigeants de droit du souscripteur et/ou de ses filiales en France **(23 000 € par assuré avec un maximum de 230 000 € pour l'ensemble des assurés)** Frais d'urgence **(200 000 € par année d'assurance).** **Garanties additionnelles applicables à l'assuré personne physique :** Mandats extérieurs dans des participations **(pas de sous-limite)** Sanction pécuniaire autorité administrative /Atteinte à la réputation/Soutien psychologique/Frais de consultant et de communication en cas d'extradition/Frais de soutien en cas de mesure restrictive de propriété/Frais d'investigation préliminaire **50 000 € par année d'assurance)** Frais d'atténuation du risque **(100 000 € par année d'assurance)** Frais de conseil liés à l'ouverture d'une liquidation judiciaire **(30 000 € par année d'assurance)** Frais d'assistance liés à une garde à vue **(5 000 € par année d'assurance)** Frais de conseil liés au contrôle fiscal des dirigeants	01/04/2018

		de droits **(15 000 € par année d'assurance).** **Garanties additionnelles applicables à l'assuré personne morale :** Responsabilité du dirigeant de droit des filiales **(sans sous-limite)** Faute non séparable du dirigeant personne physique **(500 000 € par année d'assurance)** Fonds de prévention des difficultés de l'entreprise **(30 000 € par année d'assurance)** Prise en charge des frais de défense de la société souscriptrice **(sans sous-limite)** Gestion de crise **(12 heures par sinistre).**	
Assurance marchandises transportées n° 91501354	Helvetia	Transport maritime/Transport aérien/Transport terrestre/ Contre assurance/ Expédition entre assuré et sous-traitants **(50 000 € par sinistre)** Propre compte terrestre **(10 000 € par sinistre)** Trafic VOKKERO **(30 500 € par sinistre)** Par voie postale **(3 000 € par sinistre)** Exposition **(15 000 € par sinistre).**	31/03/2018
Assurance voyageurs n°58 400 418	Europ assistance	**Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure :** Transport rapatriement **(frais réels)** Prolongation séjour accompagnant/retour accompagnant/présence hospitalisation **(2 000 €)** Retour anticipé/poursuite de la mission **(Billet A/R)** Soutien psychologique **(3 entretiens)** **Frais médicaux :** Remboursement frais/ Avance frais hospitalisation **(1 000 000 €)** Urgence dentaire **(200 €)** **Assistance en cas de décès :** Transport corps **(frais réels)** Frais cercueil/urne **(3 000 €)** Retour accompagnant/ Retour anticipé décès membre famille **(billet A/R)** Reconnaissance corps **(billet A/R + 400 €)** Collaborateur de remplacement **(billet aller)** **Assistance voyage :** Avance caution pénale **(50 000 €)** Honoraires avocat **(7 700 €)** Retour anticipé **(billet retour)** Transmission message urgent/ envoi médicaments **(frais d'envoi)** Vol moyens de paiement, documents d'identités **(2 300 €)** Frais de secours, recherche en mer et en montagne **(15 000 €)** **Assurance bagages et effets personnels :** Vol, destruction, perte **(3 000 €)** Frais de reconstitution de documents d'identité **(150 €)**	09/10/2017

		Assurance individuelle accident de voyage Capital décès ou invalidité **(150 000 €)** Coma **(50 €/jour pendant 365 jours)** Aménagement domicile **(15 000 €)** **Assurance responsabilité civile :** Dommages corporels et matériels **(7 500 000 €/sinistre et 75 000 €/ sinistre pour les seuls dommages matériels)** **Assurance retard avion : 300 €** **Garantie agression :** Effets personnels **(500 €)** Vol des clés et documents d'identité **(750 €)**	
Assurance chômage dirigeants n° C40664-001	Co-assureurs : Groupama SA/Allianz IARD, Generali France assurances incendie accidents, MMA IARD, S.M.A BTP	Perte involontaire d'activité professionnelle de 3 dirigeants : 70% de la fraction du revenu limité au salaire plafond de la sécurité sociale. 70% de la fraction du revenu supérieur au salaire plafond de la sécurité sociale, limité à 3 fois ledit salaire plafond. 55% de la fraction du revenu supérieure à 4 fois le montant du salaire plafond de la sécurité sociale, limité à 4 fois le montant dudit salaire plafond.	31/12/2017
Assurance flotte automobile n°4634596904	AXA IARD	Responsabilité civile circulation **(sans limitation sauf dommages matériels 100 000 000 €/véhicule/sinistre)** Dommages au véhicule **(la perte ou frais de réparation)** Responsabilité civile fonctionnement **(dommages corporels 10 000 000 €, dommages matériels 1 000 000 €)**	31/03/2018
Assurance Homme Clé n° 521 021 233	GENERALI	Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie (**1 000 000 €)**	01/12/2033

4.5 Risques liés aux contentieux auxquels le Groupe est parti

A l'exception des litiges décrits à la section 20.4 du présent document de référence, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que des litiges entraineront des coûts à la charge de la Société.

4.6 Risques industriels et environnementaux

La Société n'est pas exposée au risque industriel compte tenu de son activité ni à un risque environnemental majeur direct. La Société a toutefois sensibilisé son personnel et/ou ses sous-traitants dans les domaines suivants :

- Maîtrise des consommations d'énergie ;
- Logistique : réduction des émissions atmosphériques et recherche de transports alternatifs moins polluants ;
- Réduction de l'impact environnemental des produits et de leurs emballages.

4.7 Risques financiers

4.7.1 Risques sur les besoins de financement

Au 31 mars 2017, les disponibilités du Groupe s'élevaient à 631 K€.

Les besoins de trésorerie annuels du Groupe ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'emprunt bancaire, l'avance remboursable, les aides publiques, l'augmentation du capital et l'émission obligataire.

Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement et la commercialisation de ses technologies. Le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher des sources de financement en particulier, via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles.

La capacité du Groupe à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, le Groupe ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'il en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait notamment devoir limiter le développement de nouveaux produits ou retarder ou renoncer à la commercialisation sur de nouveaux marchés.

4.7.2 Risques liés aux pertes historiques et aux pertes futures

Après avoir enregistré des pertes nettes cumulées de 3 159 K€ au cours des trois derniers exercices, la Société pourrait être conduite à constater de nouvelles pertes compte tenu des dépenses futures notamment liées au développement commercial, à l'enrichissement de son offre de produits et services, au renforcement des équipes ou encore à la réalisation d'opérations de croissance externe.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière du Groupe, son développement et ses perspectives.

4.7.3 Risques de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et par des emprunts bancaires.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

K€	**< 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**31/03/17**
Emprunts obligataires	155	0	0	155
Emprunt auprès d'établissement de crédit long terme	542	890	0	1 432
Dettes financières diverses	8	0	0	8
Concours bancaires courants	1	0	0	1
Emprunts et dettes financières	**706**	**890**	**0**	**1 596**

Au 31 mars 2017, les dettes financières de la Société sont composées de la façon suivante :

- Un prêt à moyen terme de 60 mois, conclu le 30 novembre 2016 auprès de la banque Rhône-Alpes, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 1,31%, d'un montant global de 350 K€ en vue de financer le renforcement du fonds de roulement (327 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt est garanti par le nantissement du fonds de commerce appartenant à la société en 1er rang.

- Un prêt à moyen terme de 84 mois, conclu le 26 septembre 2011 auprès de la banque Rhône-Alpes, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 3,35%, d'un montant global de 500 K€ en vue de financer le besoin de financement en R&D et le développement commercial à l'international (124 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt est garanti par le nantissement du fonds de commerce appartenant à la société en rang utile.
- Un prêt à moyen terme de 84 mois, conclu le 29 mars 2011 auprès de la banque Rhône-Alpes, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 3,48%, d'un montant global de 500 K€ en vue de financer le besoin de financement en R&D et le développement commercial à l'international (79 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt est garanti par le nantissement du fonds de commerce appartenant à la société en rang utile.
- Un prêt à moyen terme de 60 mois, conclu le 30 novembre 2016 auprès de BNP Paribas, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 1,27%, d'un montant global de 350 K€ en vue de reconstituer le fonds de roulement de la société (333 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt est garanti par le nantissement du fonds de commerce appartenant à la société en 8ème rang.
- Un prêt à moyen terme de 60 mois, conclu le 11 juillet 2013 auprès de BNP Paribas, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 2,10%, d'un montant global de 300 K€ en vue de reconstituer le fonds de roulement de la société (93 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt est garanti par le nantissement du fonds de commerce appartenant à la société en 1er rang.
- Un prêt à moyen terme de 60 mois, conclu le 25 novembre 2016 auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 1,30%, d'un montant global de 350 K€ en vue d'assurer le financement BFR lié au développement de la société (124 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt est garanti par le nantissement du fonds de commerce appartenant à la société en 8ème rang.
- Un prêt à moyen terme de 60 mois, conclu le 09 juillet 2013 auprès du CIC Lyonnaise de Banque, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 2,40%, d'un montant global de 420 K€ en vue d'assurer le financement des frais de recherche et développement de la société (117 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt est garanti par le nantissement du fonds de commerce appartenant à la société en 9ème rang.

 Les contrats énumérés ci-dessus bénéficient de la garantie Bpifrance Financement.
- Un prêt à moyen terme de 36 mois, conclu le 17 février 2015 auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 1,31%, d'un montant global de 100 K€ en vue d'assurer le refinancement des investissement annuels de la société (31 K€ restant dû à fin mars 2017). Ce prêt ne fait pas l'objet de garantie.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de covenant ni autre clause particulière.

Par ailleurs, la Société a émis le 14 novembre 2016 un emprunt obligataire d'un montant global de 151.995,69 euros représenté par 7 311 OCA d'une valeur nominale unitaire de 20,79 euros qui sera remboursé par anticipation en septembre 2017, avant le visa de l'opération (se référer à la section 10.1.4 du présent document de base).

Dans la mesure où le Groupe lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

Depuis le 1er avril 2017 et jusqu'à la date du présent document de base, pour faire face à l'ensemble de ses engagements mensuels, le Groupe a complété ses outils de financement en obtenant de ses actionnaires des avances en compte-courant pour un montant de 1 050 K€ (A Plus Finance, Capital Export et TempoCap, rémunérées au taux maximum fiscalement déductible, lequel ne pourra excéder 4% par an). Ces comptes courants ont été incorporés au capital par décision de l'assemblée générale du 4 septembre 2017. Par ailleurs le Groupe a obtenu un préfinancement du Crédit Impôt Recherche au titre de l'année civile 2016, à hauteur de 70%, soit 385 K€ (encaissé en juillet 2017).

Par ailleurs, la société étudie les mesures suivantes afin de poursuivre son développement :

- La négociation de lignes complémentaires de financement court-terme auprès des établissements bancaires historiques de la société. La signature des contrats est prévue au 3ème trimestre 2017 et permettra d'étendre les lignes de découverts autorisés afin de portés celles-ci d'un montant total de 150 K€ à un montant total de 450 K€ ;
- Le projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth au cours du second semestre 2017.

A noter que la négociation de financements bancaires moyen-terme n'a pas abouti (1 M€ ciblé, se référer à la note 2.2 de l'annexe aux comptes insérés au chapitre 20 du présent document de base).

Le Groupe estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date du présent document de base.

4.7.4 Risques liés aux crédits d'impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a bénéficié du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste en un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Il prend la forme d'une réduction d'impôt calculée en fonction des dépenses de R&D engagées par l'entreprise. Ce crédit est remboursable pour les entreprises répondant aux critères de PME communautaires, ce qui est le cas pour la Société.

Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Ces dépenses sont limitativement énumérées par la loi. Elles incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, la veille technologique et les frais de propriété intellectuelle.

La Société a demandé à bénéficier de ce dispositif depuis 2004 en étant accompagné pour cela par le cabinet spécialisé Alma Consulting qui valide l'éligibilité des projets de la société au CIR et garantit le bien fondé de la créance à hauteur de ses honoraires.

Le CIR comptabilisé depuis l'exercice clos le 31 mars 2015 sont les suivantes :

- 562.976 € comptabilisé en subvention d'exploitation au cours de l'exercice 2014-15;
- 480.793 € comptabilisé en subvention d'exploitation au cours de l'exercice 2015-16 ;
- 550.455 € comptabilisé en subvention d'exploitation au cours de l'exercice 2016-17.

Les modalités de comptabilisation du crédit d'impôt recherche sont précisées à la note 5.2 de l'annexe aux comptes figurant au chapitre 20 du présent document de base.

L'administration n'a jamais pris position sur l'éligibilité des dépenses de recherche au dispositif du CIR par voie de rescrit.

Lors du dernier contrôle fiscal de la Société intervenu en 2010, l'administration fiscale n'avait pas rejeté l'éligibilité des projets de la société au dispositif du CIR mais aucun contrôle spécifique du caractère éligible des dépenses au crédit d'impôt recherche n'avait été réalisé par le Ministère de la recherche.

Il ne peut être exclu à ce jour que l'administration conteste, au vu d'une position du Ministère de la Recherche, l'éligibilité des projets au dispositif du CIR ce qui pourrait conduire à la société à devoir rembourser les créances de CIR assorties des intérêts de retard et d'une pénalité de 5% à hauteur des montants remis en cause. Il est précisé que le délai de prescription fiscale dans ce domaine est de trois ans.

4.7.5 Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'une avance remboursable OSEO de 2009 à 2013 d'un montant de 956 K€. L'objectif était l'amélioration des portées et de la qualité audio des produits de la gamme Vokkero. Cependant les recherches n'ont pas abouti, les travaux n'ayant permis aucune amélioration de la technique. Le Groupe n'a ainsi remboursé que 293 K€ de cette avance, le solde soit 663 K€ a été comptabilisé comme une subvention au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2014.

Le Groupe ne bénéficie actuellement d'aucune subvention, mais envisage de solliciter de nouvelles des aides ou subventions afin d'accélérer son développement.

Dans l'hypothèse où ces subventions seraient remises en cause par les organismes concernés, ou si leurs montants étaient revus à la baisse, cela impacterait défavorablement l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, son résultat et plus généralement, sa situation financière.

4.7.6 Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2017, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt dans la mesure où la Société est endettée à taux fixes.

4.7.7 Risque de change

La filiale américaine Adenis NA a généré un CA 1 M€ au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2017 (10,7% du CA total), sur la base d'un CA libellé en dollar. En termes d'exposition devises, ces revenus en dollar sont en partie compensé par des coûts également en dollar (frais de personnels, partenariats locaux, etc.).

En termes de charges, au cours des exercices présentés les achats ont été quasi exclusivement libellés en euros. Cependant du fait de la stratégie de sourcing dans les pays asiatiques et en Turquie, à l'avenir le Groupe devrait être davantage exposé aux devises étrangères.

Compte tenu d'une exposition limitée aux changes, le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations de ces taux de changes.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité et son développement, notamment à l'international à l'avenir ne la contraignent à une plus grande exposition au risque de change en parallèle de la montée des achats libellés en monnaie étrangère. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

4.7.8 Risque de crédit et risque de contrepartie

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société fait appel, pour ses placements de trésorerie, à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients. Si la Société compte parmi ses clients des grands groupes internationaux, elle est également amenée à travailler avec des ETI, des PME et des start-up à divers stades de maturité qui pourraient éventuellement rencontrer des difficultés financières.

Cependant, pour la majorité des clients, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la Loi de Modernisation de l'Economie (« LME »). Certains clients doivent, parfois, être relancés pour respecter les délais de paiement définis avec la Société. Les provisions sur créances clients s'élèvent à 133 K€ à fin mars 2017.

La Société a également mis en place une politique de couverture du risque client, par le biais d'une assurance-crédit-client Coface.

4.7.9 Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent document de base, la Société ne détient pas de participation dans des sociétés cotées et n'est, pas conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

4.7.10 Risque de dilution

Le Conseil d'administration en date du 4 septembre 2017, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le même jour, a attribué une première tranche de 92 310 actions gratuites au Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués, soit respectivement 30 770 actions gratuites à chacun d'eux.

Ces actions gratuites seront attribuées à la date d'acquisition qui a une durée d'un an soit le 4 septembre 2018, sous réserve du respect d'une condition de présence.

En outre, l'Assemblée Générale du 14 novembre 2016 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 151.995,69 euros représenté par 7 311 OCA d'une valeur nominale unitaire de 20,79 euros. Chaque OCA_{2016} donne droit à cinq actions ordinaires de la société de quatre euros de valeur nominale (après prise en compte de la division par cinq de la valeur nominale de la Société décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2017).

A la date d'enregistrement du présent document de base, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 92 310 actions (après division du nominal par 5, décidée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017), soit une dilution maximale de 6% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique. Il est précisé que la Société envisage de rembourser en intégralité les OCA_{2016} dans le courant du mois de septembre 2017, avant le visa de l'opération.

Dans le cadre de sa politique de motivation, la Société a procédé en outre à l'attribution d'une seconde tranche d'actions gratuites au profit de Monsieur Pascal SAGUIN, Directeur Général, et Messieurs Frank FISCHER et Bertrand MILLION, Directeurs Généraux Délégués, lors de son conseil d'administration du 4 septembre 2017, sous condition suspensive de la réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Le nombre d'actions à leur attribuer sera déterminé post-introduction en bourse afin de porter leur détention globale d'actions gratuites à 8% du capital post-introduction en bourse (se référer à la section 21.1.4.3 du présent document).

En outre, le conseil d'administration du 4 septembre 2017 a indiqué qu'il envisageait de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions représentant 5% du capital post-introduction en bourse qui entraînera une dilution supplémentaire pour les actionnaires actuels et futurs de la Société. Ces bons seront attribués aux trois dirigeants mandataires sociaux mentionnés ci-dessus (se référer à la section 21.1.4.4 du présent document).

4.7.11 Engagements hors bilan

La présentation des engagements hors bilan figure dans la note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés présents au chapitre 20 du présent document de base.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Adeunis, modifiée lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017 (anciennement dénommée Adeunis RF).

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 430 190 496.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 11 avril 2000 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 11 avril 2099, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une Société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au 283, Rue Louis Néel Parc Technologique Pré Roux 38 920 Crolles. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 04 76 92 01 62
Télécopie : 04 76 04 80 87
Courriel : invest@adeunis.com
Site Internet : www.adeunis.com

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société

Evénements importants dans le développement des activités de la Société (en gras les levées de fonds, via augmentation de capital ou émission obligataire) :

2000	Création de la société
2002	Cap des 100 000 produits vendus franchi
2005	Gain d'appel d'offre pour la mise en place de solutions de communication à destination des arbitres dans le football professionnel après 3 ans de développement
2006	La gamme Audio commercialisée en Europe
2009	Création de la marque Vokkero (Audio dédiée au Sport)
2010	Création de Adeunis North America pour distribuer la marque Vokkero aux Etats-Unis
2011	**Entrée de A Plus Finance au capital (2,1 M€ levé via OC converties en 2016)**
2013	Référencement des produits Audio dans des *leagues* professionnelles aux Etats-Unis
2014	**Entrée de Capital Export au capital (1,0 M€ levé sous forme d'ORA converties en 2016)**
2015	Premiers produits de la gamme *Smart building* Muriel BETHOUX nommée Présidente en remplacement du fondateur Hervé VINCENT. Pascal SAGUIN est nommé Directeur général, Bertand MILLION et Frank FISCHER Directeur généraux délégués

Levée de fonds de 0,5 M€ (sous forme d'ORA souscrites par Capital Export converties en 2016)

2016 Référencement auprès de la plupart des opérateurs IoT Data (Sigfox, LoRa, etc.)

Conversion des OC et ORA, levée de fonds de 1 M€ et émission obligataire de 0,2 M€ (OC)

2017 Lancement de la nouvelle gamme Guardian (Audio à destination des segments industriels)

Lancement de la gamme Varsity (Audio à destination du Sport amateur)

Augmentation de capital de 1 M€ (incorporation de comptes courants de A Plus Finance, Capital Export et TempoCap au capital)

Lancement vague I IoT Data

Obtention de la qualification « entreprise innovante »[3] auprès de BPI France.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Données consolidées brutes **en K€**	**31 mars 2015** **12 mois**	**31 mars 2016** **12 mois**	**31 mars 2017** **12 mois**
Immobilisations incorporelles	61	29	147
Immobilisations corporelles	224	176	445
Immobilisation financières	0	0	0
Total Investissements	285	**205**	**592**

- Les investissements en immobilisations incorporelles sont principalement constitués de logiciels et de brevet. Leur détail par nature est présenté dans la note 4.2 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base.
- Les investissements en immobilisations corporelles sont principalement constitués de moules auprès des sous-traitants, d'installations techniques, de matériel de bureau et d'informatique. Leur détail par nature est présenté dans la note 4.3 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base.
- Les investissements financiers sont principalement constitués de dépôts de garantie. Leur détail est présenté dans la note 4.4 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base.

[3] Cette qualification permet aux Fonds Communs de Placement pour l'Innovation (FCPI) de comptabiliser leur éventuelle participation dans Adeunis dans la part obligatoire de leur investissement dans les entreprises innovantes, telles que définies au I de l'article L. 214-41 du Code monétaire et financier, et à leurs souscripteurs de bénéficier des avantages fiscaux correspondants.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les principaux investissements prévus pour l'exercice 2017-18 sont de plusieurs natures, et devrait s'élever à un peu plus de 1 M€, dont pour les principaux :

- Acquisition de matériels pour les besoins des équipes R&D (analyseurs de spectres, etc.) ;
- Réalisation de bancs de tests pour les nouveaux produits ;
- Mise en place d'une plateforme à destination de l'offre *Device Management* ;
- Achats de moules, nécessaires pour la fabrication des produits dans le cadre de son transfert de sous-traitance et du programme de lancement de nouveaux produits.

5.2.3 Principaux investissements futurs

A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, la Société n'a pas pris d'engagement ferme d'investissement à la date du présent document de base.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 Introduction

Le Groupe est spécialisé dans le design, la fabrication et la commercialisation de produits et solutions à destination des marché audio et des objets connectés BtoB (*business to business*, c'est à dire professionnel à professionnel).

L'approche technologique se veut agnostique dans le but d'accompagner au mieux les clients dans le déploiement de leurs solutions IoT (*Internet Of Things*, internet des objets), en fonctions de leurs besoins, de l'environnement et des conditions d'utilisation. Les produits élaborés par le Groupe peuvent ainsi embarquer l'ensemble des protocoles de communication radio tels que W-Mbus, Sigfox, ou encore Lora.

A sa création en 2000, Adeunis RF pour Radio Fréquence, proposait des solutions de type OEM (*Original Equipement Manufacturer*, fournisseur de modules) à ses clients. Grâce à des efforts soutenus en investissements de R&D (19% du CA investis en moyenne en R&D au cours des trois derniers exercices), le Groupe a développé depuis le milieu des années 2000 des produits clés en main dans le domaine des communications audio (gamme Audio avec la marque Vokkero) et depuis 2015 dans le domaine des échanges de données (IoT Data avec la marque Adeunis). Dans le but de préserver ses développements, le Groupe a mis en place une stratégie de protection de sa technologie et dispose d'un portefeuille de brevets dans le domaine du traitement du signal.

Au-delà de l'offre produits, le Groupe accompagne ses clients dans leurs projets de mise en place et déploiement de réseaux ou d'objets connectés. Une fois les équipements installés, l'objectif des dirigeants est de fournir à terme des services de type suivi du ou des réseaux, des objets eux-mêmes (qualité du signal, niveau de batterie, etc.) et des applications.

A ce jour, le Groupe répond à des besoins et des applications dédiés aux infrastructures et réseaux sur les marchés du *building management* (gestion des immeubles) et de l'optimisation industrielle (environnement, énergie, transport) dans l'IoT Data, et à des besoins de communication dans les domaines du sport professionnel, de l'industrie et des services, et a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 M€ au cours du dernier exercice clôturé au 31 mars 2017, +2,4% par rapport à 2015-16, dont -33% pour la division historique fourniture de modules qui ne fait plus l'objet d'effort commercial, +5,4% pour la division Audio (attentisme des clients du fait des lancements prévus en 2017-18) et +37% pour la division IoT Data (montée en puissance de cette activité confirmée).

En termes géographique, le Groupe réalise 73% de son CA en Europe, 4% aux Etats-Unis et 23% dans le Reste du monde, grâce au recours à un réseau de distributeurs mondial, et à sa propre filiale commerciale aux Etats Unis ouverte en 2010 dédiée à l'Audio.

Dans un contexte de stabilité de l'activité, compte tenu des investissements réalisés au cours de l'exercice 2016-17 pour préparer les compléments de gammes en Audio et la constitution d'une gamme en IoT Data, le Groupe a généré des pertes d'exploitation au cours des derniers exercices, avec un résultat d'exploitation à -1 005 K€ en 2016-17 comparé à -415 K€ en 2015-16 et -587 K€ en 2014-15.

Acteur historique du secteur de la radio fréquence, le Groupe ambitionne de participer à l'essor du segment de l'IoT porté par l'accélération du déploiement des réseaux privés et publics. Les produits des gammes Audio et IoT Data, déjà commercialisés à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires à travers le monde, devraient profiter de ce marché porteur.

Dans l'Audio, la gamme Vokkero est d'ores et déjà utilisée par les principales ligues professionnelles sportives et événements multinationaux dans le football (y compris américain), l'objectif est de déployer cette gamme dans d'autres domaines du sport professionnel, et de lancer une gamme dédiée au sport amateur (Gamme Varsity) et d'étendre l'offre au segment hors Sport avec le lancement de la gamme Vokkero Guardian en Avril 2017.

Dans l'IoT Data, pour accompagner les déploiements de ses clients, via notamment la mise au point des applications qui répondront à leurs besoins, et compte tenu de la stratégie de développement de l'offre de services (revenus récurrents fonction de la montée en puissance du parc installé), le Groupe envisage d'accroître sa présence en propre hors des frontières françaises, vers les principaux pays européen, et de renforcer ses équipes américaines avec le lancement de l'offre IoT Data sur ce marché. Le réseau de distributeurs devrait par ailleurs être étoffé.

Pour accélérer ses développements, le Groupe pourrait réaliser des opérations de croissance externe ciblées dans un but de complément technologique (activité de services), de complément sectoriel (secteurs primaires, distribution, administration, etc.) ou de complément géographique (pays européens).

6.2 Le marché de l'IoT

6.2.1 Définition et environnement

6.2.1.1 Définition

L'IoT est un réseau d'échange et de traitement de données entre objets physiques identifiés électroniquement exploitant différentes technologies de communication. Ces objets pour certains non conçus à l'origine pour être communicants, sont dotés de capteurs, de puces électroniques, de logiciels et d'une connectivité à Internet via des réseaux radio. La combinaison de ces différents outils permet d'administrer et de contrôler à distance les objets grâce à l'échange de données sur leurs performances et sur l'environnement qui les entoure.

On peut distinguer les objets dont l'usage est personnel (la maison connectée, les objets sur soi, les équipements de loisirs, etc.), appelés consumer-IoT et ceux dont l'usage est professionnel (compteurs connectés, tracking d'actifs, capteurs industriels, parkings communicants, etc.), appelés industrial-IoT. L'usager grand public donnera une importance au ludique, au confort, au design de l'objet, avec un renouvellement tous les 12 à 36 mois. A l'opposé, les objets industriels se renouvellent entre 5 à 10 ans, (voir 15 ans dans certains cas d'application) et nécessitent le plus souvent un mécanisme de gestion à distance.

D'autres segmentations peuvent être pertinentes, comme le niveau de criticité de l'application cible : l'usage de l'IoT dans le domaine du nucléaire, par exemple, imposera certaines contraintes ; ou encore celle de territoire : un projet de ville intelligente se fait à l'échelle de plusieurs quartiers, d'une ville, ou d'un territoire ; un projet connecté d'une entreprise internationale se fait à l'échelle globale, et celui d'une PME implique généralement une couverture plus locale. Chaque usage implique des besoins et des contraintes variées qui laissent augurer de l'émergence de solutions également variées.

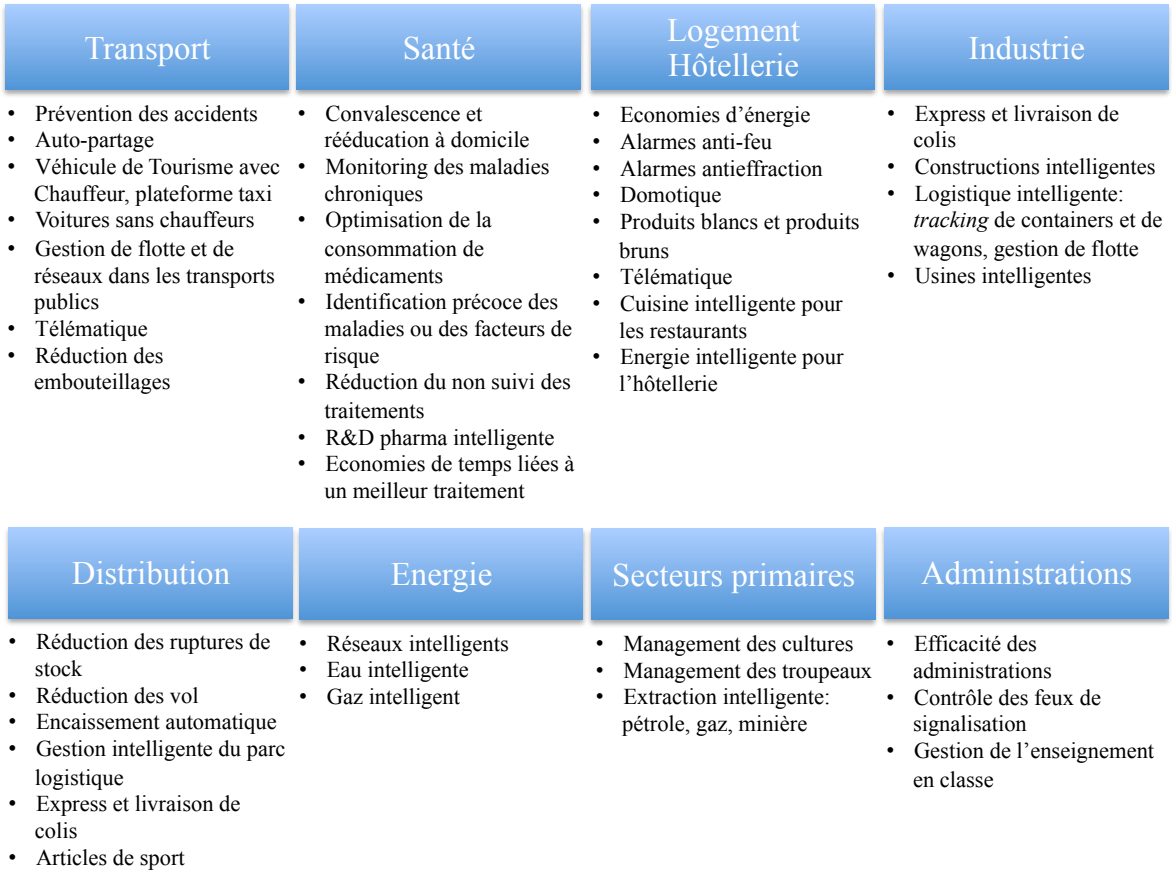
La révolution numérique actuelle offre des opportunités pour réinventer les produits, les services et les entreprises elles-mêmes. De vastes domaines comme l'automobile, l'énergie, l'eau, le transport, la logistique, la santé, la sécurité, l'agriculture, l'électronique grand public sont impactés.

6.2.1.2 De multiples applications potentiellement créatrices de valeur

Nous sommes au début d'une profonde transformation sociétale et économique. L'Internet des Objets, via les infrastructures déployées, sera probablement l'un des outils de cette transformation. Dans une étude parue en janvier 2016[4] A.T. Kearney a identifié une quarantaine d'applications principales dans le domaine de l'IoT au sein de huit segments verticaux. Pour chaque application, plusieurs solutions vont probablement émerger démultipliant, par la même, le champ des possibles.

[4] *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*

Figure 1 : Principales applications identifiées dans le domaine de l'IoT



Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity,* 2016. Traduit de l'anglais

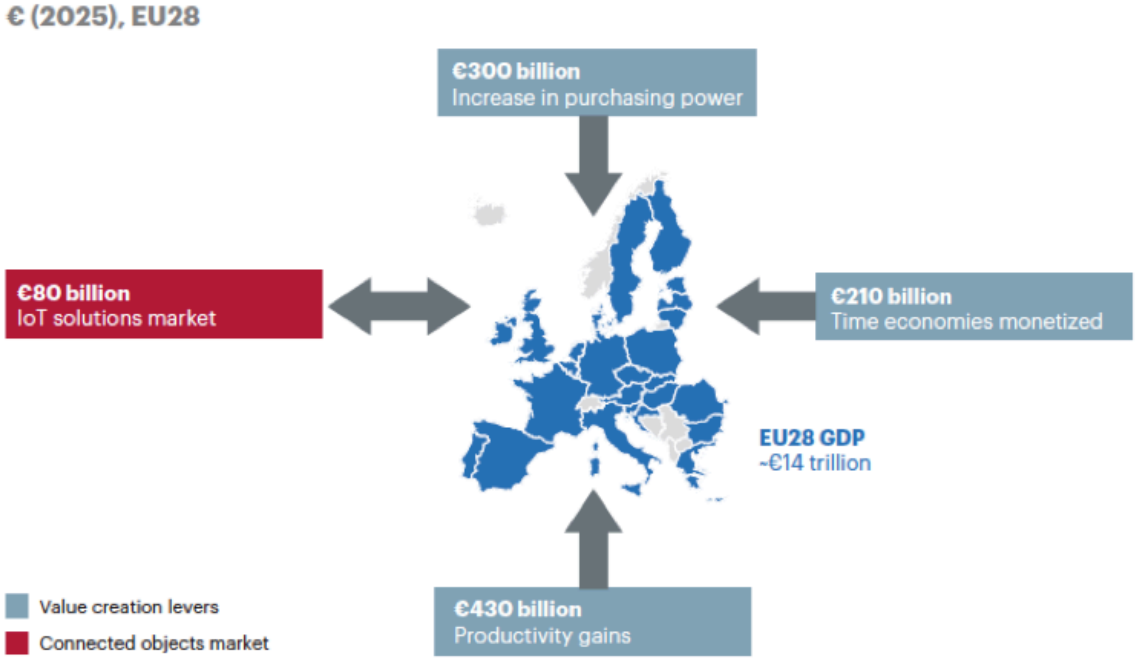
La révolution apportée par les technologies actuelles (IoT, Big Data, Cloud) permet d'envisager des bénéfices nombreux et variés pour ces industries. On peut citer à titre d'illustration les gains de productivité et de performance dans le pilotage des services, la mise en place d'une meilleure protection des biens, des personnes, de la ressource (eau, énergie) ou du patrimoine, ou le lancement de nouveaux services pour apporter un meilleur confort quotidien aux citoyens. L'internet des objets devient alors un outil pour améliorer la productivité, pour gagner du temps ou du pouvoir d'achat. A.T. Kearney chiffre les bénéfices pour 2025, à l'échelle de l'Europe des 28, à respectivement 430 Mds€ (gains de productivité), 210 Mds€ (gains de temps monétisé), et 300 Mds€ (gains de pouvoir d'achat) [5].

En termes d'horizon de temps, les filières transports (gestion de flottes), déchets, énergie (télé relève des compteurs), éclairage, parking, ou encore bâtiments se sont déjà lancées dans cette démarche de transformation. D'autres vont bientôt l'entamer : la santé, l'agriculture, l'éducation, les bâtiments publics, ou encore les gares et les aéroports. Pour répondre à ces nouveaux besoins et ces nouveaux usages, des produits et des services dits « smarts » (pour connectés/communicants) sont et seront déployés. A.T. Kearney estime le marché des solutions IoT à 80 Mds€ pour l'Europe des 28 à horizon 2025 [6].

L'IoT a ainsi clairement un effet multiplicateur. Sur la base de cette étude, 1 € investi dans des solutions IoT pourrait générer 12 € en gains de productivité, de pouvoir d'achat et d'économie de temps.

[5] Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity,* 2016
[6] Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity,* 2016

Figure 2 : Le marché pour les solutions IoT et trois domaines de création de valeur



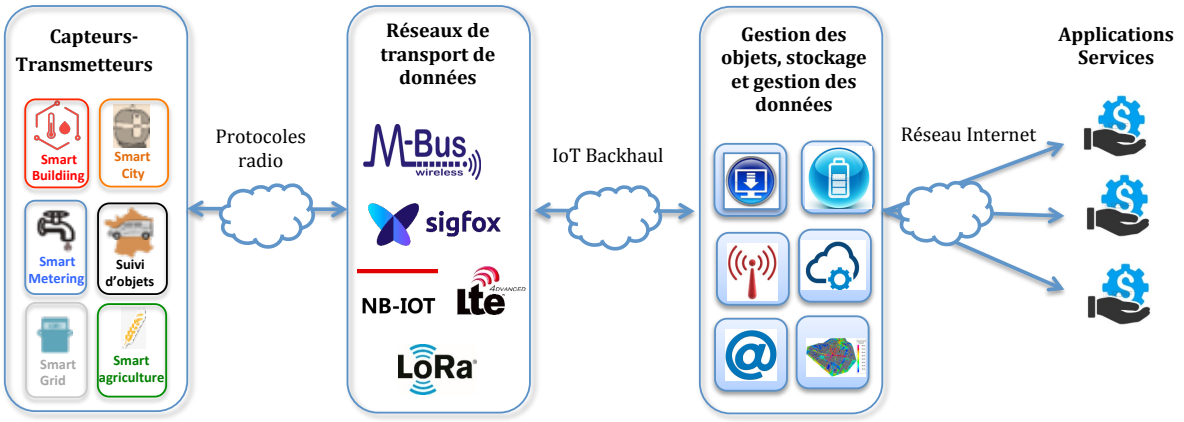
Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity,* 2016

6.2.1.3 L'IoT comment ça marche

L'architecture d'un réseau IoT peut se décomposer en quatre segments principaux : les objets connectés, les réseaux radio ou cellulaires, l'intelligence réseau et les applications métier :

- Les objets dotés de capteurs (*Sensors)*, des éléments technologiques terminaux, qui répondent à un besoin local spécifique, tels que les compteurs d'eau, les capteurs environnementaux, les capteurs divers (niveau, température, etc.), ou encore les traceurs GPS ;
- Les réseaux radio ou cellulaires dotés de stations (*IoT Base Stations*), des passerelles ou des routeurs multi-protocoles qui gèrent l'interface entre les réseaux radio et les infrastructures cœur de réseau. C'est l'apparition de ces nouveaux réseaux qui permet de connecter des milliers de capteurs à un même serveur, local ou déporté de la zone des capteurs. Ces infrastructures permettent à l'industrie d'entrevoir de nouveaux usages et services qui participeront au déploiement massif des objets connectés ;
- Le cœur de réseau qui comprend les fonctions logicielles de maintien en conditions opérationnelles (supervision et maintenance) des stations, le pilotage des plans radios, la gestion de la performance globale du réseau, et les routages des flux de données.;
- Les serveurs applicatifs qui hébergent l'application verticale en relation avec les capteurs comme par exemple la gestion de la consommation énergétique, l'optimisation logistique, ou la géolocalisation de flotte.

Figure 3 : Architecture d'un réseau IoT



Source : Société

6.2.2 Un marché porteur

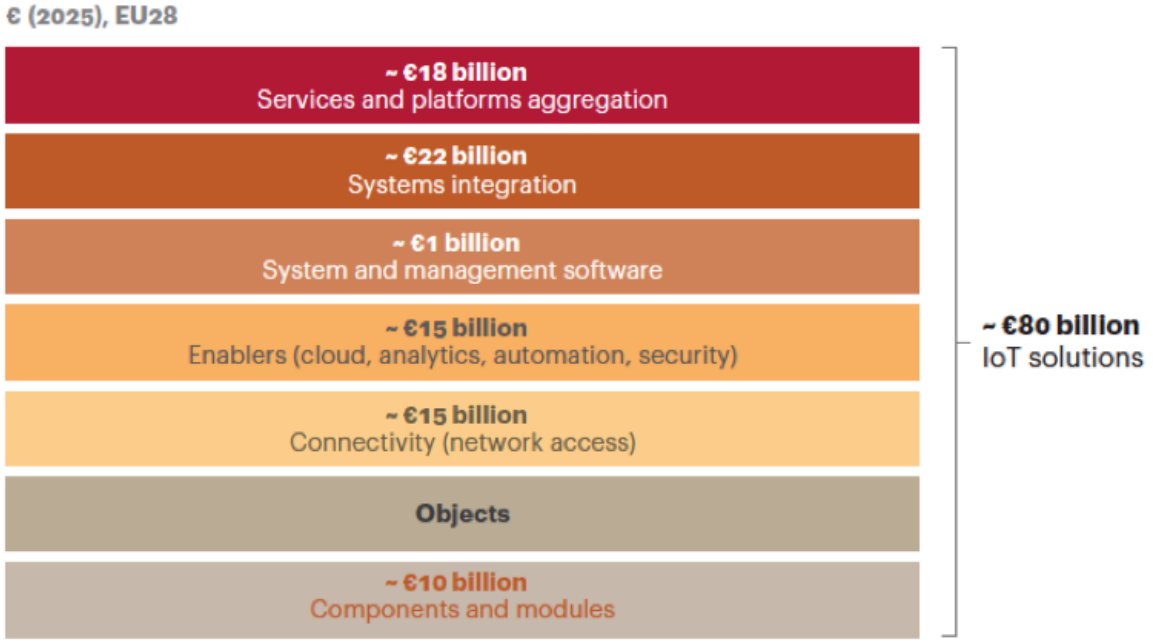
Le marché de l'Internet des Objets comprend l'ensemble des acteurs impliqués dans la transmission de données entre objets ou machines. Pour les objets eux-mêmes, il n'intègre pas les abonnements *data* et cartes SIM utilisés dans les appareils informatiques personnels comme les s*martphones*, les clés électroniques, les tablettes, les routeurs, ou les hotspots. Les prévisions concernant le nombre d'objets varient significativement d'un institut à un autre, aux extrêmes : 16 milliards d'objets connectés d'ici 2020 pour Machina Research et 24 milliards pour GSMA, et plus de 200 milliards pour IDC.

A l'horizon 2025, A.T. Kearney estime à 25 Mds les objets connectés dans l'Europe des 28[7], soit un marché européen des solutions IoT attendu à 80 Mds€ (hors fabrication des objets connectés) et qui serait réparti selon le découpage suivant :

- *Components and modules (10 Mds€)* : fabricants de petits modules (capteurs, déclencheurs, connecteurs) qui sont intégrés aux objets pour leur connexion, leur monitoring et leur contrôle (Sierra Network, Telit, Gemalto) ;
- *Objects* : conception et fabrication d'objets communicants (Bosch, Siemens, Haugeräte) ;
- *Connectivity (15 Mds€)* : opérateur fournissant des services fixes ou mobiles pour connecter les objets à Internet (opérateurs télécom tels que Deutsche Telecom, Orange ou Telefonica ; ou de nouveaux entrants fournissant des solutions à bas coûts dédiées au segment IoT tels que Sigfox) ;
- *Enablers (15 Mds€)* : fournisseur de solutions autour des données issues des objets connectés incluant des services *cloud* (stockage de données et d'applications comme Amazon AWS, Microsoft Azure ou Google) et de l'analyse de données (Accenture, Intel, IBM, ThingWorx, SAP, Capgemini) ;
- *System and management software (1 Md€)* : plateformes et équipements intermédiaires pour faciliter la mise en place de matériels, réseaux et applications homogènes (Bosch Software Innovations, Telenor Connexion, Device Insight Gmbh) ;
- *Systems integration (22 Mds€)* : assurer l'intégration homogène des modules à l'intérieur des objets, de même que l'intégration d'opérations, de process et de solutions variées (IBM, Accenture) ;
- *Services and platforms aggregation (18 Mds€)* : mise en place des solutions chez le consommateur, incluant groupement des objets et des services entre eux, fixation des prix, facturation et planification des besoins (fabricants d'objets ou opérateur télécom comme Deutsche Telekom, Qivicon ou Smart Home by Orange).

[7] Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity,* 2016

Figure 4 : Le marché pour les solutions IoT, découpage par segments (hors marché des objets)



Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity,* 2016

Pour supporter ces besoins accrus en matière d'échange de données, qui résultent d'usages variés et donc impliquent des problématiques variées (coûts, puissance, fiabilité, etc.), les outils technologiques existants en matière de couverture réseau ne pourront très probablement pas suffire et de nouvelles technologies vont pouvoir émerger.

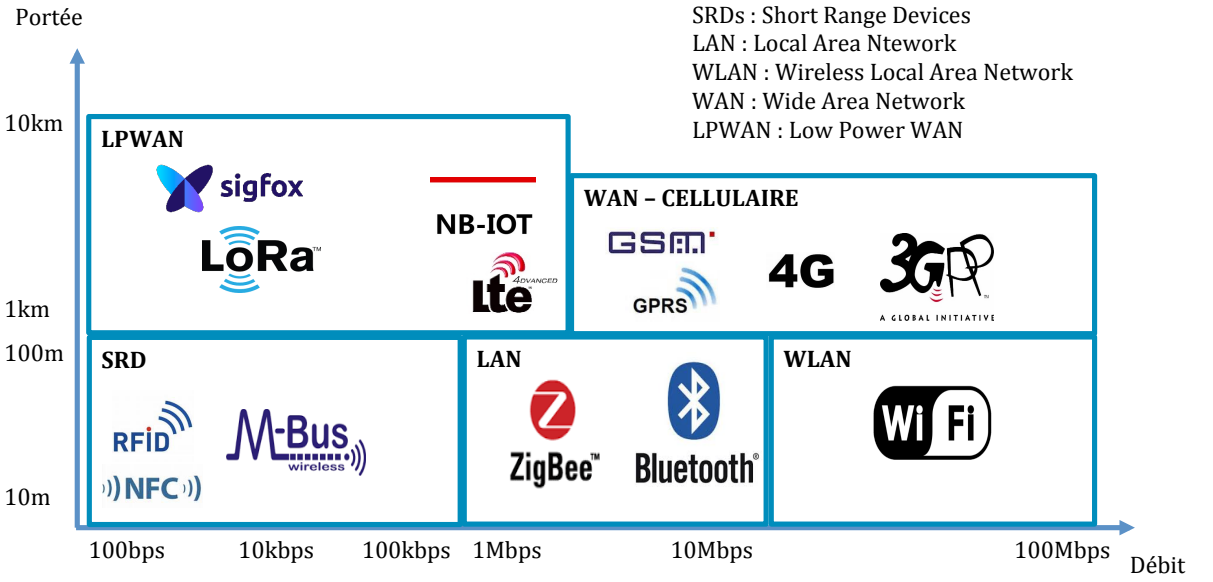
En complément, et dans certains cas en substitution, des technologies historiques déployées essentiellement par les opérateurs télécoms, d'autres acteurs ont déjà fait leur apparition comme la LoRa® Alliance (groupement de différentes sociétés) ou Sigfox (technologie propriétaire). Porté par les évolutions de la société, des usages et parfois même de la réglementation, le marché des objets communicants offre des perspectives de forte croissance, attirant ainsi de nouveaux entrants

6.2.3 Des infrastructures réseaux en cours de déploiement dans le monde

En termes d'approche réseau, le marché des objets communicants peut être segmenté en deux catégories :

- Ceux connectés en courte portée, soit sur la base de réseaux dits LAN pour *Local Area Network*, ne nécessitent ni exploitation à distance, ni installation d'outils particuliers. Ils sont basés sur des technologies du type Wifi, NFC, Bluetooth Low Energy, etc. qui sont gérées et exploitées directement par l'utilisateur final (grand public, entreprise, collectivité, etc.) ;
- Ceux connectés en longue portée, sur la base de réseaux dits WAN pour *Wide Area Network.* Pour ces derniers, la mise en place de réseaux pour la collecte ou l'émission de données est nécessaire. Ils peuvent être connectés en radio (LPWAN pour *Low Power Wide Area Network*, domaine de l'Alliance LoRa® ou de la technologie Sigfox spécialiste français de l'UNB pour *Ultra Narrow Band*) ou en cellulaire (GSM, LTE-MTC, 3G, 4G).

Figure 5 : Panorama des solutions IoT, découpage par segments



Source : Société

Avant l'arrivée de technologies radio LPWAN, seules les technologies cellulaires permettaient de faire transiter de l'information sur de longues distances entre un objet et un système d'information. Avec une carte SIM intégrée au capteur, l'objet devenait communiquant. L'un des grands avantages associés à l'utilisation de la SIM, c'est de bénéficier de la couverture mondiale du GSM, une infrastructure réseau télécom déjà déployée et couvrant plus de 80 pays dans le monde. L'un des grands inconvénients, c'est sa consommation énergétique et le coût actuel des abonnements associés (cherté de la technologie et des licences pour exploiter les réseaux), deux freins qui ont considérablement limité son adoption dans le domaine des objets connectés. Les réseaux bas débit longue portée dits LPWAN permettent de lever ces freins.

Les réseaux bas débits longue portée, LPWAN, utilisent des ondes radios libres (800-900 MHz principalement) avec comme principe de base : plus vite on communique, moins on consomme. Elles sont donc adaptées pour envoyer des messages textuels ou numériques sous la forme de quelques dizaines ou centaines d'octets dans un débit entre 100 bit/s et 50 kbit/s. Reste cependant aux acteurs du LPWAN à déployer une infrastructure globale aussi large que le cellulaire.

Outre les *pure players* de l'IoT LPWAN, telle que la société française Sigfox, les opérateurs télécom historiques (Comcast, Senet, Flashnet, Proximus, Tata Communications, KPN, Swisscom, Orange, Bouygues Télécom, etc., avec la technologie LoRa®) se positionnent également pour opérer ces nouveaux réseaux LPWAN. D'autres acteurs, dits opérateurs alternatifs, travaillent sur le sujet d'autant plus que ces nouveaux réseaux fonctionnent sur des bandes radio non licenciées, ce qui diminue fortement la barrière à l'entrée et raccourcit la durée du retour sur investissement. Son adoption est donc facilitée.

L'essor de ce nouveau marché offre de belles opportunités pour les opérateurs, les industriels, les spécialistes télécom, les fabricants de capteurs et de composants. Cependant les défis sont importants, la sécurité, l'interopérabilité, la couverture et l'existence d'un écosystème mondial de partenaires seront déterminantes.

6.3 Présentation du Groupe et de son activité

6.3.1 Historique

La Société est issue d'un split d'activités d'un groupe créé en 1993, spécialisé dans la production de modules et la réalisation de tests de télémesures à destination de la téléphonie mobile sur la base de technologies sans fils. L'un des trois fondateurs a poursuivi l'activité GSM, et les deux autres, Hervé Vincent et Pascal Champaney ont repris l'activité *wireless* pour créer Adeunis RF en 2000, en tant qu'expert de la radio fréquence.

Si le Groupe s'est développé au départ dans la production de modules et sous-ensembles intégrés dans des produits tiers. Très rapidement les dirigeants ont mené des études pour développer des produits propres notamment à destination des communications audio dans le monde du sport, pour trouver des réponses à des problématiques complexes qui ne trouvaient pas de réponse dans les produits sur le marché (environnement bruité, nécessité de sécuriser les échanges, en extérieur et en intérieur, etc.).

Après 3 années de R&D, le Groupe a gagné son premier appel d'offre en 2005 pour fournir des produits de communication audio aux arbitres du championnat français de football, s'en est suivi en 2006 un contrat pour équiper les arbitres de la coupe du monde de football. Depuis lors les produits de la gamme Vokkero, marque lancée en 2009, ont remporté de nombreux contrats permettant d'équiper plusieurs ligues professionnelles de football, Rugby, Hockey, etc, en Europe et aux Etats-Unis grâce à l'ouverture d'une filiale locale en 2010.

En 2011, les dirigeants ont décidé de lancer leur première levée de fonds (2,1 M€) qui a permis de faire rentrer A plus Finance au capital (actionnaire à hauteur de près de 14% du capital à la date d'enregistrement du document de base), pour financer le lancement de la marque Vokkero aux Etats-Unis et les programmes de R&D dans le domaine de la télé-relève de compteurs, marché à forts volumes.

En 2013, après plus de 13 ans à la tête de la Société, Pascal Champaney décide de quitter la direction. Il conserve son mandat au conseil d'administration, mais cède la moitié de sa part du capital à Capital Export (47,94% du capital à la date d'enregistrement du présent document de base) qui participe également à une augmentation de capital de 1 M€.

Après plusieurs années de vaines tentatives pour pénétrer le marché de la télé-relève de compteurs, la plupart des fabricants de compteurs développant en interne ces compétences, le mandat de Président de Monsieur Hervé Vincent (3,7% du capital à la date d'enregistrement du document de base) n'est pas renouvelé par les autres membres du conseil d'administration. Il est remplacé par Muriel Bethoux à la Présidence à partir de septembre 2015. Pascal Saguin devient alors directeur général, Frank Fischer et Bertrand Million sont nommés directeurs généraux délégués.

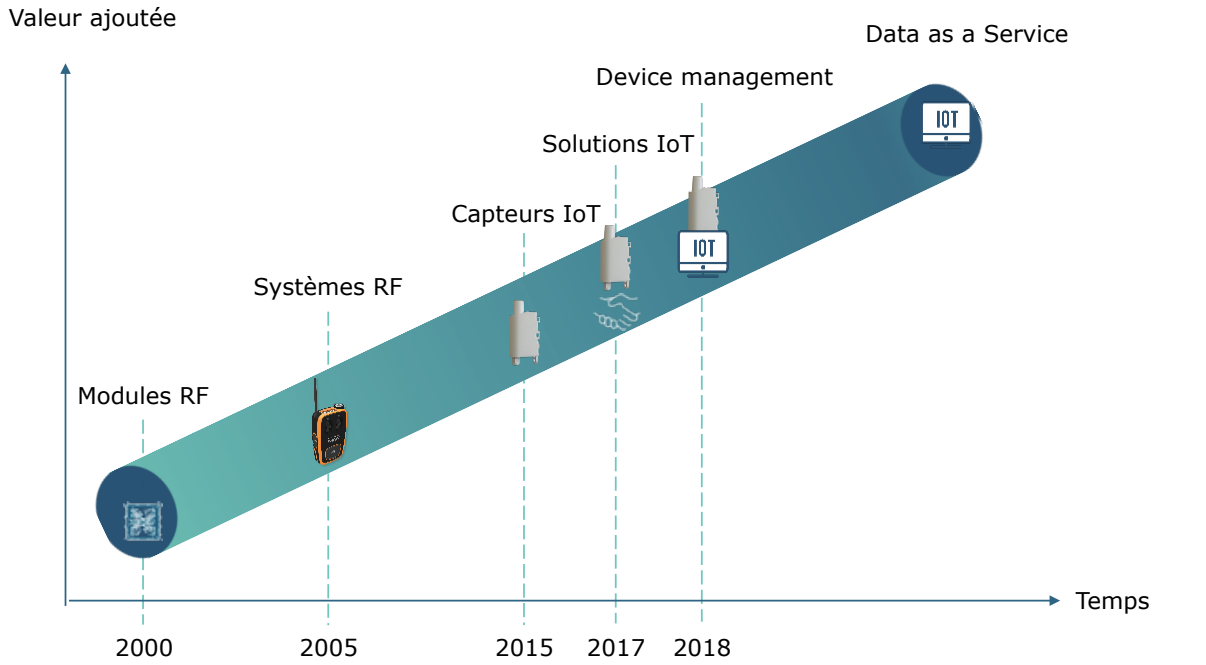
La nouvelle direction réoriente alors la stratégie vers l'IoT Data par la fourniture de produits et services à valeur ajoutée à destination des segments du *smart building* et de l'optimisation des process.

Les besoins de financements, et les actions en justice engagées par Hervé Vincent (se référer à la section 20.4 du présent document de base), ont conduit les dirigeants à placer la Société sous mandat ad'hoc début 2016 pour protéger les intérêts sociaux de la Société. Une conciliation a depuis été mise en place en septembre 2016.

Avec une direction renforcée, et un plan de refinancement réalisé (du fait de la conversion des OC 2011 pour 2,1 M€ et des ORA 2014 et ORA 2015 pour 2,0 M€), la Société a engagé une phase de développement plus offensive dès 2016, avec la préparation et le lancement des évolutions de la gamme, en Audio lancements prévus en 2017-18 pour : 1) mieux adresser les segments hors sport qui nécessitent le plus souvent des adaptations segment par segment (ergonomie, design, fonctionnalité) et 2) cibler le marché du sport amateur et aux Etats-Unis également le sport universitaire et le coaching ; et en IoT Data, après avoir adapté et référencé les produits sur la base des principaux protocoles de communication radio (Sigfox, LoRa, WMBus), plusieurs déclinaisons de la gamme et de services vont être lancées en 2017-18 et 2018-19.

Forts des premiers succès obtenus en distribution directe en France (IoT Data et Audio) et aux Etats-Unis (Audio), les dirigeants visent un renforcement des équipes commerciales pour poursuivre la pénétration des principaux pays européens et américains (inclus IoT Data) tout en s'appuyant sur l'établissement de partenariats de distribution pour des segments qui ne seront pas adressés en direct (petits clients), des pays satellites en Europe ou encore des pays plus lointains.

Figure 6 : Evolution de l'offre produits



Source : Société

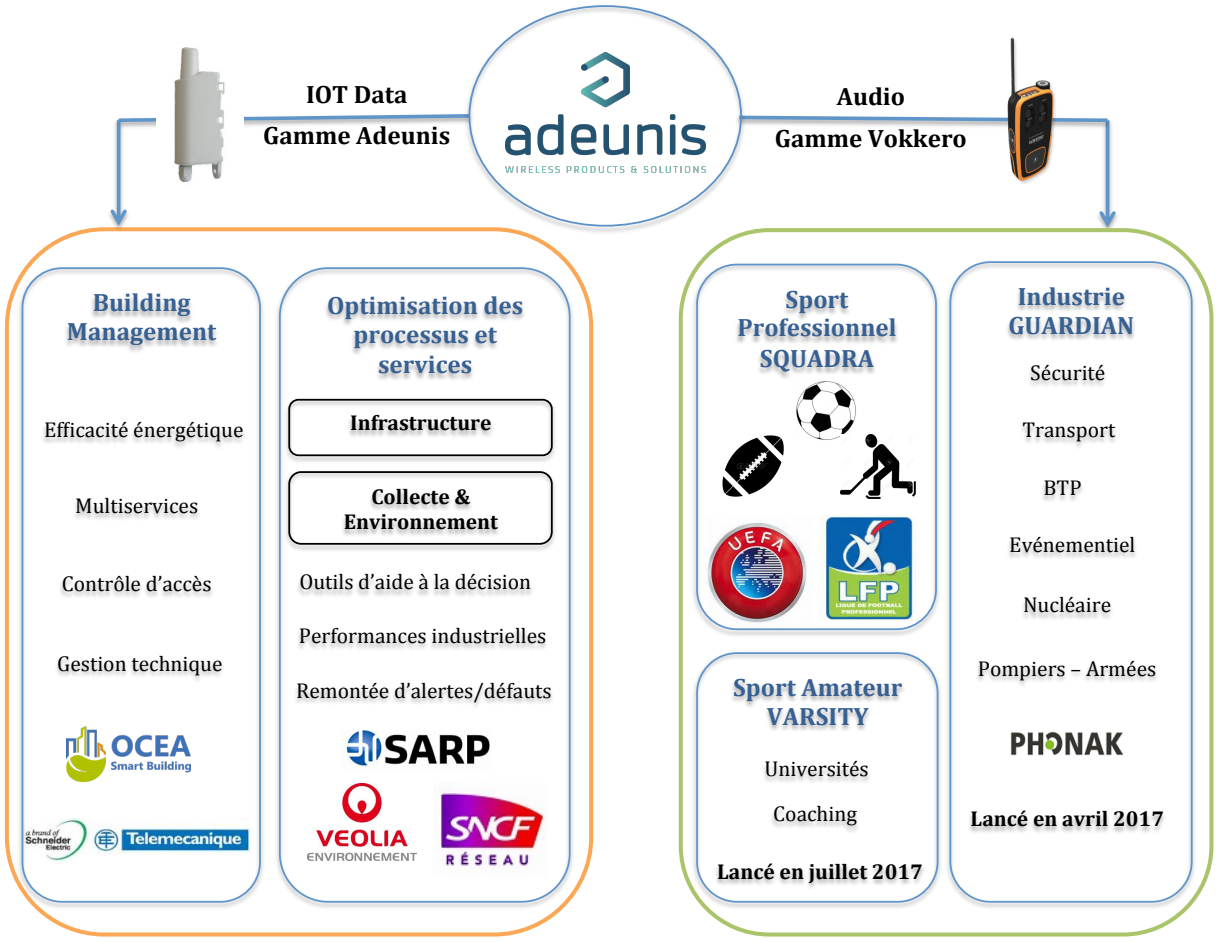
6.3.2 Le positionnement et les produits

6.3.2.1 L'offre produits

L'activité du Groupe est aujourd'hui organisée autour de trois pôles :

- Audio (46% des ventes de l'exercice 2016-17) : commercialisée depuis 2006 : Systèmes de communication professionnels et services dédiés aux marchés du sport et de l'industrie (nouvelle gamme lancée début 2017) – Gamme Vokkero ;
- IoT Data, lancée en 2015 (35% des ventes) : Capteurs, solutions packagées et services dédiés aux marchés Smart building, à l'efficacité énergétique et à l'optimisation des processus industriel – Gamme Adeunis.
- Modules (19% des ventes) : Gamme historique des produits Adeunis, modules pour compte de tiers (activité OEM), en cours de déréférencement et qui ne fait plus l'objet d'effort commercial (activité en baisse de -33% au cours de l'exercice 2016-17). Cette activité a été confrontée à la concurrence de pays à bas coûts conduisant à des prix moyens inférieurs à 10 € ne permettant pas de générer des marges à la hauteur des objectifs affichés par les dirigeants. Ces derniers ont ainsi décidé en 2015 de conserver uniquement les clients qui satisfassent leurs critères de marges, et de concentrer leurs efforts commerciaux sur les nouvelles divisions Audio et IoT Data plus prometteuses en termes de croissance d'activité et de contribution aux résultats.

Figure 7 : L'offre actuelle et quelques référencements clés



Source : Société

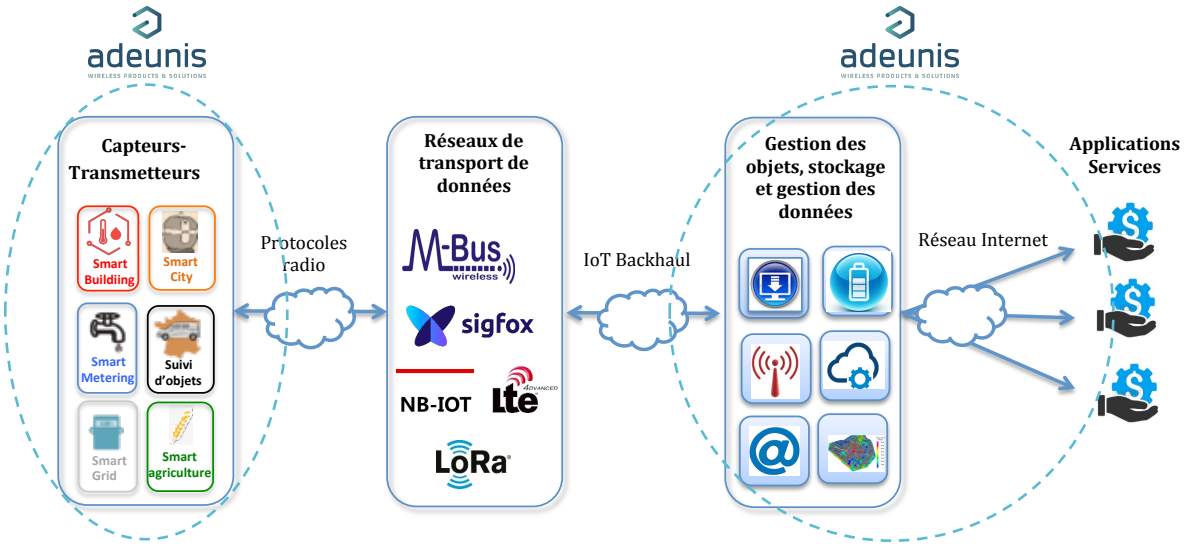
6.3.2.2 Le segment de l'IoT Data

6.3.2.2.1 Positionnement sur le marché

Adeunis se positionne comme un facilitateur des réseaux d'objets connectés fournissant des solutions packagées, prêtes à l'emploi, sans que les clients n'aient à se préoccuper des éléments technologiques. Le Groupe est ainsi présent sur une grande partie de la chaîne de valeur du segment de l'IoT.

Dans le cas des réseaux publics, le Groupe s'appuie sur des réseaux existants, qui permettent de transporter les données, et est présent en amont, au sein des objets eux-mêmes, en aval dans les services de gestion des parcs installés et des données, et in fine dans les applications tirées de ces outils.

Figure 8 : Panorama des solutions IoT, découpage par segments



Source : Société

Dans le cas de réseaux privés, le Groupe peut offrir des solutions globales, de la captation des données, à leur restitution sur des serveurs, en passant par le réseau mis en place.

La gamme est commercialisée sous la marque Adeunis. L'activité comprend le design, le pilotage de la fabrication et la vente de produits, solutions et services principalement dédiés aux secteurs de la gestion technique des bâtiments (*building management*) et à l'optimisation des processus et services, avec deux verticaux ciblés ; la Collecte & environnement et l'C. L'offre se compose d'une gamme de capteurs et d'objets sans fil exploitant capables de communiquer sur les principaux réseaux les principaux réseaux (LPWAN, Sigfox, WMBUS, ou cellulaire, public ou privé, etc.). Le Groupe s'appuie sur son expertise pour choisir le réseau le mieux adapté aux besoins de ses clients.

A partir de 2018, le Groupe proposera également des solutions de gestion et de pilotage des objets et des réseaux (offre *Device management*), de stockage (partenariat en cours de mise en place pour la fourniture d'hébergement) et de gestion des données tirées des objets connecté (activité services).

6.3.2.2.2 La stratégie de déploiement

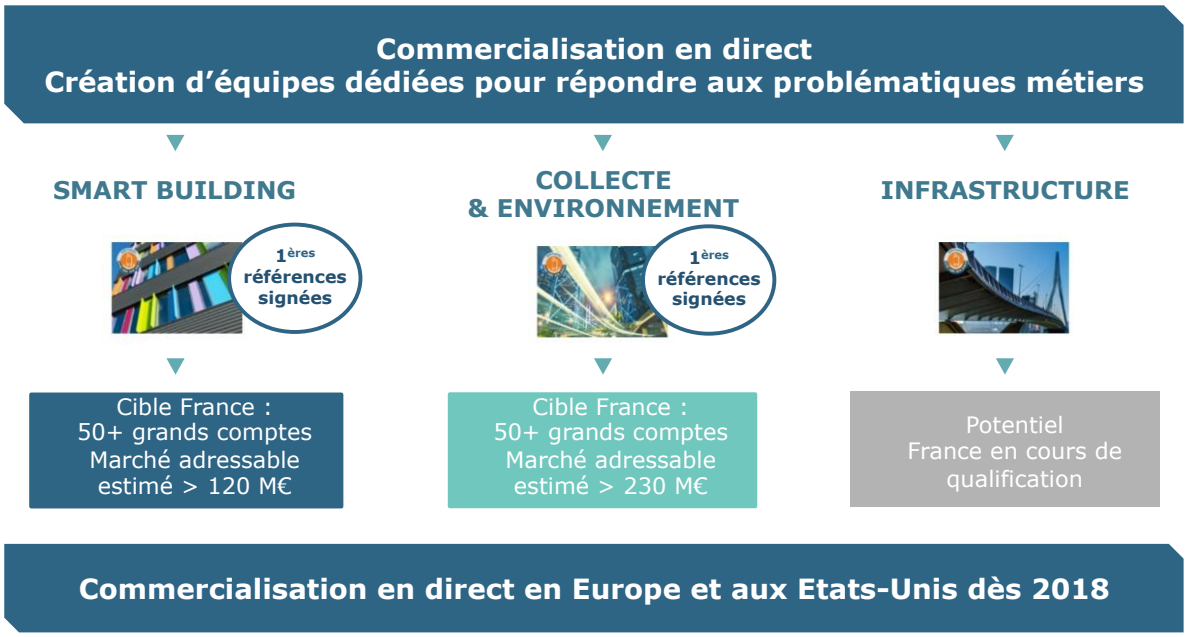
Lancée en 2015, la gamme IoT Data a commencé à générer un chiffre d'affaires significatif au cours du dernier exercice : près de 3,3 M€ au 31 mars 2017 en hausse de 37% après une hausse de 24% en 2015-16.

Fort des premiers référencements et succès commerciaux obtenus dans le *building management* (sondes de températures pour bâtiments, télé relève, surveillance de VMC, etc.) et dans l'optimisation des processus et services (niveaux de cuves, détection de présence d'eau, pièges à rongeurs, etc.), le Groupe ambitionne de poursuivre son développement dans le segment de la donnée en Europe puis aux Etats-Unis. L'IoT Data devrait ainsi devenir à terme la première division du groupe avec trois verticaux ciblés : Building management, Collecte & Environnement et Infrastructure avec la mise en place de solutions clés en main associant la vente de capteurs, l'intégration des processus, la maintenance et des services autour de la remontée de la donnée. Le Groupe peut pour cela compter sur la valeur ajoutée de son offre notamment de capteurs :

- Basés sur des technologies de radiofréquence ;
- A faible consommation d'énergie ;
- Ayant obtenu des certifications internationales ;
- Compatibles avec les principaux réseaux (LPWAN, Sigfox, WMBUS, ou cellulaire, public ou privé, etc.) ;

- Offrant un haut niveau de fiabilité et de sécurité ;
- Dotés d'une architecture évolutive ;
- Et pouvant passer à une industrialisation à grande échelle.

Figure 9 : Stratégie de déploiement commercial en IoT Data



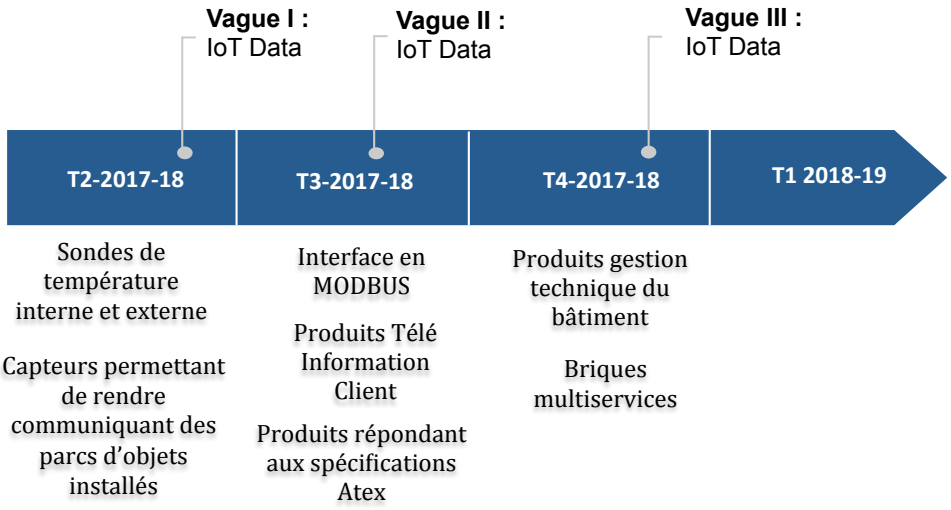
Source : Société

Après deux ans passés à répertorier les besoins des clients, à trouver des réponses technologiques à ces besoins, et à mettre au point des produits et services adaptés, le Groupe a identifié certains verticaux et ciblé des segments qui nécessitent de fournir des équipements de haute technicité, et qui vont faire l'objet d'une offensive commerciale au cours des prochains mois avec des lancements programmés en trois phases principales :

- Vague 1 : septembre-octobre 2017 avec trois produits dotés de nouvelles fonctions compatibles Lora, Sigfox et W-MBus : sondes de température interne et externe, capteurs à interfaces analogiques et digitales permettant de doter des objets déjà installés de connectivité, etc.
- Vague 2 : octobre-novembre 2017, interface en MODBUS, protocole utilisé dans l'industrie traditionnellement basée sur un système filaire. Le MODBUS est le protocole de communication de la plupart des équipements installés dans l'industrie (robotique, automates, systèmes industriels) permettant d'ajouter des fonctionnalités de communication en radio possiblement compatible avec d'autres protocoles de communication. Un produit TIC (Télé Information Client) va également être lancé, il permettra aux clients (BtoB) d'avoir une vision globale de la consommation énergétique de différents compteurs électriques. Enfin, les dirigeants ciblent la certification Atex (Atmosphère Explosive) pour les produits Pulse, c'est à dire ceux dédiés aux compteurs. Cette certification est nécessaire pour tous les équipements des compteurs de gaz, des compteurs en sites ceveso, en silos, etc.
- Vague 3 : mars 2018, produits dédiés à la gestion technique du bâtiment et de la *smart home* : apporter une composante de produits et de connectivité à l'ensemble des gestionnaires de bâtiment quand il consiste à savoir si les équipements installés fonctionnent. Par ailleurs des briques additionnelles multiservices devraient être lancées permettant de compléter l'offre du Groupe pour pouvoir adresser l'ensemble des besoins des clients finaux (exemple : détection de présence dans une pièce permettant d'optimiser le remplissage des salles de réunion par exemple).

Grâce à la palette de produits et services proposés, à la réactivité des équipes R&D et du pilotage industriel, mais également des capacités de prototypage, les produits pourront être adaptés aux besoins des clients (multifonctionnalité, multi protocoles de communication) voire développés sur-mesure pour ceux qui expriment des besoins spécifiques.

Figure 10 : Lancements prévus en IoT Data



Source : Société

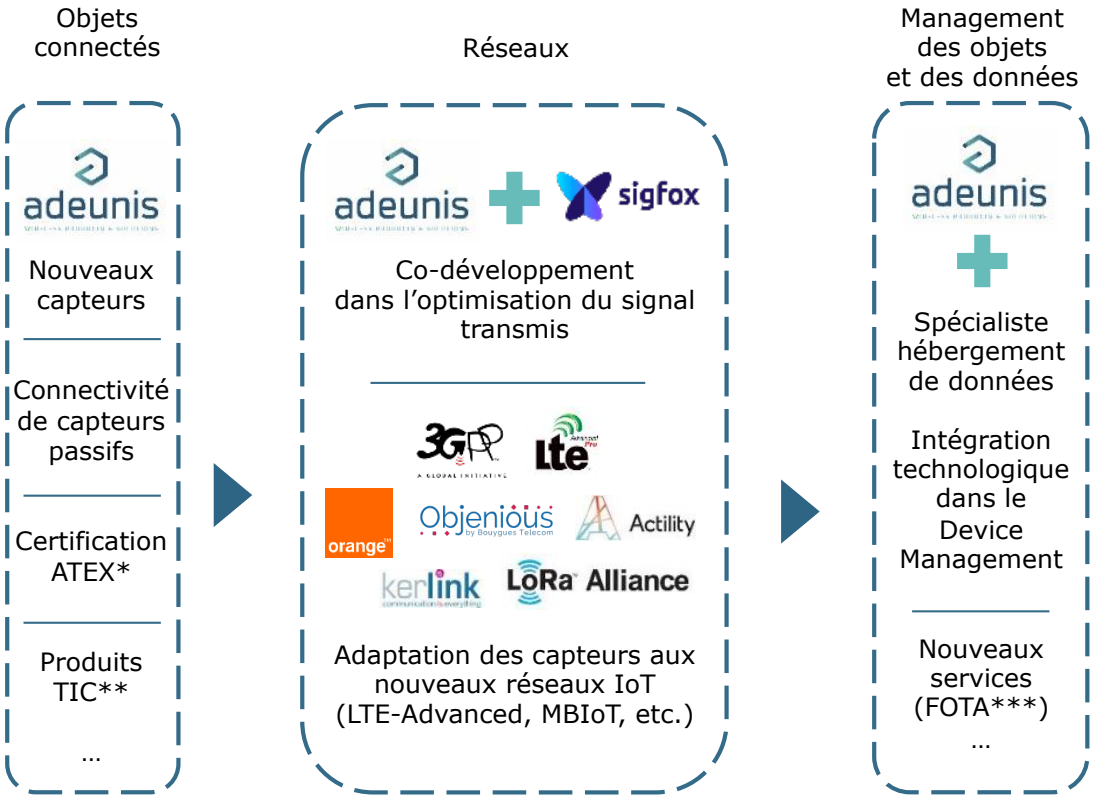
Au-delà de cet horizon court terme, des développements produits et applications se poursuivent, par exemple autour des technologies LTE M et NB IoT (réponse des réseaux cellulaires au LPWAN dans le domaine des objets connectés).

6.3.2.2.3 Les partenaires du Groupe

Pour soutenir et accompagner l'enrichissement de son offre, le Groupe a mis en place des partenariats de plusieurs types :

- Avec les opérateurs IoT : les accords portent notamment sur la possibilité d'intégrer et de revendre des abonnements annuels d'utilisation des réseaux IoT. Les partenaires sont : SIGFOX, Objenious (Bouygues), Orange ;
- Avec des éditeurs de logiciels : la Société est en cours de signature d'un partenaire portant sur le développement d'une plateforme web sécurisée de *device management*. Cette plateforme permettra de développer et vendre un service de gestion de flotte des produits du Groupe dans le cadre d'une prestation de service globale autour d'une offre produit couplée à un abonnement aux réseaux IoT ;
- Avec des membres de l'écosystème IoT : membre depuis l'origine de la LoRa Alliance ™ écosystème d'entreprises à dimension mondiale, qui a pour mission de promouvoir la technologie LoRa™. Cette organisation vise à établir un standard ouvert en matière d'Internet des Objets, de Machine-To-Machine, de villes intelligentes (*smart cities*) et d'applications industrielles. Ses membres sont d'origines variées tant en matière d'activités (opérateurs télécom, fournisseurs d'équipements, intégrateurs, fabricants de semi-conducteurs, etc.) que de couverture géographique (Europe, Asie, etc.).;
- Avec des partenaires commerciaux : Actility ou Kerlink, dans le cadre de la mise en place de réseaux de communication privés, proposent des services de maintien et de gestion du réseau, pour se faire ils peuvent avoir recours à des produits du Groupe. Par ailleurs compte tenu de son savoir-faire dans le secteur de l'IoT Actility a mis en place une place de marché (*marketplace*) qui propose des produits pour la mise en place de réseaux et services aux utilisateurs finaux. Les produits du Groupe font partie des fournisseurs référencés sur cette place de marché.

Figure 11 : Innovations et partenariats



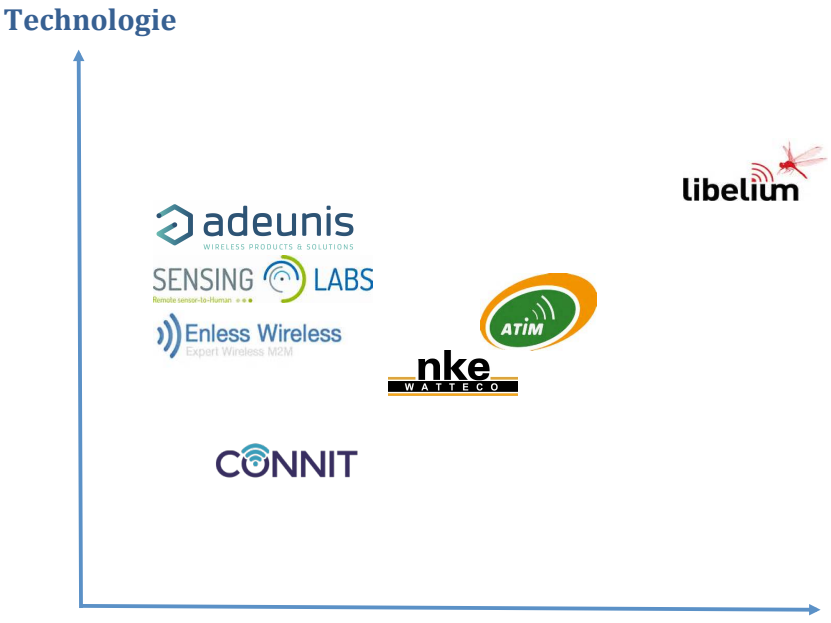
* Atmosphère Explosive, ** Télé Information Client , ***Firmware Over The Air

Source : Société

6.3.2.2.4 Panorama concurrentiel

Au sein des produits capteurs et transmetteurs de l'offre IoT Data, le Groupe est confronté à des concurrents d'envergure mondial : Libelium, et à des acteurs locaux tels que Connit et Nke.

Figure 12 : Principaux concurrents identifiés dans l'IoT Data



Source : Société

Au sein des services de gestion des objets, stockage et gestion de la donnée, le panorama concurrentiel est identique avec des grands groupes tels que IBM, Microsoft ou des spécialistes (My Device, Thinxworks).

6.3.2.3 Le segment Audio

6.3.2.3.1 Dans le Sport

Le segment du sport dispose de la gamme de produits Squadra, dédiés à la communication entre arbitres, un segment de niche sur lequel le Groupe a obtenu des référencements auprès des principales *leagues* nationales et internationales (football, rugby, handball, hockey sur glace, voile sportive). Les produits de la gamme Squadra sont commercialisés en direct (implantations en France et aux Etats-Unis) et en indirect via des distributeurs. Ils peuvent être associés, en particulier aux Etats-Unis, à des contrats de maintenance. Le Groupe compte plus d'une centaine de clients dans ce segment qui nécessite de maîtriser des outils de communication :

- en conférence permanente et à utilisateurs illimités ;
- dotés de systèmes main-libre en communication instantanée via des systèmes de connexion *bluetooth* mirco-oreillette et *smartphone* permettant la prise d'appels ;
- sur la base de produits robustes et légers ;
- offrant un filtrage du bruit ambiant (système breveté) ; et
- un cryptage numérique permettant des échanges sécurisés.

Le marché de l'arbitrage du sport est un marché de renouvellement. Grâce aux référencements obtenus dans le football, le handball et le rugby, le Groupe vise une conquête commerciale dans d'autres segments professionnels (basketball, handball, rugby) mais aussi dans le sport amateur en Europe et sur les marché universités-collèges aux Etats-Unis avec le lancement d'une gamme dédiée Vokkero Varsity. Une déclinaison du produit Guardian est prévue au printemps 2018 afin de pénétrer le marché du coaching aux USA, segment beaucoup plus large que le seul arbitrage professionnel.

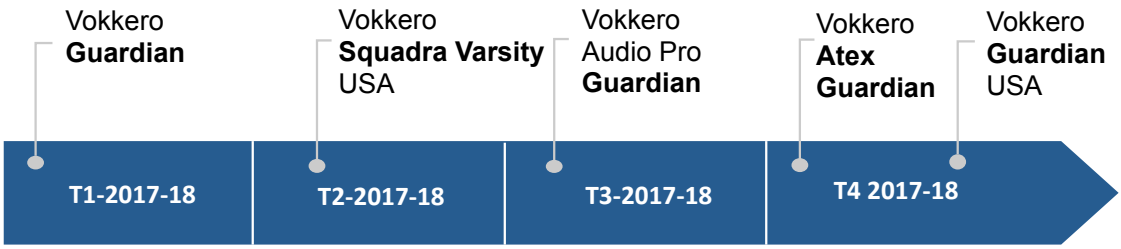
6.3.2.3.2 Hors Sport

Le segment Hors Sport dispose d'une nouvelle gamme de produits dédiée (lancement de la nouvelle gamme en Avril 2017), Guardian, distribuée, à la date d'enregistrement du document de base, uniquement en Europe. Le Groupe a déjà gagné des référencements dans le domaine du nucléaire, du BTP, du monde du spectacle, ou encore auprès des forces spéciales, des segments qui pour la plupart nécessitent de respecter un cahier des charges très strict et de disposer de produits et solutions pouvant fonctionner même en environnement extrême.

Le Groupe ambitionne de poursuivre la pénétration de ses produits Audio hors sport, vers des segments industriels, les pompiers, la sécurité, le nucléaire, le BTP et les travaux publics, le rail, la route, le maritime ou encore l'événementiel. Pour se faire la gamme Vokkero Guardian va être déclinée pour être adaptée aux besoins spécifiques des verticaux ciblés en termes de spécifications techniques, par exemple certification Atex pour les environnements hostiles (Novembre 2017), ou avec une qualité de son supérieure pour le segment Audio Pro-événementiel (Octobre 2017).

Par ailleurs, forts de ses premiers succès commerciaux en France, le Groupe a d'ores et déjà engagé une stratégie de conquête des pays européens. La distribution devrait également être étendue à l'Amérique du Nord (avant la fin de l'exercice 2017-18), et à terme à d'autres zones géographiques.

Figure 13 : Synthèse des lancements produits dans l'Audio Sport et Hors Sport

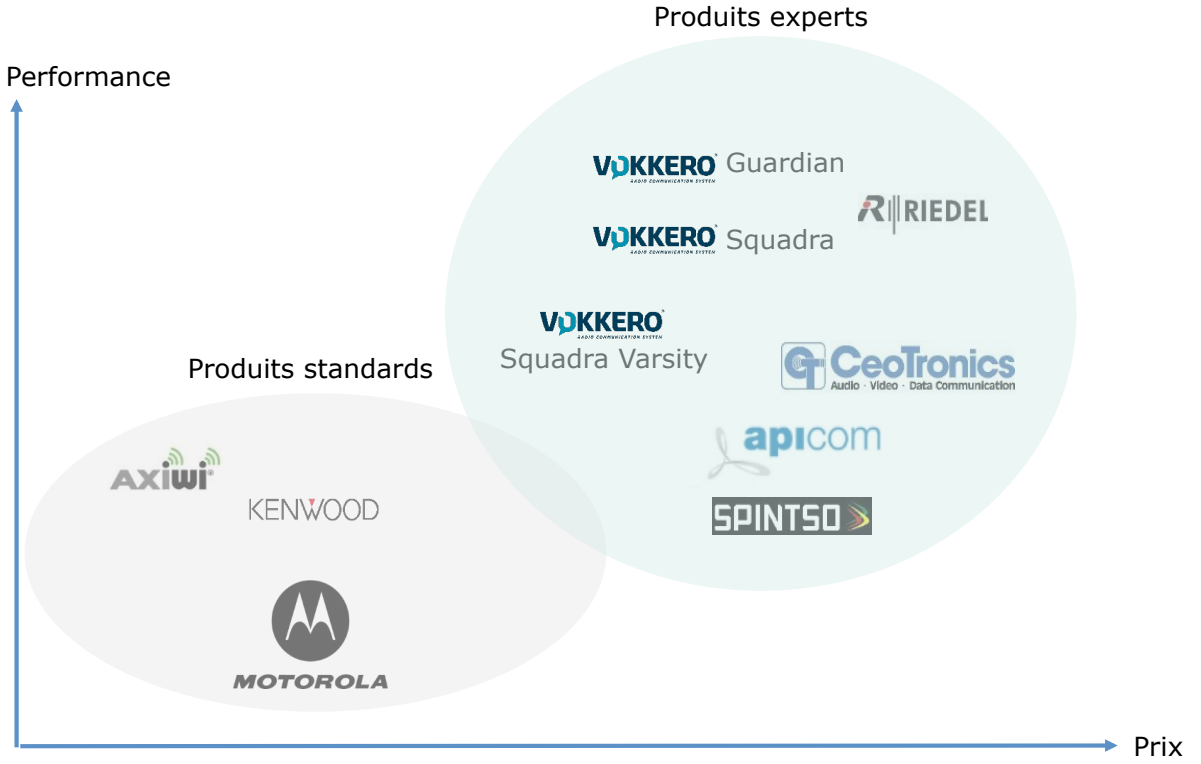


Source : Société

6.3.2.3.3 Panorama concurrentiel

Au sein de la gamme Audio, le Groupe est confronté à des concurrents d'envergure mondiale et diversifiés comme Kenwood ou Motorola et des spécialistes du secteur comme Spintso pour la gamme sport ou CeoTronics pour la gamme Hors Sport.

Figure 14 : Principaux concurrents identifiés dans l'Audio Sport et Hors Sport



Source : Société

Les dirigeants restent attentifs à l'évolution des différents acteurs sur le marché des objets connectés ainsi qu'aux technologies en présence. Avec une expertise et des compétences basées sur une expérience de plus de 15 ans dans le segment du BtoB, forts d'une base installée de plusieurs centaines de milliers de produits pour certains issus de brevets propriétaires, les dirigeants estiment pouvoir bénéficier de l'essor du marché de l'IoT pour poursuivre la croissance de l'activité.

6.3.3 Un mode de distribution mondial en cours de constitution

Que ce soit en Audio ou en IoT Data, le Groupe a mis en place des équipes pour commercialiser en direct ses produits, doublée de la mise en place d'un réseau de distribution indirect plus ou moins développé selon les segments d'activités et les zones géographiques concernés.

Dans l'Audio, gamme plus ancienne dans le catalogue du Groupe, le segment Sport est adressé très majoritairement par les équipes internes, via les équipes en France et la filiale américaine, le recours à des distributeurs représentant moins de 10% du chiffres d'affaires. Compte tenu des projets de déploiement vers des secteurs plus fragmentés avec le lancement de la gamme Varsity (sport amateur, coaching, etc.), le Groupe a vocation à s'appuyer davantage sur des agents distributeurs dans les années à venir.

Pour le segment Audio hors Sport, en France, le Groupe réalise en direct les ventes réalisées auprès des clients grands comptes et a mis en place un réseau de distribution par activité. A l'étranger la gamme n'est commercialisée, à la date d'enregistrement du document, qu'en Europe et quasi exclusivement par le biais d'agents distributeurs.

Dans l'IoT Data, la vente directe a représenté de l'ordre de 85% des ventes au cours du dernier exercice, le réseau de vente indirect étant en cours de mise en place, via des agents distributeurs ou via les opérateurs eux-mêmes (fournisseurs de solution pour leurs clients utilisateurs de leur réseau de télécommunication) ou encore des plateformes de vente de type *marketplace*.

Par le renforcement des moyens de commercialisation en propre, le Groupe a vocation à poursuivre ou lancer la vente directe dans les principaux pays européens et aux Etats-Unis pour les gammes Audio hors Sport et IoT Data essentiellement pour le segment grands comptes.

Par ailleurs le Groupe dispose de deux sites web, l'un dédié à l'Audio et l'autre à l'IoT Data et participe à des salons pour faire connaître ses produits et services (IBS Smart City, SiDo M2M, LoRa Alliance, journées opérateurs, etc.).

A la date d'enregistrement du document de base, les produits sont disponibles essentiellement en Europe, aux Amériques et en Asie au travers d'implantations en propre en France et aux Etats-Unis et via le recours à une cinquantaine de distributeurs.

Pour accompagner les déploiements de ses clients via notamment la mise au point des applications qui répondront à leurs besoins, et compte tenu de la stratégie de développement de l'offre de services (revenus récurrents fonction de la montée en puissance du parc installé), le Groupe envisage d'accroître sa présence en propre hors des frontières françaises dans les principaux pays européens (Allemagne, Angleterre, Espagne, pays scandinave, etc.) et par le renforcement de ses équipes américaines avec le lancement de l'offre IoT Data sur ce marché.

Le réseau d'agents distributeurs devrait par ailleurs être complété pour accélérer les développements dans les deux familles de produits Audio et IoT Data.

6.4 Présentation de l'organisation et des performances

6.4.1 Les équipes et l'organisation des équipes

Pascal SAGUIN, l'actuel Directeur Général d'Adeunis RF (depuis septembre 2016) est arrivé dans la société en tant qu'ingénieur en 2000, il est en charge des aspects techniques et industriels au sein du Groupe. Il peut s'appuyer sur deux directeurs généraux délégués : Bertrand MILLION (arrivé en 2003) en charge du département commercial et Frank FISCHER (arrivé en 2009) à la tête du département marketing et des fonctions support.

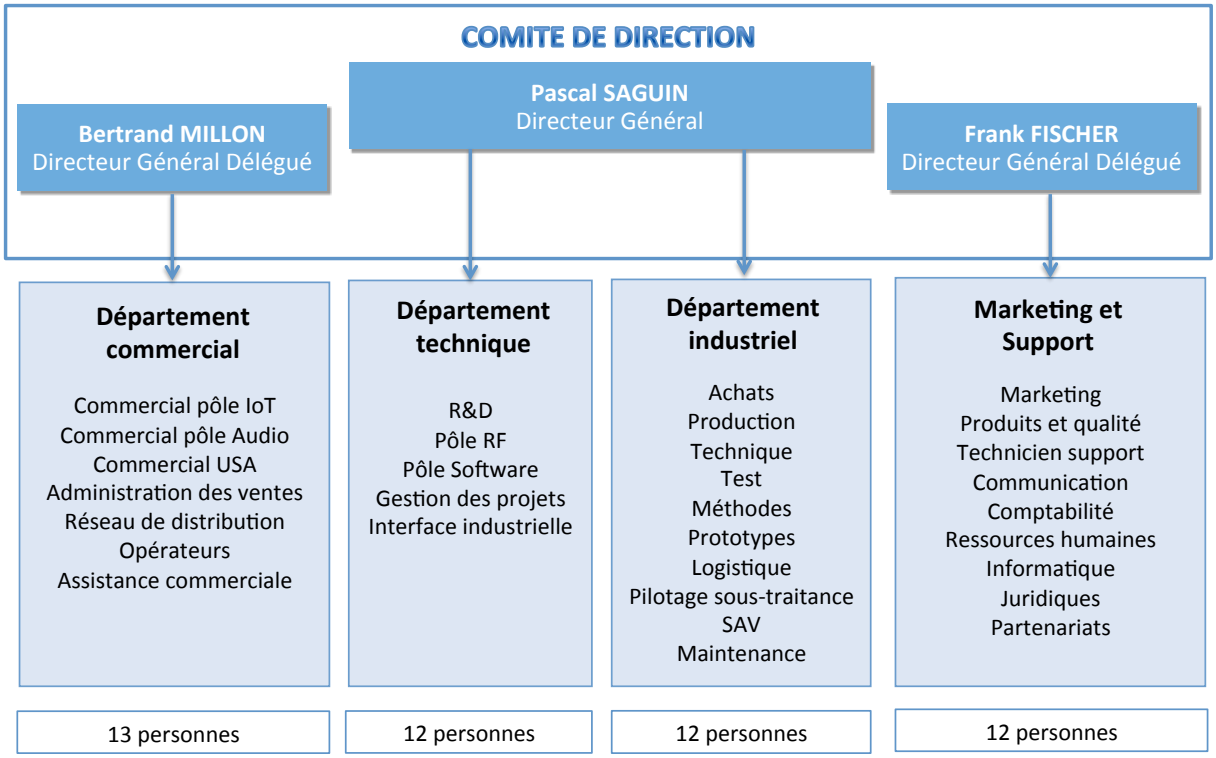
Le Groupe a recours à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Les équipes production (12 personnes) ont pour missions principales l'élaboration du cahier des charges, le choix et la contractualisation avec les sous-traitants, la supervision des opérations de production.

En 2016, le Groupe a initié une refonte de sa politique d'approvisionnement avec un recours accru au sourcing dans les pays à bas coûts, par rapport à un sourcing essentiellement français historiquement. La migration a été engagée depuis la fin de l'exercice 2016-17, et est réalisée de manière progressive avec une fin de déploiement prévue courant 2018. Ce changement de sourcing devrait permettre de réaliser des économies sur les achats de produits. La production sera ainsi en grande partie réalisée par trois sous-traitants principaux : l'un français avec un partenaire en Tunisie, un en Thaïlande et un en Malaisie.

Si chaque partenaire a sa spécificité, chacun serait en mesure de fabriquer les produits Adeunis ce qui permet de prémunir le Groupe des conséquences d'une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux.

La Société compte poursuivre cette stratégie fabless dans les années à venir, concentrant ses efforts sur la R&D, le commercial et le marketing.

Figure 15 : Organigramme opérationnel à la date du document de référence



Source : Société

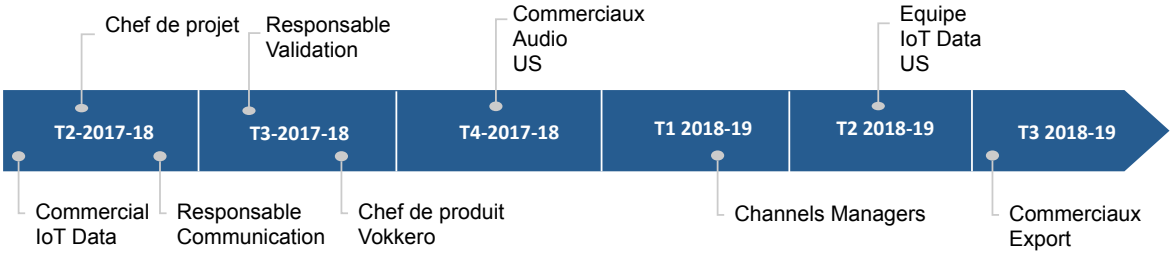
Au sein du département technique, le Groupe, avec une équipe composée de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens, dispose de compétences diverses : hardware, software et traitement du signal à destination de la conception et du design de produits et capteurs sans fils pour des activités IoT, avec une équipe composée de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens. Compte tenu des développements envisagés vers les services (besoins en software accru), de nouveaux verticaux ou encore de nouvelles zones géographiques, ce pôle devrait être renforcé (de l'ordre de +50% à 5 ans).

Au sein du département industriel, les équipes disposent d'un savoir-faire en matière de prototypage des produits ce qui leur permet de répondre aux besoins spécifiques identifiés pour certaines segments ou formulés par certains clients. Par ailleurs, les équipes ont l'expérience du pilotage de la fabrication de produit à grande échelle auprès de plusieurs sous-traitants (plusieurs millions de produits déjà commercialisés). Enfin, les équipes du Groupe assurent les mises aux points nécessaires, la configuration finale des produits, et les contrôles qualités avant la livraison finale aux clients.

Au sein du département commercial, les dirigeants envisagent d'accompagner la croissance de l'activité par le renforcement des équipes en Europe mais également aux Etats-Unis, avec le maintien d'une spécialisation par secteur IoT Data et Audio. Au global les effectifs du pôle commercial pourraient être doublés dans les 5 ans à venir.

Le département industriel, le département marketing et les fonctions support sont déjà en grande partie structurés pour accompagner la croissance des années à venir.

Figure 16 : Recrutements opérationnels clés envisagés au cours de prochains mois



Source : Société

Présentation des managers clés de la Société :

- **Pascal SAGUIN – Directeur Général, Directeur du département technique et du département industriel**



44 ans. Ingénieur en électronique, DEA Optique et Optoélectronique (INPG Grenoble - Enserg).

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur Radio Fréquence chez Jay Electronique, avant de rejoindre les équipes Legrand en tant qu'ingénieur conception et réglementaire. Il a rejoint Adeunis RF en 2000 au même poste et nommé Directeur R&D en 2007, puis directeur général depuis septembre 2015.

- **Frank FISCHER – Directeur Général Délégué, Directeur marketing, fonctions support et Partenariats**



46 ans. Sup info Audiovisuel ESRA

Entré en 2009 en tant que responsable du service marketing, il s'est vu confié la responsabilité des fonctions support, des partenariats et le mandat de directeur général délégué en 2015. Avant son arrivée chez Adeunis RF Frank a passé une douzaine d'année chez Aaton SA où il a d'abord occupé des fonctions technico-commerciales avant de prendre la tête du service commercial.

Bertrand MILLON – Directeur Général Délégué, Directeur commercial



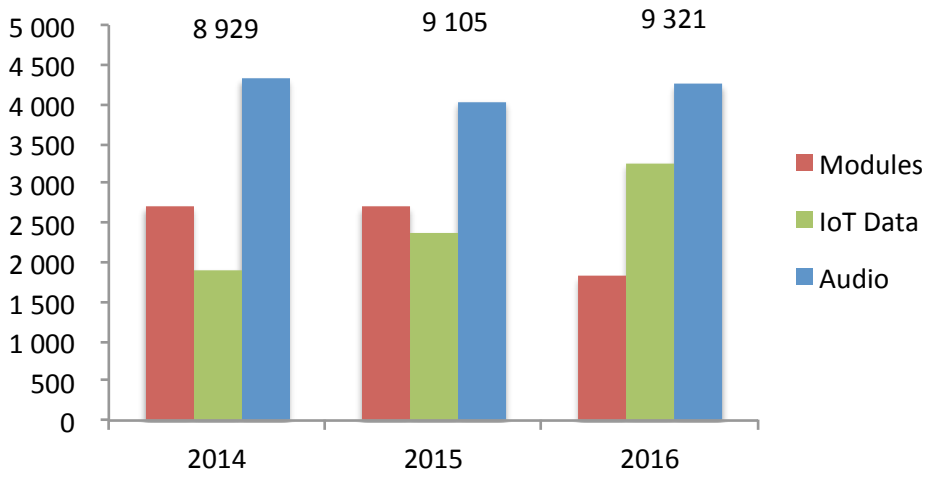
49 ans. Ingénieur en électronique et traitement du signal et de l'image (CPE Lyon)

Après une carrière d'ingénieur d'affaires menée chez Info Telecom et Sofrel EMS, il a été recruté en tant que Business Developer chez Adeunis RF en 2003 avant de devenir responsable du pôle Audio (gamme Vokkero) en 2006. Il a été nommé Directeur commercial et directeur général délégué en 2015.

6.4.2 Une activité en forte hausse dans les nouvelles divisions

Grâce au succès de la diversification dans les activités IoT Data (+37,4% à 3 249 K€) et Audio (+5,4% à 4 252 K€), le chiffre d'affaire consolidé à fin mars 2017 (exercice 2016-17) a enregistré une croissance de +2,4% à 9,3 M€ malgré une baisse de -32,7% des revenus issus de la fourniture de modules (1 821 K€), activité historique volontairement arrêtée.

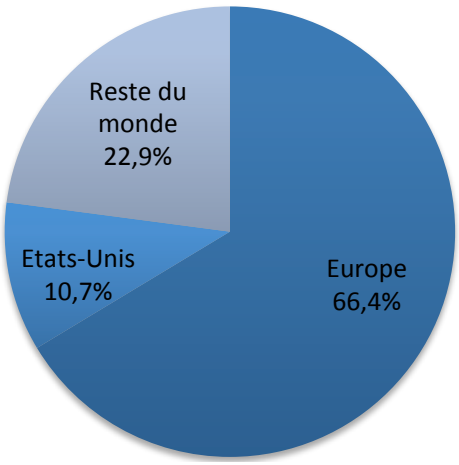
Figure 17 : Evolution du Chiffre d'affaires par division



Source : Société

L'Europe a représenté 66% des ventes en 2016-17, les Etats-Unis près de 11% et le Reste du monde 23%, répartition globalement stable sur les trois derniers exercices.

Figure 18 : Répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique



Source : Société

6.4.3 Performances opérationnelles

Compte tenu d'une stabilité de son activité, le Groupe n'a pas encore atteint une taille suffisante pour compenser ses coûts opérationnels, et a ainsi enregistré des pertes au cours des trois dernières années. Le résultat opérationnel s'est élevé à -1 005 K€ en 2016-17 comparé à -415 M€ en 2015-16 et -586 K€ en 2014-15. Les efforts consentis pour préparer les lancements de produits prévus essentiellement en 2017-18 ont pesé sur les résultats dès l'exercice 2016-17 d'où un creusement des pertes d'exploitation par rapport à 2015-16.

Figure 19 : Synthèse des performances opérationnelles

EURK	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2017
CA	8 929	9 105	9 321
Variation	-	2,0%	2,4%
Marge Brute de production	4 576	5 072	4 692
% du CA	51,2%	55,7%	50,3%
Charges de personnel	-3 420	-3 413	-3 578
% du CA	-38,3%	-37,5%	-38,4%
Charges externes*	-1 900	-1 734	-1 953
% du CA	-21,3%	-19,0%	-21,0%
Autres produits et charges opérationnels**	926	243	448
% du CA	10,4%	2,7%	4,8%
EBE***	48	31	-566
% du CA	0,5%	0,3%	-6,0%
Dotation aux amortissements et provisions	-681	-509	-543
% du CA	-7,6%	-5,6%	-5,8%
Résultat d'exploitation	**-586**	**-415**	**-1 005**

* Hors frais de sous-traitance, ** Inclus CIR, *** Excédent Brut d'Exploitation résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions et avant reprises sur amortissements et provisions

Source : Société

L'évolution du niveau de marge sur coûts d'achat et de sous-traitance du Groupe dépend des volumes commandés, plus les volumes sont importants plus il est possible de négocier les prix avec les fournisseurs ; de l'origine du sourcing, le sourcing Asie et Europe de l'Est étant moins onéreux que le sourcing Europe de l'Ouest ; du mix produit et du mix ventes services et ventes de matériel, les marges dégagées sur les ventes de services devant être supérieures à celles dégagées par la vente de matériels.

Historiquement, le Groupe réalisait son sourcing de produits et composants auprès de fournisseurs français. Depuis fin 2016, les dirigeants ont lancé une stratégie de référencement de fournisseurs en Malaisie, en Thaïlande et en Tunisie. Les approvisionnements sont progressivement transférés auprès de ces nouveaux fournisseurs, qui devraient permettre à terme des économies sur les achats et ainsi une amélioration du ratio MB/CA, mais qui a pesé sur l'exercice 2016-17 du fait des surcoûts liés au transfert de la production. A fin mars 2017, le ratio MB/CA s'est élevé à 50,3% dont 49,4% sur les produits (dont 45,2% pour la division IoT Data, 52,2% dans l'Audio et 50,4% dans les modules, comparé à 53,1% à fin mars 2016 (55,7% en incluant les services et activités annexes) et 50,9% à fin mars 2015 (51,2%). Se référer à la section 9.2.2.1 du présent document de base et à la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés intégrés au chapitre 20 du présent document de base. A fin mars 2018, la phase de modification de l'origine du sourcing devrait être totalement achevé avec comme cible deux tiers des approvisionnements issus d'Asie.

Dans un contexte de globale stabilité des équipes du Groupe au cours de la période (45 personnes en 2016-17) les charges de personnels ont peu varié en 2015-16 et ont légèrement augmenté en 2016-17 (+5%) du fait d'un effet mix (recrutement en R&D et Industrie). La hausse des charges externe au cours de l'exercice 2016-17 proviennent du recours à l'intérim et à des frais d'assistance technique, réalisé dans le cadre des développements des nouveaux produits qui nécessitent d'avoir recours à des compétences extérieures ou ponctuelles.

Depuis sa création, l'activité générée par le Groupe n'a pas permis de financer la totalité des investissements, essentiellement en R&D et en forces commerciales, ce qui a conduit au recours régulier à des financements extérieurs, principalement par voie d'augmentations de capital (en 2006, 2011, 2014 et 2015), de financement obligataires (réalisés en 2011 et 2016 sous forme d'obligation convertibles, et en 2014 et 2015 sous forme d'obligations remboursables), et d'emprunts.

6.5 L'environnement réglementaire

6.5.1 En matière de protocole de communication

Le succès d'Internet repose sur l'adoption généralisée de protocoles de communication clairement définis (TCP/IP, SMTP, HTTP, etc.). L'ensemble de ces protocoles représente un langage commun à tous les systèmes connectés, quels que soient leur marque, leur système d'exploitation ou les outils logiciels utilisés. En l'absence d'un tel langage commun, l'Internet se réduirait à un patchwork de réseaux propriétaires et incompatibles, chacun dédié soit à une application particulière, soit à un groupe d'utilisateurs donnés.

A ce jour il n'existe pas encore de protocoles communs dans le segment de l'Internet des Objets. Des groupes de travail se sont constitués un peu partout dans le monde et dans différents secteurs (IETF, IEEE, 3GPP, CEPT, ETSI, etc.). La normalisation du secteur est la plus avancée dans les segments pionniers de l'IoT comme les secteurs de l'énergie.

- Dans le *smart metering*

Ce secteur est le plus avancé dans la normalisation des moyens de communications, car en septembre 2009, l'Union Européenne a fixé aux états membres l'objectif de déployer des compteurs communicants dans 80% des foyers européens avant 2020, et 100% avant 2022.

En France, par exemple, l'Afnor a établi un guide visant à faire émerger en France et en Europe une version interopérable de la technologie WMbus, protocole de communication radio dédié aux compteurs communicants.

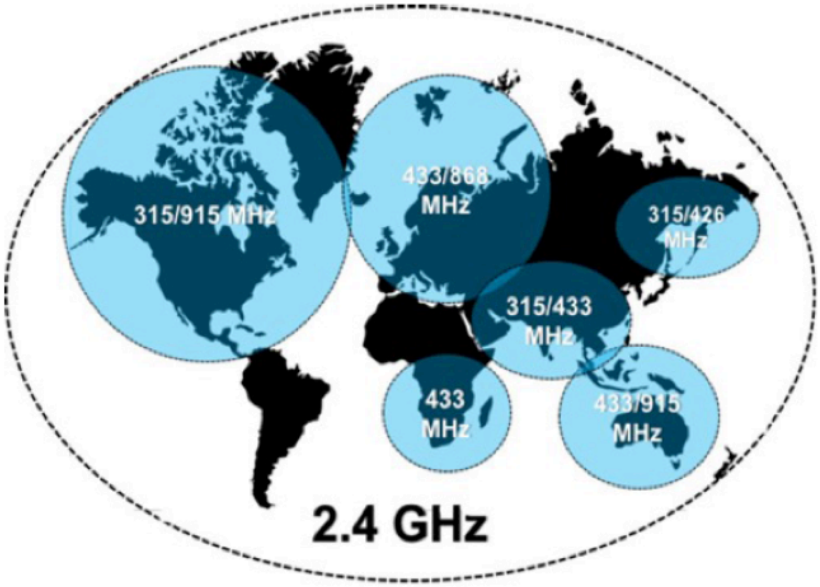
Dans chaque pays européen des projets de déploiement de compteurs intelligents sont mis en œuvre, mais à ce stade cependant aucun standard ne s'est encore imposé à l'échelle européenne.

- Dans l'IoT et les technologies radio

Les réseaux sans fils bas débits s'appuient le plus souvent sur des bandes de fréquences radio non licenciées et donc dites libres, principalement autour de 433Mhz, 800-900Mhz et 2,4 Ghz en fonction des régions du monde.

En Europe, les réseaux LPWAN exploitent essentiellement la bande 863-870 MHz, seule bande harmonisée à l'intérieur de la Communauté Européenne.

Figure 20 : Principales fréquences radio utilisées dans le monde



Source : Société

En complément l'Union Européenne planche sur l'harmonisation de nouvelles bandes de fréquences, notamment 870–876 MHz et 915–921 MHz. En France par exemple, le domaine des télécommunications est régulé par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences) qui pourraient être les initiateurs d'une éventuelle réglementation en la matière.

Le Groupe est partie prenante dans l'évolution du contexte réglementaire et participe à certains groupes de travail, avec l'ANFR, au sein de la LORA™ Alliance, l'Afnor, etc.

6.5.2 La réglementation sur les produits

Le Groupe commercialise essentiellement des produits et services avec une connectivité sans fil. L'ensemble des produits est donc soumis à la directive RED (ex R&TTE) pour les pays de la communauté européenne. Cette directive fixe des exigences en termes de sécurité électrique, d'usage du spectre radiofréquences, de compatibilité électromagnétique et de santé.

Pour les Etats-Unis, les produits doivent respecter les exigences FCC (Federal Communications Commission, agence indépendante chargée de réguler les télécommunications, les contenus des émissions de radio, télévision et internet). Pour le reste du monde, la réglementation est étudiée au cas par cas et est souvent un mixte des contraintes européennes et US.

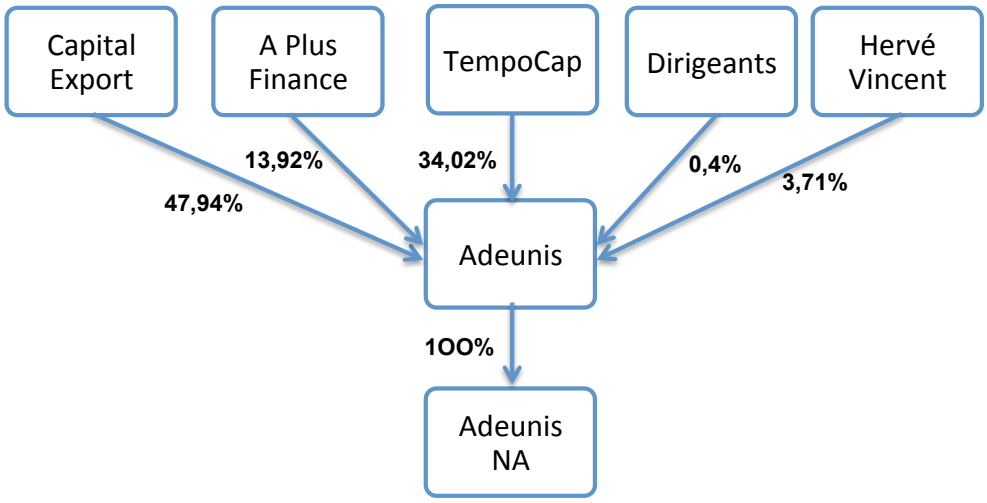
Par ailleurs, nos équipements sont également soumis aux directives RoHS (Restriction of Hazardous Substances), REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) et ERP (Energy Related Products). Certaines contraintes transport existent notamment pour le transport des piles et batteries.

..

7. ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique

Pourcentage de détention en capital :



7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de sa filiale nord-américaine Adeunis NA Inc., située à Dover dans le Delaware, présidée par Bertrand Million (se référer à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés intégrés au chapitre 20 du présent document de base).

La filiale américaine a généré un chiffre d'affaires de 999 K€ au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2017, et un résultat net positif de 0,05 K€.

7.3 Principaux flux intra-groupe

La Société a consenti des avances à sa filiale s'élevant à 1 673 K€ à fin mars 2017, pour lesquels la Société a enregistré des intérêts à recevoir de 32 K€ au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2017.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif des propriétés immobilières

Pour les besoins de ses opérations le Groupe loue des locaux de 1 337 m^2 à usages de bureaux et de stockages situés au Parc technologique Pré Roux Rue Louis Néel 38 920 Crolles. Le bail a pris effet à compter du 1er juillet 2001, pour une durée initiale de 9 années. Il a été renouvelé en juin 2010, pour une nouvelle période de 9 années soit jusqu'au 30 juin 2019. Le bailleur est la SCI Chavin est détenue par les fondateurs de la Société Hervé Vincent et Pascal Champaney Le loyer annuel a été fixé au moment du renouvellement du bail à 128 400 € HT payable à terme échu par fraction mensuelle. Il est indexé chaque année sur la base de l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE.

Pour ses développements aux Etats-Unis le Groupe est accompagné par la société Transmark qui héberge les équipes locales du Groupe.

8.2 Questions environnementales

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. La Société est soumise à la réglementation européenne sur les produits électroniques via les directives RoHS et DEEE (se référer à la section 4.6 du présent document de base).

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes consolidés de la Société établis selon les principes comptables du règlement CRC 99-02 pour les exercices clos au 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017, dans le cadre de son projet d'introduction en bourse. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats du Groupe avec l'ensemble du Document de base et notamment les états financiers du Groupe et les notes annexes présentés au chapitre 20 du présent document de base.

9.1 Présentation générale

9.1.1 Introduction

La Société, fondée en 2000, est spécialisée dans le design, la fabrication et la commercialisation de produits et solutions à destination des marché audio et des objets connectés BtoB (*business to business*, c'est à dire professionnel à professionnel).

Le Groupe, historiquement présent dans la fourniture de modules pour compte de tiers, a développé ses propres produits dès 2006 avec le lancement d'une gamme Audio à destination du monde du sport, puis dans l'IoT Data en 2015 en ciblant deux verticaux principaux : le building management et l'optimisation des processus industriels.

A fin mars 2017, en cumulé, le Groupe a commercialisé pour de 5 millions de produits grâce à des équipes commerciales en interne basées en France et aux Etats-Unis (filiale ouverte en 2010). Par ailleurs, pour des plus petits clients ou des zones jugées moins stratégiques, le Groupe s'appuie sur un réseau d'une cinquantaine de distributeurs.

Forts du savoir-faire dans les domaines de l'électronique, de la radiofréquence, du pilotage de l'industrialisation à grande échelle, et grâce à une stratégie multi-technologie (maîtrise des principaux protocoles de communication), les dirigeants ont lancé une stratégie d'accélération dans les lancements produits. Au cours des deux années, les équipes ont identifié les besoins clients, ont sélectionné certains segments et ont développé des produits, services et applications pour y répondre. En 2017-18, le Groupe devrait ainsi procéder à des lancements de produits, en Audio (gamme Sport amateur et une gamme Industrie), et en IoT avec plusieurs vagues de lancement produits (se référer à aux sections 6.3.2.2.4 et 6.3.2.3.2.

9.1.2 Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats

L'innovation étant au cœur de la stratégie, les dépenses en matière de Recherche et Développement devraient rester soutenues, notamment pour poursuivre l'enrichissement de la gamme produits mais également le lancement de services (*Device management*).

La stratégie est par ailleurs orientée vers le renforcement des outils de commercialisation des offres produits et services, en direct et en indirect, en France mais également à l'international. Les équipes commerciales internes devraient ainsi être renforcées en France comme aux Etats-Unis, et en Europe. Le Groupe envisage la mise en place de nouveaux partenariats de distribution.

Avec des gammes renforcées, le déploiement du réseau de distribution, et des efforts marketings soutenus, la Société ambitionne d'accroitre l'activité réalisée avec ses clients historiques et de poursuivre les gains de nouveaux clients pour alimenter la croissance de l'activité.

Le Groupe n'opérant pas de site de fabrication en propre, les achats et les frais de sous-traitance sont les principales charges supportées : 51,7% des ventes en 2016-17. Ils dépendant des volumes produits, de l'évolution des prix des sous-jacents, et des capacités de négociation de la Société avec ses fournisseurs. Le Groupe a lancé une politique de sourcing vers des pays à bas coût, l'Asie et la Tunisie. La migration a été engagée à la fin de l'exercice 2016-17, et est réalisée de manière progressive avec une fin de déploiement prévue courant 2018. Ce changement de sourcing devrait permettre de réaliser des économies sur les achats de produits.

Enfin la Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche et du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi : 550 K€ et 42 K€ respectivement pour l'exercice 2016-17.

9.2 Présentation et analyse des comptes d'exploitation pour les exercices clos au 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017

9.2.1 Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

Au cours des trois derniers exercices le chiffre d'affaires par nature de revenus a évolué comme suit :

Données consolidées auditées	**31 mars 2015**	**31 mars 2016**	**31 mars 2017**
en K€	**12 mois**	**12 mois**	**12 mois**
Production vendue de biens	8 088	8 184	8 770
Production vendue de services	638	850	430
Produits des activités annexes	203	70	121
Total Chiffre d'affaires	**8 929**	**9 105**	**9 321**

Le chiffre d'affaires, s'est élevé à 9 321 K€ en 2016-17, +2,4%, comparé à 9 105 K€ en 2015-16 (+2,0%), et 8 929 K€ en 2014-15. Il est principalement constitué :

- de ventes de produits, modules, Audio et IoT Data ;
- de ventes de services qui correspondent en historique, à des études réalisées pour les clients et plus marginalement à la vente de contrats de maintenance associés aux produits de la gamme Audio Vokkero ;
- des revenus annexes qui intègrent notamment de la revente de composants à des sous-traitants, des frais de ports sur vente, le remboursement de frais de formation, la refacturation des loyers de la filiale américaine, etc.

Le chiffre d'affaires par secteur opérationnel a évolué de la manière suivante :

Données consolidées auditées	**31 mars 2015**	**31 mars 2016**	**31 mars 2017**
en K€	**12 mois**	**12 mois**	**12 mois**
IoT Data	1 904	2 365	3 249
Audio	4 323	4 035	4 252
Modules	2 703	2 704	1 821
Total Chiffre d'affaires	**8 929**	**9 105**	**9 321**

Les facteurs qui influencent le niveau d'activité pour chacune des composantes de l'activité sont :

- pour le secteur IoT Data, les premiers développements ont été initiés en 2011 permettant de générer du chiffre d'affaires et ce avant même le réel lancement commercial réalisé en 2015. Dans ce secteur le Groupe a enregistré une forte croissance au cours des derniers exercices : +24,2% en 2015-16 et +37,4% en 2016-17 ;
- pour le secteur Audio, l'exercice 2016 a pâti de l'attentisme des clients dans l'attente des nouvelles gammes dédiées au Sport et à l'Industrie lancée au cours de l'exercice 2016-17. La croissance de ce pôle s'est élevée à +5,4% en 2016-17 après -6,7% en 2015-16 ;
- pour le secteur Modules, la baisse enregistrée au cours des exercices présentés : -32,7% pour 2016-17 et une activité stable pour 2015-16, résulte de la stratégie de repositionnement sur les

segments Audio et IoT Data jugés plus prometteurs en matière de perspectives de croissance et de marges.

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les trois exercices présentés est le suivant :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Europe	5 651	6 589	6 186
Etats-Unis	1 091	881	999
Reste du monde	2 187	1 635	2 136
Total Chiffre d'affaires	**8 929**	**9 105**	**9 321**

L'Europe a représenté 66,4% des ventes en 2016-17 (baisse d'activité en 2016-17 liée à la baisse des ventes de modules, les Etats-Unis 10,7% (uniquement gamme Vokkero Sport au cours des trois derniers exercices) et le Reste du monde 22,9% (en baisse en 2015-16 du fait de l'arbitrage dans la vente de modules), répartition globalement stable sur les trois derniers exercices.

Les autres produits d'exploitation au cours des trois exercices présentés ont évolué comme suit :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Production stockée	379	-248	-171
Production immobilisée	77	49	76
Subventions d'exploitation	563	481	550
Reprises amortissements et provisions	47	63	104
Transferts de charges	6	76	15
Autres produits	7	2	0
Total autres produits d'exploitation	**1 079**	**423**	**575**

Ils sont essentiellement constitués du Crédit d'impôt recherche comptabilisé en subventions d'exploitation, et de la production stockée et immobilisée.

9.2.2 Charges d'exploitation par nature et résultat d'exploitation

9.2.2.1 Achats consommés

Les achats consommés sont constitués des achats de matières premières et de la variation des stocks, ils ont évolué comme suit au cours des trois exercices présentés :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Achats matières premières et autres	924	892	750
Variation de stocks	164	-48	259
Achats non stockés	88	75	71
Total Achats consommés	**1 176**	**919**	**1 080**

Dans le cadre de sa stratégie de repositionnement du sourcing, les dirigeants ont comme objectif de faire supporter les achats de composants davantage aux prestataires, ce qui s'est traduit au cours de la période observée par une baisse du poste achats matières premières et autres.

Les achats de sous-traitance sont comptabilisés en charges externes et les postes production stockée et production immobilisée en autres produits d'exploitation.

Les marchandises et/ou matières premières sont achetées en euros. Les risques liés aux impacts de change sur les achats sont donc considérés comme non significatifs.

Au sein des ventes de produits, la marge brute de production par secteur opérationnel a évolué comme suit au cours des trois exercices présentés :

Données consolidées auditées	**31 mars 2015**	**31 mars 2016**	**31 mars 2017**
en K€	**12 mois**	**12 mois**	**12 mois**
MB produits IoT Data	822	921	1 354
CA produits IoT Data	1 593	1 745	2 998
% du CA	51,6%	52,8%	45,2%
MB produits Audio	2 124	2 130	2 110
CA produits Audio	3 946	3 836	4 042
% du CA	53,8%	55,5%	52,2%
MB produits Modules	1 168	1 293	873
CA produits Modules	2 549	2 603	1 731
% du CA	45,8%	49,7%	50,4%
Total Marge brute de production - produits	**4 114**	**4 344**	**4 337**
Total CA produits	**8 088**	**8 184**	**8 771**
% du CA	**50,9%**	**53,1%**	**49,4%**

Les facteurs qui influencent le niveau ratio MB/CA pour chacune des composantes de l'activité sont :

- pour le secteur IoT Data, la baisse du taux de marge brute passant de 52,8% en 2015-16 à 45,2% en 2016-17 vient de la combinaison de deux effets mix négatifs : la hausse du poids des produits de négoce dans l'activité (compléments de produits dans le cas des offres packagées) et la hausse du poids des produits commercialisés en indirect (marge distributeur à concéder);
- pour le secteur Audio, le ratio MB/CA produits peut varier de quelques points chaque année, du fait de facteurs conjoncturels du type ventes dédiées à de nouveaux secteurs d'activités/clients, réassort de clients existant, etc. ;
- pour le secteur Modules, la stratégie de conservation des quelques clients historiques à fort volume et à meilleure rentabilité a mécaniquement fait augmenter le taux de marge brute de cette activité porté à 50,4% en 2016-17.

Le tableau ci-après présente la réconciliation de la marge brute de production telle que présentée ci-dessus :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Chiffre d'affaires	8 929	9 105	9 321
Achats consommés	(1 176)	(919)	(1 080)
Total Marge brute comptable	**7 753**	**8 186**	**8 241**
Achats non stockés	88	75	71
Sous-traitance (hors frais de développement)	(3 264)	(- 3 188)	(3 620)
Total Marge brute de production	**4 576**	**5 072**	**4 692**

9.2.2.2 Autres achats charges externes

Les charges externes au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Sous-traitance	3 385	3 372	3 736
Loyers	255	244	218
Honoraires	650	440	484
Transports	109	111	131
Voyages et déplacements	246	245	179
Services bancaires	140	18	28
Assistance technique	0	0	300
Intérim	0	0	100
Autres achats et charges externes	379	492	397
Total autres achats et charges externes	**5 164**	**4 922**	**5 573**

Hormis les coûts de sous-traitance, le recours à de l'assistance technique et à l'intérim (développement des nouveaux produits nécessitant le recours à des compétences extérieures ou ponctuelles), les postes de charges sont soit en baisse ou évoluent en parallèle de l'activité.

La migration de la sous-traitance vers des fournisseurs asiatiques et tunisien a été lancée fin 2016, et devrait s'opérer progressivement, ce qui dans un premier temps a conduit à des surcoûts et ainsi une augmentation des frais de sous-traitance : +10,8% à 3 736 K€ au 31 mars 2017 pour une croissance de 7,2% des ventes de produits. En 2016-17 les frais de sous-traitance ont été quasi stable par rapport à l'exercice 2015-16, -0,4% à 3 372 K€, pour des ventes de produits en hausse de 1,2%.

Compte tenu des programmes de lancements produits prévus en Audio et en IoT Data, le Groupe a eu recours au service d'intérimaires et d'assistance technique au cours de l'exercice 2016-17 pour un montant de 400 K€.

A noter que les autres achats et charges externes comprennent notamment les charges d'assurance et les frais de communication et de publicités et ont été globalement stable au cours de la période.

Les frais de recherche, en partie dans les charges externes et en partie en frais de personnel, sont comptabilisés en charges et ont représenté au global 1 877 K€ en 2016-17 comparé à 1 603 K€ en 2015-16 et 1 834 K€ en 2014-15.

9.2.2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel des trois derniers exercices se ventilent comme suit :

Données consolidées auditées **en K€**	**31 mars 2015** **12 mois**	**31 mars 2016** **12 mois**	**31 mars 2017** **12 mois**
Salaires et traitements	2 388	2 385	2 501
Charges sociales	1 032	1 028	1 077
Total charges de personnel	**3 420**	**3 413**	**3 578**

Dans un contexte de globale stabilité des équipes du Groupe au cours de la période (44 personnes en 2014-15, 46 personnes en 2015-16 et 45 personnes 2016-17) les frais de personnels ont peu varié en 2015-16 et ont légèrement augmenté en 2016-17 (+4,8%) du fait d'un effet mix (recrutement en R&D et Industrie).

9.2.2.4 Autres charges d'exploitation et Résultat exceptionnel

Les autres charges d'exploitation représentent 7 K€ au 31 mars 2017, contre 65 K€ au 31 mars 2016 (pertes sur créances irrécouvrables) et 3 K€ au 31 mars 2015.

Le résultat exceptionnel au cours des trois exercices présentés se décompose comme suit :

Données consolidées auditées **en K€**	**31 mars 2015** **12 mois**	**31 mars 2016** **12 mois**	**31 mars 2017** **12 mois**
Sur opérations de gestion	2	0	6
Sur cession d'immobilisations	0	0	15
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	262
Total produits Exceptionnels	**2**	**0**	**283**
Sur opérations de gestion	0	63	379
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	0	0	17
Dotations exceptionnelles aux provisions	0	262	44
Total charges Exceptionnelles	**0**	**325**	**440**
Résultat exceptionnel	**2**	**-325**	**-157**

Le résultat exceptionnel s'est élevé à :

- -157 K€ au 31 mars 2017, dont -274 K€ de frais liés au placement sous mandat ad'hoc et à la conciliation et -44 K€ de provisions, en partie compensé par des reprises de provisions ;
- -325 K€ au 31 mars 2016, dont une dotation aux provisions de -262 K€ ; et
- 2 K€ au 31 mars 2015.

9.2.3 Formation du résultat net

9.2.3.1 Produits et charges financiers

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Intérêts et charges assimilées	462	487	319
Pertes de change	29	14	30
Autres charges financières	4	6	7
Total charges financières	**495**	**507**	**356**
Intérêts et produits assimilés	38	0	350
Gains de change	19	45	24
Produits financiers de participation	99	0	0
Produits nets sur cession de VMP	7	4	0
Total produits financiers	**162**	49	**374**
Résultat financier	**-333**	**-458**	**17**

Le produit financier net s'est élevé à 17 K€ en 2016-17, comparé à des charges financières nettes de 458 K€ en 2015-16 et de 333 K€ en 2014-15.

Au 31 mars 2017, le résultat financier intègre 345 K€ de produits financiers liés à l'abandon de créances des fonds A Plus Rendement 10, UFF Innovation 11 et Innovation Pluriel 3. La convention d'abandon de créances ne prévoit pas de clause de retour à meilleure fortune.

La réduction des charges d'intérêts en 2016-17 provient essentiellement de la baisse des intérêts et charges sur obligations liée à leur conversion, passés à 48 K€ en 2016-17 comparés à 448 K€ en 2015-16 et 394 K€ en 2014-15.

Les produits financiers de participation de perçus en 2014-15 correspondent aux dividendes de la SCI Chavin détenue en usufruit temporaire et exclue du périmètre de consolidation.

Au 31 mars 2017, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt dans la mesure où elles ont été contractées à taux fixe.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

9.2.3.2 Impôts sur les sociétés

La Société dispose au 31 mars 2017 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 7 316 K€. L'imputation de ce déficit est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 M€. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

9.2.3.3 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Données consolidées auditées	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Résultat net (en K€)	**-867**	**-1 208**	**-1 084**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	25 174	25 174	121 410
Résultat net par action (en €)	**-34,44**	**-47,99**	**-8,93**
Résultat net par action dilué (en €)	-34,44	-47,99	-8,93

Le résultat net étant une perte, les instruments existants sont considérés comme relutifs. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

9.3 Présentation et analyse du bilan pour les exercices clos au 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017

9.3.1 Actifs non courants

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2017
Ecarts d'acquisitions	374	374	374
Immobilisations incorporelles	133	67	145
Immobilisation corporelles	671	537	733
Immobilisations financières	21	21	6
Total actifs nets immobilisés	**1 199**	**999**	**1 258**

Les écarts d'acquisition correspondent uniquement à la valeur d'un fonds commercial.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées d'achats de logiciels et de brevets.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées d'installations techniques, matériels et outillages (moules et bancs de tests), et de frais d'agencements, de mobilier, de matériel de bureau et d'informatique.

Les immobilisations financières sont principalement constituées du dépôt de garantie des locaux.

9.3.2 Actifs courants

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2017
Stocks et encours	2 096	1 836	1 639
Clients et comptes rattachés	2 421	1 725	2 125
Autres créances	951	937	1 163
Disponibilités	1 220	808	631
Total actif circulant	**6 688**	**5 306**	**5 558**

Les stocks sont constitués essentiellement de matières premières et consommables, et de produits intermédiaires et finis. Leur évolution est donc en lien avec la croissance de ces activités. Dans le cadre de sa stratégie de repositionnement du sourcing, les dirigeants ont comme objectif de faire supporter davantage les stocks de composants s à ses prestataires, ce qui s'est traduit au cours de la période observée par une baisse du poste stocks et encours au cours de la période présentée.

La variation des créances clients s'analyse principalement en lien avec le poids des facturations de fin d'année qui peuvent influer sur le poste affiché au 31 mars de chaque année.

Les autres actifs courants incluent :

- Les impôts différés actifs : 163 K€ au 31 mars 2017, 102 K€ au 31 mars 2016, et 112 K€ au 31 mars 2015 ;
- Les Crédits d'Impôt Recherche et du Crédit d'Impôt compétitivité emploi constatés au cours de exercices de référence et dont le remboursement est intervenu ou doit intervenir au cours de l'exercice suivant : respectivement 550 K€ et 41 K€ au 31 mars 2017, 480 K€ et 40 K€ au 31 mars 2016, et 564 K€ et 38 K€ au 31 mars 2015 ;
- Les charges constatées d'avances ;
- Divers comptes débiteurs.

Les disponibilités se composent de dépôts bancaires à court terme. La variation de trésorerie au 31 mars 2017 (-177 K€) s'explique principalement par la consommation de cash liée à l'activité et aux investissements réalisés notamment pour le lancement de nouveaux produits, qui n'ont pas pu être totalement compensé par de nouvelles lignes de dettes financières et l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice (essentiellement conversion d'obligations), se référer au tableau de flux de trésorerie présenté dans le chapitre 3 et aux éléments présentés au chapitre 10 du présent document de base.

9.3.3 Capitaux propres

Données consolidées auditées en K€	**31 mars 2015**	**31 mars 2016**	**31 mars 2017**
Capital social	503	503	5 449
Primes d'émission	69	69	264
Autres Réserves	-915	-1 885	-2 978
Résultat consolidé, part du Groupe	-867	-1 208	-1 084
Capitaux propres, part du groupe	**-1 210**	**-2 521**	**1 651**
Intérêts des minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	**-1 210**	**-2 521**	**1 651**

Au 31 mars 2017, le capital social s'établit 5 448 820 €. Il est divisé en 272 441 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées de valeur nominale de 20 €.

En 2011, 2014 et 2015, la Société a réalisé des financements obligataires (OC et ORA) qui ont été converties en octobre et novembre 2016 pour 4,1 M€, auxquels se sont rajoutés une augmentation de capital de 1 M€ réalisée en novembre 2016 pour financer les développements et préparer les lancements des nouvelles gammes Audio et IoT Data.

9.3.4 Passifs non courants

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2017
Provisions	228	474	371
Dettes financières non courantes	3 970	443	890
Autres passifs non courants	0	0	0
Total passifs non courants	**4 198**	**917**	**1 261**

La hausse des provisions au 31 mars 2016 par rapport au 31 mars 2015 vient d'une provision pour application d'une clause de non concurrence en matière de contrat de travail pour 132 K€ et de frais dans le cadre d'un litige pour 130 K€ concernant la même personne. Cette provision a en partie été reprise (à hauteur de 218 K€) au cours du dernier exercice d'où une réduction du poste provisions au 31 mars 2017 à 371 K€.

Les dettes financières non courantes correspondent à la part à plus d'un an des emprunts au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016. Au 31 mars 2015 s'ajoutait la part à plus d'un an des emprunts obligataires (3 100 K€ convertis depuis).

9.3.5 Passifs courants

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2017
Dettes fournisseurs	1 520	1 790	1 659
Dettes financières courantes	1 455	4 934	706
Autres passifs courants	1 925	1 185	1 539
Total passifs courants	**4 900**	**7 909**	**3 904**

Les dettes financières courantes correspondent à la part à moins d'un an des emprunts obligataires et des emprunts pour respectivement 155 K€ et 551 K€ au 31 mars 2017, 2 100 K€ et 2 834 K€ au 31 mars 2016, et uniquement aux emprunts de moins d'un an au 31 mars 2015 soit 1 455 K€.

Les autres passifs courants sont essentiellement constitués :

- des produits constatés d'avance : 418 K€ à fin mars 2017 comparé à 345 K€ à fin mars 2016 et 915 K€ à fin mars 2015 ; et
- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 960 K€ à fin mars 2017, après 738 K€ fin mars 2016 et en 922 K€ à fin mars 2015.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Voir également les notes 4.7, 4.8, 4.10 et 4.11 de l'annexe aux états financiers consolidés établis selon les principes comptables français et figurant au chapitre 20 du présent document de base.

10.1 Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement

La trésorerie comprend les disponibilités détenues par la Société, servant à financer les activités de la Société. Au 31 mars 2017 la trésorerie détenue par la Société s'élèvent à 631 K€.

L'analyse de l'endettement financier net se présente comme suit :

Données consolidées auditées **en K€**	**31 mars 2015** **12 mois**	**31 mars 2016** **12 mois**	**31 mars 2017** **12 mois**
Total Trésorerie	**1 220**	**808**	**631**
Passif financier courant*	1 455	4 934	706
Passif financier non courant*	3 970	443	890
Total dette financière	**5 425**	**5 377**	**1 596**
Endettement financier net	**4 205**	**4 569**	**965**

* Courant : à moins d'un an ; Non courant : à plus d'un an

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les emprunts et dettes financières. L'endettement financier net au 31 mars 2017 s'élève à 965 K€, en nette réduction par rapport à fin mars 2016 grâce à la conversion de la plupart des instruments de type obligataires au cours de l'exercice 2016-2017.

10.1.1 Financement par le capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 31 mars 2017.

Période	**Montants bruts levés (M€)**	**Opération**
2000	0,4	Création de la Société et apport complémentaire des fondateurs
2016	5,1	Conversion des OC 2011 souscrite par A plus Finance pour 2,1 M€ Remboursement des ORA 2014 et ORA 2015 souscrites par Capital Export pour 2,0 M€ Augmentation de capital souscrite par Capital Export et A Plus Finance pour 1,0 M€
Total	5,5	

La Société a reçu depuis sa création un total de 5,5 M€ (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) au travers de l'apport des fondateurs, de plusieurs levées de fonds successives.

10.1.2 Financement par avances remboursables et subventions

Au cours des exercices présentés, le Groupe n'a pas reçu de subventions (hormis le CIR traité en section 10.1.3 du présent document de base) n'y bénéficié d'avances remboursables.

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'une avance remboursable OSEO de 2009 à 2013 d'un montant de 956 K€. L'objectif était l'amélioration des portées et de la qualité audio des produits de la gamme Vokkero. Cependant les recherches n'ont pas abouti, les travaux n'ayant permis aucune amélioration de la technique. Le Groupe n'a ainsi remboursé que 293 K€ de cette avance, le solde soit 663 K€ a été comptabilisé comme une subvention au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2014.

Le Groupe ne bénéficie actuellement d'aucune subvention, mais envisage de solliciter de nouvelles des aides ou subventions afin d'accélérer son développement.

10.1.3 Financement par le crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 550 K€. Le remboursement de ce crédit d'impôt est attendu courant 2017.

en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Crédit d'impôt recherche	405	563	480

10.1.4 Financement par emprunt

A fin mars 2017 l'endettement financier du Groupe s'élève à 1 596 K€ composé de :

- 155 K€ lié à un emprunt obligataire convertible en actions, émis le 14 novembre 2016 (7 311 OCA d'une valeur nominale de 20,79 €, taux d'intérêt de 5% échéance novembre 2017), qui sera remboursé par anticipation en septembre 2017, avant le visa de l'opération ;
- 1 432 K€ d'emprunts bancaires, souscrits auprès du CIC Lyonnaise de banque, la Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, et le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes (se référer à la section 4.7.3 du présent document de base pour le détail des emprunts) ;
- 8 K€ d'autres emprunts et dettes financières ;
- 1 K€ de concours bancaires courants.

10.1.5 Engagements hors bilan

Dans le cadre de certains financements la Société a consenti certains engagements notamment de nantissement de fonds de commerce au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement des dits prêts (se référer à la section 4.7.3 du présent document de base).

La Société a par ailleurs des engagements en matière de location simple sur des bâtiments correspondant à la somme des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables : 306 K€ à fin mars 2017, et sur le paiement d'intérêts sur emprunts : 40 K€ à fin mars 2017.

10.2 Flux de trésorerie

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les exercices clos le 31 mars 2017, 31 mars 2016 et 31 mars 2015 s'est élevée à respectivement à 931 K€, 174 K€ et 448 K€ et se décompose comme suit.

en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Résultat net	-867	-1 208	-1 084
Amortissement, provision et plus ou moins-value de cession	633	709	223
Autres	-47	10	-59
Capacité d'autofinancement	**-281**	**-489**	**-920**
Variation du Besoin de Fonds de Roulement	-167	422	-147
Flux net de trésorerie liés à l'activité	**-448**	**-67**	**-1 067**

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 mars 2017, 31 mars 2016 et 31 mars 2015 s'est élevée à respectivement à 578 K€, 205 K€ et 285 K€.

L'activité de la Société nécessite des investissements du type moules et bancs de tests pour la fabrication des produits. Compte tenu de la stratégie de lancement des nouveaux produits, les investissements ont été augmentés au cours de l'exercice 2016-17.

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

La Société a procédé à plusieurs augmentations de capital depuis sa création en 2000 (voir. section 10.1.1), et a reçu le versement d'avances et de subventions (voir. sections 10.1.2 et 10.1.3).

Par ailleurs, des obligations ont été converties ou remboursées en actions au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2017 (OC 2011, ORA 2014 et ORA 2015, se référer à la section 10.1.1 du présent document de base).

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement au cours des trois derniers exercices figurent ci-dessous :

en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Augmentation de capital	0	0	5 140
Augmentation des dettes financières	1 086	717	1 205
Remboursement des dettes financières	-734	-748	-5 013
Total flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**353**	**-31**	**1 332**

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Le Groupe n'est pas en risque de taux d'intérêt compte tenu du fait que l'ensemble des financements bancaires et obligataires sont à taux fixe (se référer à la section 4.7.3 pour le détail des financements par emprunts).

Les financements du Groupe ne comportent pas de clause de covenant imposant le respect de ratios financiers.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

La société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

10.5 Sources de financement

Au 31 mars 2017, le montant de la trésorerie était de 631 K€ pour une consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles et d'investissement de 1 509 K€ sur l'exercice 2016-17.

Au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, la Société envisage les alternatives suivantes : (i) recherche de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé, ou (ii) refinancement des actionnaires financiers de la Société sans faire appel à de nouveaux investisseurs. Aucune décision n'est toutefois prise à ce jour.

11. INNOVATION, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 Politique d'innovation

La politique de R&D est résolument orientée vers l'innovation et les technologies de pointes. L'objectif est que les produits possèdent de réels différenciants technologiques par rapport à la compétition. Les investissements en R&D ont représenté en moyenne 19% du CA au cours des trois derniers exercices.

En termes d'orientation technologique, le Groupe design ses produits pour qu'ils soient compatibles avec les principales technologies présentes sur le marché : Lora, Sigfox, ou encore W-Mbus actuellement pour les protocoles LPWAN.

La R&D est organisée en deux pôles : un pôle Audio et un pôle IoT Data. Chaque pôle est doté de compétences en radiofréquence, en *hardware* (matériels et équipements) et en *software* (outils logiciels), et dans le cas du pôle Audio de compétences en matière de traitement du signal.

Les équipes fonctionnent en mode projet, avec à leur tête un chef de projet qui vient puiser dans les équipes, les ressources dont il a besoin pour mener à bien le projet dont il a la charge. Par ailleurs les ingénieurs sont chargés de mission transverses qui permettent d'étudier deux ou trois thématiques chaque année (sécurité ou 3 GPP par exemple), ou de traiter des thématiques parallèles (localisation indoor) ou plus long terme.

A terme, quand les réseaux seront disponibles, le groupe proposera à ses clients les LPWAN du monde du cellulaire (3GPP) à savoir le NB IoT et le LTE M1. Si une nouvelle technologie radio performante venait à émerger, les produits développés par la Société seraient adaptés en conséquence pour être compatibles, et ainsi permettre aux clients historiques comme aux futurs clients de se voir proposer l'ensemble des solutions disponibles sur le marché.

11.2 Protection de la propriété intellectuelle

11.2.1 Brevets et demandes de brevets

Dans le segment de l'Audio, la Société a déposés de nombreux brevets dont 3 sont en cours d'exploitation. Pour le segment de l'IoT Data, la Société a fait le choix de ne pas déposer de demande de brevet à la date d'enregistrement du document de base car pour se faire des informations doivent être dévoilées sur les programmes en cours, ce que les dirigeants ne souhaitent par réaliser à ce stade de manière à prévenir des éventuelles contrefaçons.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des brevets obtenus et en cours d'obtention (en gras les brevets en cours d'exploitation) :

N° de Dossier	Pays de dépôt	Situation	N° de dépôt	Date de dépôt	N° du brevet	Date du brevet
Système de communication audio sans fil						
BR075868	France	Brevet Délivré	06/02889	03/04/06	06/02889	18/07/08
Dispositif d'amélioration de l'intelligibilité de la parole						
BR075873	France	Brevet Délivré	09/03038	23/06/09	09/03038	22/07/11
BR075874	Europe	Demande publiée	10736749.2	22/06/10	2 446 436	
BR075875	Canada	Dépôt notifié	2 766 293	22/06/10		
BR075876	Etats Unis d'Amérique	Brevet Délivré	13/379 451	22/06/10	8 762 140	24/06/14
BR075877	Chine	Brevet Délivré	201080037455.0	22/06/10	201080037455.0	30/10/13

N° de Dossier	Pays de dépôt	Situation	N° de dépôt	Date de dépôt	N° du brevet	Date du brevet
Procédé de communication par multiplexage temporel						
BR075869	France	Brevet Délivré	09/03040	23/06/09	09/03040	27/01/12
BR075870	Europe	Attente non opposition	10736748.4	22/06/10	2 446 568	15/05/13
BR075871	Canada	Dépôt notifié	2766471	22/06/10		
BR075872	Etats Unis d'Amérique	Brevet Délivré	13/380 105	22/06/10	8 873 587	28/10/14
BR079432	Allemagne	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079433	Autriche	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079434	Belgique	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079435	Danemark	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079436	Espagne	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079437	Finlande	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079438	France	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079439	Hongrie	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079440	Irlande	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079441	Italie	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079442	Pays-Bas	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079443	Norvège	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079444	Portugal	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079445	République Tchèque	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079446	Royaume-Uni	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079447	Suède	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
BR079448	Suisse	Brevet Délivré	10736748.4	22/06/10	2446568	15/05/13
Réseaux de communications locales de service et de sécurité						
BR073412	Canada	Dépôt notifié	2765927	13/11/09		
BR073413	Etats Unis d'Amérique	Brevet Délivré	13/375 281	13/11/09	8 705 495	22/04/14
BR073414	Europe	Demande publiée	09768185.2	13/11/09		
Procédé de réduction du bruit avec les méthodes MCRA et SSMB						
BR069535	France	Brevet Délivré	11/53507	22/04/11	11/53507	26/04/13
BR082779	Allemagne	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	60 2012 001 676.0	14/05/14
BR082780	Belgique	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14
BR082781	Autriche	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14
BR082783	Espagne	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14

N° de Dossier	Pays de dépôt	Situation	N° de dépôt	Date de dépôt	N° du brevet	Date du brevet
BR082784	France	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14
BR082785	Italie	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14
BR082786	Portugal	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14
BR082788	Suède	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14
BR082789	Suisse	Brevet Délivré	1216367.9	11/04/12	2 515 300	14/05/14
Système de détection de sifflet et arrêt de table de marque						
BR068218	**France**	**Brevet Délivré**	**10/02728**	**30/06/10**	**10/02728**	**22/03/13**
BR077318	Brésil	Dépôt Notifié	BR 11 2012 033385 2	24/06/11		
BR077319	Canada	Dépôt Notifié	2801855	24/06/11		
BR077320	Chine	Brevet Délivré	201180032771.3	24/06/11	ZL 201180032771.3	30/03/16
BR069149	Etats Unis d'Amérique	Brevet Délivré	12/917 639	02/11/10	8786416	22/07/14
BR077321	**Etats Unis d'Amérique**	**Dépôt notifié**	**13/806 617**	**24/06/11**		
BR077322	Europe	Demande publiée	11738015.4	24/06/11		
Système de détection de voix (VAD 1)						
BR071863	France	Brevet Délivré	12/52915	30/03/2012	12/52915	21/03/2014
Système adaptatif de détection de voix (VAD 2)						
BR076757	**France**	**Brevet Délivré**	**13/61922**	**02/12/13**	**13/61922**	**08/01/2016**
BR083681	International	Demande en examen	FR2014/053065	27/11/14		
BR088720	Brésil	Demande en examen	BR11 2016 012166 0	27/11/14		
BR088721	Canada	Demande en examen	2932449,00	27/11/14		
BR088722	Chine	Demande en examen	201480065834.9	27/11/14		
BR088723	**Europe**	**Demande publiée**	**14814978.4**	**27/11/14**		
BR088724	**Etats Unis d'Amérique**	**Demande publiée**	**15/037 958**	**27/11/14**		
Suppression des bruits parasites dans un système multi-microphones						
FR086163	**France**	**Demande en examen**	**15/61058**	**19/05/2017**		

11.2.2 Autres éléments de propriété intellectuelle

11.2.2.1 Les marques, domaines et savoir faire

La Société a procédé à des dépôts de marques et logos auprès de l'INPI :

Marque	Classes	Pays	N° dépôt	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Echéance Renouvellement	Pays désignés
ADEUNIS							
ADEUNIS R.F. 	09	Union Européenne	4 557 071	19/07/05	19/07/05	19/07/2015 19/07/2025	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie
ADEUNIS	09,38,41,42	France	10 3 754 817	20/07/10	20/07/10	20/07/2020	
ADEUNIS	09,38,41,42	France	10 3 754 863	20/07/10	20/07/10	20/07/2020	
ADEUNIS	09,41,42	Union Européenne	009 463 101	21/10/10	01/04/11	21/10/2020	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie
ADEUNIS	09	Canada	1 501 346	27/10/10	17/09/12	17/09/2027	
ADEUNIS	09	Etats Unis d'Amérique	85/164 829	29/10/10	06/03/12	06/03/2022	
	09,35,38,42	France	4378887	25/07/17	En cours	-	
ADEUNIS 	09,35,38,42	France	4378895	25/07/17	En cours	-	
ADEUNIS 	09,35,38,42	France	4378899	25/07/17	En cours	-	

Marque	Classes	Pays	N° dépôt	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Echéance Renouvellement	Pays désignés
VOKKERO							
VOKKERO	09,38,41,42	France	09 3 667 469	28/07/09	28/07/09	28/07/2019	
VOKKER0	09,41	France	09 3 684 355	16/10/09	16/10/09	16/10/2019	
VOKKERO	09,38,42	International	1 049 196	30/07/10	30/07/10	30/07/2020	Australie, Bosnie-Herzégovine, Bahreïn, Suisse, Chine, Cuba, Algérie, Egypte, Géorgie, Ghana, Croatie, Islande, Japon (Refus partiel), Corée du Nord, Corée du Sud, Liechtenstein, Maroc, Monaco, Monténégro, Macédoine, Norvège, Serbie, Russie, Singapour, Saint-Marin, Syrie, Turquie, Ukraine, Viet Nam
VOKKERO	09,38,42	Union Européenne	009 286 154	30/07/10	14/01/11	30/07/2020	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie
VOKKERO	09	Afrique du Sud	2010/17290	06/08/10	06/08/10	06/08/2020	
VOKKERO	09	Mexique	1 110 409	06/08/10	23/08/10	06/08/2020	
VOKKERO	09	Argentine	3 022 028	09/08/10	19/08/11	19/08/2021	
VOKKERO	09	Canada	1 492 025	11/08/10	03/12/12	03/12/2027	
VOKKERO	09	Etats Unis d'Amérique	85/105 754	12/08/10	21/06/11	21/06/2021	
VOKKERO	09	Brésil	830 725 482	18/08/10	18/06/13	18/06/2023	
	09,38,42	France	16 4 299 064	14/09/16	14/09/16	14/09/2016	
Nouveau logo VOKKERO 2016	09,38,42,	Canada	1 827 218	14/03/17			
Nouveau logo VOKKERO 2016	09, 38, 42	Union Européenne		13/03/17			

Marque	Classes	Pays	N° dépôt	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Echéance Renouvellement	Pays désignés
VOKKERO SQUADRA							
VOKKERO SQUADRA	09,38,42,	France	16 4 299 029	14/09/16	14/09/16	14/09/2026	
VOKKERO GUARDIAN							
VOKKERO GUARDIAN	09,38,42,	France	16 4 296 875	05/09/16	05/09/16		

Dépôt des noms de domaines :

Nom de domaine	Date de dépôt	Date limite de validité
adeunis-na.com	20/04/10	20/04/18
adeunis-na.net	20/04/10	20/04/18
adeunis-na.org	20/04/10	20/04/18
adeunis-rf-amr-webserver.com	24/03/15	24/03/18
adeunis-rf-amr-webserver.net	24/03/15	24/03/18
adeunis-rf.be	04/06/07	04/06/18
adeunis-rf.com	09/02/99	09/02/18
adeunis-rf.de	15/09/11	24/07/18
adeunis-rf.es	11/06/07	11/06/18
adeunis-rf.eu	07/04/06	31/10/17
adeunis-rf.fr	11/10/07	11/10/17
adeunis-rf.it	02/07/10	02/07/18
adeunis-rf.net	04/06/07	04/06/18
adeunis-rf.org	04/06/07	04/06/18
adeunis.be	04/06/07	04/06/18
adeunis.com	04/06/07	04/06/18
adeunis.de	15/09/11	24/07/18
adeunis.eu	04/06/07	30/06/18
adeunis.fr	04/06/07	04/06/18
adeunis.it	02/07/10	02/07/18
adeunis.net	04/06/07	04/06/18
adeunis.org	04/06/07	04/06/18

Nom de domaine	Date de dépôt	Date limite de validité
intranet-adeunis.com	15/11/11	15/11/17
vokero.com	01/09/09	01/09/18
vokero.eu	01/09/09	30/09/17
vokero.fr	01/09/09	01/09/18
vokero.net	21/09/10	21/09/17
vokero.org	21/09/10	21/09/17
vokkero.be	28/10/09	29/07/18
vokkero.com	17/07/09	17/07/18
vokkero.eu	24/07/09	31/07/18

11.2.2.2 Les litiges

A la date du présent document de référence, la Société n'est impliquée dans aucun litige significatif en matière de propriété intellectuelle.

12. TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis le 31 mars 2017

Depuis la clôture des comptes consolidés annuels, soit le 31 mars 2017, le Groupe a réalisé le lancement de la nouvelle gamme Vokkero Guardian (Audio à destination des segments industriels), le lancement de la gamme Vokkero Varsity (Audio à destination du Sport amateur), et a lancé le développement des activités de services dans l'IOT Data, notamment le projet Device Management.

Afin de pouvoir financer la croissance et le développement de la Société, il a été décidé de lancer un processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris.

Par ailleurs, la société a conclu les financements suivants postérieurement à la clôture :

- Préfinancement du Crédit Impôt Recherche au titre de l'année civile 2016, à hauteur de 70%, soit 385 K€ ;
- Incorporation en septembre 2017 des avances en compte-courant de 1.050 K€ réalisées en juin 2017 de la part des actionnaires (A Plus Finance, Capital Export et Tempocap)

12.2 Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Les objectifs du Groupe, tels que présentés ci-après, ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant des choix stratégiques présentés aux sections 6.3.2 et 6.3.3 du présent Document de Base.

Ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la date d'enregistrement du Document de Base, comme raisonnables par la direction d'Adeunis. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées, notamment, à l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date d'enregistrement du Document de Base. En outre, la survenance de certains risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de risques » pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La réalisation des objectifs suppose également le succès de la stratégie du Groupe présentée au chapitre 6 du présent document de base, qui elle-même peut être affectée par la survenance de ces mêmes risques. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives et objectifs décrits dans le Document de Base.

Compte tenu de la dynamique engagée dans les segments Audio et IoT Data, notamment grâce au lancement des nouveaux produits dont l'accueil est très positif, les dirigeants visent une croissance à deux chiffres de l'activité pour l'exercice 2017-18. Grâce au programme de lancement produits, aux développements prévus à l'international notamment aux Etats-Unis, en direct et via le recours à des distributeurs, les dirigeants visent une accélération de la croissance pour l'exercice 2018-19 comparé à l'exercice 2017-18.

A horizon 2021-22, les dirigeants visent un chiffre d'affaires de 35 M€. Les divisions IoT Data et Audio contribueront toutes deux fortement à cette croissance ; a contrario, la division Modules, dans une logique de déréférencement, devrait poursuivre une décroissance.

En termes de résultats, une fois le transfert de la production vers les pays à bas coûts réalisé, attendu pour la fin de l'exercice 2017-18), le ratio MB/CA, devrait se stabiliser au delà de 50%, le déploiement des offres de services mieux margées contrebalançant l'intégration de produits tiers dans une logique d'offres packagées.

La Société a enregistré en 2016-17 un EBE de -566 K€ (voir définition figurant à la section 6.4.3. "EBE" du Document de Base) traduisant notamment les efforts consentis pour préparer les lancements de produits et les effets de la modification du sourcing vers les pays à bas coûts. L'exercice 2017-18 en cours sera également caractérisé par la poursuite des efforts R&D et commerciaux nécessaires pour assurer tant la finalisation des offres que leur déploiement. Une fois ces efforts de structuration réalisés, le Groupe estime pouvoir bénéficier d'un véritable effet de levier opérationnel. Le Groupe anticipe ainsi d'atteindre un EBE positif à partir de 2019-20, et à terme de générer une marge d'EBE de l'ordre de 20%.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et membres du conseil d'administration

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et repris à la section 21.2.2 du présent document de base.

La Présidence est assurée par Muriel BETHOUX

La direction du Groupe est assurée par Pascal SAGUIN en tant que Directeur général et par Frank FISCHER et Bertrand MILLION chacun en tant que Directeurs général Délégué.

14.1.1 Composition

A la date du présent document de base, le conseil d'administration et les organes de direction de la Société sont composés comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Muriel BETHOUX	Présidente	Néant	Néant	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2010. Renouvellement par l'AG du 28 septembre 2016 jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. Nomination en qualité de Présidente lors du Conseil d'administration du 29 septembre 2015. Renouvellement lors du conseil du 28 septembre 2016 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2019 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.
Pascal SAGUIN	Administrateur	Directeur Général	Néant	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2010. Renouvellement par l'AG du 28 septembre 2016 jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. Nomination en qualité de Directeur Général lors du Conseil d'administration du 29 septembre 2015. Renouvellement lors du conseil du 28 septembre 2016 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2019 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Guillaume GIRARD en tant que représentant de A PLUS FINANCE	Administrateur	Néant	Directeur associé de A Plus Finance	Nommé par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017 jusqu'en 2023, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
Jean-Mathieu SAHY en tant que représentant de CAPITAL EXPORT	Administrateur	Néant	Président de Capital Export SAS	Nommé par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2014, jusqu'en 2020, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Ashish PURI en tant que représentant de TEMPOCAP	Administrateur	Néant	Gérant de fonds pour TempoCap	Nommé par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017 jusqu'en 2023, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
Frank FISCHER	Administrateur	Directeur Général Délégué	Néant	Nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 29 septembre 2015. Renouvellement lors du conseil du 28 septembre 2016 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2019 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 Nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017 jusqu'en 2023, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
Bertrand MILLION	Administrateur	Directeur Général Délégué	Néant	Nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 29 septembre 2015. Renouvellement lors du conseil du 28 septembre 2016 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2019 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 Nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017 jusqu'en 2023, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

Les dirigeants et membres du conseil d'administration ont pour adresse professionnelle :

- Le siège social de la Société : 283, Rue Louis Néel Parc Technologique Pré Roux 38 920 Crolles pour Muriel BETHOUX, Pascal SAGUIN, Frank FISCHER et Bertrand MILLION ;
- 8, rue Bellini 75 116 pour Guillaume GIRARD en tant que représentant de A PLUS FINANCE ;
- 100, route de Paris 60 260 Charbonnières-les-Bains pour Jean-Mathieu SAHY en tant que représentant de CAPITAL EXPORT ;
- 22a St. James Square, London SW1Y 4JH, Angleterre pour Ashish PURI en tant que représentant de TEMPOCAP.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du conseil d'administration résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées, lesquelles sont résumées au paragraphe 14.1.3 ci-après.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

A la connaissance de la Société, au cours des 5 dernières années, aucun administrateur :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux

- Autres mandats en cours :

Nom	Nature du mandat	Société
Muriel BETHOUX	Néant	Néant
Pascal SAGUIN	Administrateur	Jessica-Captronic
Guillaume GIRARD en tant que représentant de A PLUS FINANCE	*En tant que représentant de A Plus Finance :*	
	Administrateur	Conztanz SA
	Membre du conseil de surveillance	Digital Business Intelligence SAS
	Administrateur	Directstreams SA
	Membre du comité stratégique	Greentropism SAS
	Censeur du comité stratégique	Keecker SAS
	Censeur du comité stratégique	Lima SAS
	Administrateur	Nanomakers SA
	Membre du conseil de surveillance	Neteleven SA
	Membre du conseil de surveillance	Novalys SAS
	Membre du comité stratégique	Shortcut Labs AB
	Membre du conseil de surveillance	Spartoo SAS
	Membre du comité stratégique	Splitted Desktop Systems SAS
	Membre du comité stratégique	Sport Hereos Group SAS
	Membre du conseil de surveillance	Watt & Co SAS
	A titre personnel :	
	Membre du conseil de surveillance	Octoplus
	Administrateur	Minigroup
Jean-Mathieu SAHY en tant que représentant de CAPITAL EXPORT	*En tant que représentant de Capital Export :*	
	Membre du comité stratégique	Alpa
	Membre du comité stratégique	CB Management
	Président du conseil de surveillance	HPS International
	Administrateur	Netflective Technology
	Membre du conseil de surveillance	Vitalibuzz
	A titre personnel :	
	Président	Aurora SAS
	Président	Capital Export SAS
	Gérant	Virtus EURL
Ashish PURI en tant que représentant de TEMPOCAP	Administrateur	Training Orchestra
	Censeur	Oxatis
	Censeur	Efficient IP
Frank FISCHER	Néant	Néant
Bertrand MILLION	Néant	Néant

* Société cotée

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Nature du mandat	Société
Muriel BETHOUX	Néant	Néant
Pascal SAGUIN	Néant	Néant
Guillaume GIRARD en tant que représentant de A PLUS FINANCE	Membre du comité stratégique Membre du comité stratégique Administrateur Membre du conseil de surveillance Administrateur	Efficient IP SAS Feedbooks SAS Spineguard SA* Systancia SA Training Orchestra SA
Jean-Mathieu SAHY en tant que représentant de CAPITAL EXPORT	Néant	Néant
Ashish PURI en tant que représentant de TEMPOCAP	Président du conseil d'administration Censeur Censeur Censeur Censeur Censeur	Context Scout SwiftShift eMoov Attest Adludio AimBrain
Frank FISCHER	Néant	Néant
Bertrand MILLION	Néant	Néant

* Société cotée

14.1.3 Biographie des membres des organes sociaux

Biographies des membres de la direction et du conseil d'administration :

Présentation des managers clés de la Société :

- **Muriel BETHOUX** - Présidente du conseil d'administration:



65 ans. IEP Grenoble, Diplôme ICG (Management des Entreprises) - Institut Français de gestion

Muriel BETHOUX a commencé sa carrière en tant que responsable de l'administration des ventes export pour SEMS (Groupe Thomson). Puis elle a occupé plusieurs postes au sein des collectivités locales de la vallée de la Maurienne notamment en tant Directrice de la SEM Maurienne Expansion – Agence pour le développement économique. Elle a ensuite été responsable de la direction financière et générale de sociétés spécialisées dans l'électronique (ARS INDUSTRIE, DIXIEL), avant de rejoindre la Société en 2006 en tant que Secrétaire Générale et d'en prendre la présidence en octobre 2015.

- **Jean-Mathieu SAHY** - Représentant de Capital Export, Administrateur:



50 ans. EM Lyon.

Il a débuté sa carrière à la Société Générale dans le domaine des fusions-acquisitions avant de se consacrer dès 1991, dans différentes équipes, au capital-investissement de croissance (Finadvance, Siparex, Avenir Gestion). Il a co-fondé Capital Export en 2009 avec comme ambition de financer les entreprises exportatrices à forte valeur ajoutée.

- **Guillaume GIRARD** - Représentant de A Plus Finance, Administrateur :



46 ans. IUT Paris V et SG (Institut supérieur de Gestion)

Il a débuté sa carrière aux Etats-Unis chez PWC en fusions & acquisitions, principalement dans les domaines des télécoms et des médias. Il a notamment co-fondé et dirigé Mercator Management, un fonds privé d'investissements américain. En 2002, il devient associé au sein de Sophia Euro Lab, un fonds d'amorçage technologique. Il fonde ensuite Seenago en 2007, société de conseil auprès d'investisseurs et de dirigeants. Depuis 2015, il est en charge de l'équipe Croissance & Technologie chez A Plus Finance.

- **Ashish PURI** - Représentant de TempoCap, Administrateur:



34 ans. Ingénieur Supélec, Master of Science in Electrical & Computer Engineering Georgia Institute of Technologie (USA)

Il a commencé sa carrière en tant que consultant pour Computer associate avant de se lancer dans le capital investissements pour Partech et Sofinnova Partners à Paris jusqu'en 2011. Ashish PURI a fondé et géré une société de e-commerce spécialisée dans la mode en Inde, avant de rejoindre ASOS.com (site anglais de vente de vêtements) pour les épauler dans leur stratégie de développement en Asie. Il a rejoint TempoCap en 2016 après 3 années passées au sein du fonds de capital risque Episode 1.

Pour les biographies de Pascal SAGUIN, Frank FISCHER et Bertrand MILLION, se référer à la section 6.4.1 du présent document de base.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des membres du conseil d'administration, tels que visés à la section 14.1 ci-dessus.

Le pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société le 24 juillet 2014 sera automatiquement résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris.

Un pacte a été signé en date du 6 septembre 2017 entre les actionnaires financiers historiques de la Société (à savoir Capital Export, TempoCap et A Plus Finance), pour une durée de 24 mois à compter du jour de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth (se référer à la section 18.5 ci-dessous).

14.2 Direction générale

A la date du présent document de base, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général.

La direction générale de la Société est assurée par Pascal SAGUIN également administrateur de la Société.

14.3 Déclaration concernant les organes d'administration et de la direction générale

La Présidente, Muriel BETHOUX, et le directeur général, Pascal SAGUIN sont actionnaires, directement et/ou indirectement, de la Société comme cela est détaillé au paragraphe 17.2 du présent document de base.

Les conventions entre apparentés sont décrites aux paragraphes 19.1 et 16.1 du présent document de base.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard du Groupe, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration et de la direction générale, telles que visées aux paragraphes 14.1 et 14.2 ci-dessus.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au cours des trois derniers exercices la Société était constituée sous la forme juridique d'une société anonyme à conseil d'administration. Les tableaux relevant de la « Recommandation AMF n°2014-14 relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux » sont présentés ci-dessous :

- **Tableau Numéro 1 :** synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En € **Nom**	**Exercice clos au 31/03/2015**	**Exercice clos au 31/03/2016**	**Exercice clos au 31/03/2017**
Muriel BETHOUX – Présidente (1)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	57 426	79 979	125 102
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
Total	**57 426**	**79 979**	**125 102**
Pascal SAGUIN – Directeur Général (2)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	200 930	97 427	115 805
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
Total	**200 930**	**97 427**	**115 805**
Frank FISCHER – Directeur Général Délégué (3)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	68 929	86 367	116 045
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
Total	**68 929**	**86 367**	**116 045**

En € Nom	Exercice clos au 31/03/2015	Exercice clos au 31/03/2016	Exercice clos au 31/03/2017
Bertrand MILLION– Directeur Général Délégué (4)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	106 656	103 712	116 045
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
Total	**106 656**	**103 712**	**116 045**
Hervé Vincent – Président (5)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	124 379	62 187	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice			-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
Total	**124 379**	**62 187**	**-**
TOTAL	**558 320**	**429 672**	**472 997**

(1) Muriel BETHOUX a été nommé présidente de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 ;
(2) Pascal SAGUIN a été nommé directeur général de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 ;
(3) Frank FISCHER a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 ;
(4) Bertrand MILLION a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 ;
(5) Hervé VINCENT a exercé la fonction de président jusqu'au 29 septembre 2015.

- **Tableau Numéro 2 :** récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En € Nom	Exercice clos au 31/03/2015		Exercice clos au 31/03/2016		Exercice clos au 31/03/2017	
	montants dus[1]	**montants versés[2]**	**montants dus[1]**	**montants versés[2]**	**montants dus[1]**	**montants versés[2]**
Muriel BETHOUX – Présidente (3)						
Rémunération fixe	45 500	45 500	78 045	78 045	58 120	58 120 [19]
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	10 000[20]	10 000[20]	-	-	65 000[18]	5 000 [18]
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature (17)	1 925	1 925	1 934	1 934	1 982	1 982
Total	**57 426**	**57 426**	**79 979**	**79 979**	**125 102**	**65 102**

En €	Exercice clos au 31/03/2015		Exercice clos au 31/03/2016		Exercice clos au 31/03/2017	
Nom	**montants dus[1]**	**montants versés[2]**	**montants dus[1]**	**montants versés[2]**	**montants dus[1]**	**montants versés[2]**
Pascal SAGUIN – Directeur Général (4)						
Rémunération fixe	84 000	84 000	88 000	88 000	98 880	98 880
Rémunération variable annuelle	-	-	7 500[6]	7 500[6]	15 000[7]	10 000[7]
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	115 000[5]	115 000[5]	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature (17)	1 930	1 930	1 927	1 927	1 925	1 925
Total	**200 930**	**200 930**	**97 427**	**97 427**	**115 805**	**110 805**
Frank FISCHER – Directeur Général Délégué (8)						
Rémunération fixe	66 998	66 998	77 000	77 000	98 880	98 880
Rémunération variable annuelle	-	-	7 500[9]	7 500[9]	15 000([10]	10 000[10]
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature (17)	1 931	1 931	1 867	1 867	2 165	2 165
Total	**68 929**	**68 929**	**86 367**	**86 367**	**116 045**	**111 045**
Bertrand MILLION– Directeur Général Délégué (11)						
Rémunération fixe	64 322	64 322	75 203	75 203	98 880	98 880
Rémunération variable annuelle	-	-	7 500[13]	7 500[13]	15 000[15]	10 000[15]
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	40 406[12]	40 406[12]	18 843[14]	18 843[14]	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature (17)	1 928	1 928	2 166	2 166	2 165	2 165
Total	**106 656**	**106 656**	**103 712**	**103 712**	**116 045**	**111 045**
Hervé Vincent – Président (16)						
Rémunération fixe	120 000	120 000	60 000	60 000	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature (17)	4 379	4 379	2 187	2 187	-	-
Total	**124 379**	**124 379**	**62 187**	**62 187**	**-**	**-**
TOTAL	**558 320**	**558 320**	**429 672**	**429 672**	**472 997**	**397 997**

(1) rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement ;
(2) rémunération versée au cours de l'exercice au mandataire social ;
(3) Muriel BETHOUX a été nommé présidente de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 ;
Le conseil d'administration du 4 septembre 2017 a décidé d'attribuer à Madame Muriel BETHOUX, Présidente du Conseil d'Administration, une prime exceptionnelle d'un montant brut égal à 1 % du montant brut qui sera levé à l'occasion de l'introduction des actions de la Société sur le marché EURONEXT GROWTH, pour la mission exceptionnelle qu'elle a remplie et continuera à remplir à l'occasion de cette opération.
(4) Pascal SAGUIN a été nommé directeur général de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 ;
(5) Rémunération exceptionnelle de M. SAGUIN au titre de son contrat de travail et pour l'exercice clos le 31 mars 2015 liée à des missions relatives aux nouveaux axes stratégiques (réorientation vers l'IoT Data) et à la diversification produits (Vokkero Guardian) ;
(6) La rémunération variable de M. SAGUIN au titre de son contrat de travail et pour l'exercice clos le 31 mars 2016, reposait sur les objectifs suivants : (i) identification des compétences à renforcer dans les services de R&D et Industriels selon la nouvelle stratégie de la société, (ii) consolidation et identification des partenaires technologiques, (iii) analyse et réorganisation du département industriel en fonction de la nouvelle stratégie industrielle et (iv) audit et amélioration des marges ;
(7) La rémunération variable de M. SAGUIN au titre de son contrat de travail et pour l'exercice clos le 31 mars 2017, reposait pour un tiers sur des objectifs chiffrés (chiffre d'affaires et résultat opérationnel), un tiers sur la recapitalisation de la Société et un tiers sur l'organisation de la Société ;
Il est précisé que le conseil d'administration du 14 mars 2017 a décidé de suspendre le contrat de travail de Monsieur SAGUIN à compter du 1er avril 2017 et le conseil d'administration du 3 avril 2017 a décidé de supprimer la rémunération variable de Monsieur SAGUIN attachée à son contrat de travail et de porter sa rémunération fixe annuelle au titre de son mandat social à 152 000 € à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2017. A compter du 1e avril 2017, Monsieur SAGUIN ne bénéficiera pas de rémunération variable ni au titre de son contrat de travail ni au titre de son mandat social ;
(8) Frank FISCHER a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 ;
(9) La rémunération variable de M. FISCHER au titre de son contrat de travail et pour l'exercice clos le 31 mars 2016, reposait sur les objectifs suivants : (i) analyse et réorganisation de la gamme de produits au catalogue, (ii) identification des potentialités, (iii) consolidation des partenariats, (iv) rationalisation de l'offre IOT/M2M, (v) consolidation des briques technologiques IOT/M2M, et (vi) prise en main du département ressources ;
(10) La rémunération variable de M. FISCHER au titre de son contrat de travail et pour l'exercice clos le 31 mars 2017, reposait pour un tiers sur des objectifs chiffrés (chiffre d'affaires et résultat opérationnel), un tiers sur la recapitalisation de la Société et un tiers sur l'organisation de la Société ;
Il est précisé que le conseil d'administration du 14 mars 2017 a décidé de suspendre le contrat de travail de Monsieur FISCHER à compter du 1er avril 2017 et le conseil d'administration du 3 avril 2017 a décidé de supprimer la rémunération variable de Monsieur FISCHER attachée à son contrat de travail et de porter sa rémunération fixe annuelle au titre de son mandat social à 136 000 € à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2017. A compter du 1e avril 2017, Monsieur FISCHER ne bénéficiera pas de rémunération variable ni au titre de son contrat de travail ni au titre de son mandat social ;
(11) Bertrand MILLION a été nommé directeur général de la Société par le conseil d'administration du 29 septembre 2015
(12) La rémunération exceptionnelle de M. MILLION attachée à son contrat de travail au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 correspond à des commissions sur ventes en tant que responsable de la gamme Vokkero ;
(13) La rémunération variable de M. MILLION au titre de son contrat de travail et pour l'exercice clos le 31 mars 2016, reposait sur les objectifs suivants : (i) consolidation des partenariats et des offres, (ii) identification des potentialités commerciales, (iii) validation et consolidation des prévisions commerciales pondérées en cours, (iv) confirmation au 31 mars 2016 d'un carnet de commandes pour l'exercice 2016-2017 supérieur à 1,4 M€, (v) mise en place d'une organisation commerciale en phase avec le nouveau positionnement stratégique de la Société, .et (vi) commissions sur ventes en tant que responsable de la gamme Vokkero ;
(14) La rémunération exceptionnelle de M. MILLION attachée à son contrat de travail au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 correspond à des commissions sur ventes en tant que responsable de la gamme Vokkero ;
(15) La rémunération variable de M. MILLION au titre de son contrat de travail et pour l'exercice clos le 31 mars 2017, reposait pour un tiers sur des objectifs chiffrés (chiffre d'affaires et résultat opérationnel), un tiers sur la recapitalisation de la Société et un tiers sur l'organisation de la Société ;
Il est précisé que le conseil d'administration du 14 mars 2017 a décidé de suspendre le contrat de travail de Monsieur MILLION à compter du 1er avril 2017 et le conseil d'administration du 3 avril 2017 a décidé de supprimer la rémunération variable de Monsieur MILLION attachée à son contrat de travail et de porter sa rémunération fixe annuelle au titre de son mandat social à 136 000 € à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2017. A compter du 1e avril 2017, Monsieur MILLION ne bénéficiera pas de rémunération variable ni au titre de son contrat de travail ni au titre de son mandat social ;
(16) Hervé VINCENT a exercé la fonction de président jusqu'au 29 septembre 2015 ;
(17) Voitures de fonctions ;
(18) Prime exceptionnelle de Mme BETHOUX attachée à son mandat de présidente du conseil d'administration et décidée par le conseil du 3 avril 2017. Cette rémunération exceptionnelle est liée à la recapitalisation de la Société en septembre 2016 (30.000 € ont été versé en avril 2017 et le solde de 30 000 € sera versé post introduction en bourse et au plus tard le 31 décembre 2017). En outre, prime exceptionnelle de 5 000 € attachée à son contrat de travail ;
(19) Inclus 15 000 € de rémunération liés à son mandat social ;
(20) Prime exceptionnelle de Mme BETHOUX attachée à son contrat de travail.

- **Tableau Numéro 3 :** Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration

Néant .

- **Tableau Numéro 4 :** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à chaque membre du conseil d'administration

Néant.

- **Tableau Numéro 5 :** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE) exercés par chaque membre du conseil d'administration

Néant.

- **Tableau Numéro 6 :** Actions attribuées gratuitement à chaque membre du conseil d'administration durant les exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017

Néant.

- **Tableau Numéro 7 :** Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque membre du conseil d'administration durant les exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017

Néant.

- **Tableau Numéro 8 :** Historique des attributions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués aux membres du conseil d'administration durant les exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017

Néant.

- **Tableau Numéro 9 :** Bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) consentis aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et bons exercés par ces derniers au cours du dernier exercice

Néant.

- **Tableau Numéro 10 :** Historique des attributions gratuites d'actions.

Néant.

- **Tableau Numéro 11 :** Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	**Contrat de travail (1)**		**Régime de retraite supplémentaire**		**Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction**		**Indemnités relatives à une clause de non-concurrence**	
	Oui	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui (2)**	**Non**	**Oui (3)**	**Non**
Muriel BETHOUX, présidente		X (4)		X		X		X
Date début mandat :	CA du 29 septembre 2015							
Renouvellement :	CA du 28 septembre 2016							
Fin mandat :	AGO des comptes clos au 31 mars 2019							
Pascal SAGUIN, directeur général	X			X	X		X	
Date début mandat :	CA du 29 septembre 2015							
Renouvellement :	CA du 28 septembre 2016							
Fin mandat :	AGO des comptes clos au 31 mars 2019							
Frank FISCHER, directeur général délégué	X			X	X		X	
Date début mandat :	CA du 29 septembre 2015							
Renouvellement :	CA du 28 septembre 2016							
Fin mandat :	AGO des comptes clos au 31 mars 2019							
Bertrand MILLION, directeur général délégué	X			X	X		X	
Date début mandat :	CA du 29 septembre 2015							
Renouvellement :	CA du 28 septembre 2016							
Fin mandat :	AGO des comptes clos au 31 mars 2019							

(1) Monsieur Pascal SAGUIN bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Technique, Monsieur Frank FISCHER en tant que Directeur Marketing et Ressources, et Monsieur Bertrand Million en tant que Directeur Commercial. Ces contrats de travail ont été suspendu à compter du 1er avril 2017 et ce pendant la durée de leurs mandats sociaux.

(2) Un contrat de type GSC (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise) a été mis en place en avril 2017.

(3) Les contrats de travail intègrent une clause de non concurrence ;

(4) Muriel BETHOUX n'est plus salariée de la Société depuis le 31 janvier 2017.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du conseil d'administration et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée ni de départ.

15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Une description détaillée des termes de chacun des plans mentionnés ci-dessus figure à la section 21.4 du présent du document de base. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacun des droits ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration et direction générale

La composition et les informations relatives aux membres du conseil d'administration et à sa description dans les statuts font l'objet des développements présentés aux sections 14 « Organes d'administration, de direction, et de direction générale » et 21.2 « Acte constitutif et statuts » du présent document de base.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 6 fois avec un taux de présence de 100 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 4 fois avec un taux de présence de 89,25%.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100 %.

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou l'une de ses filiales

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités spécialisés

A la date du document de base, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société n'a, à ce stade, pas adopté de code de gouvernance (Middlenext), ni mis en place de procédures d'évaluation de son fonctionnement (dont l'opportunité sera examinée par le Conseil d'administration à l'issue de sa cotation sur le marché Euronext Growth).

Pour autant et dans un souci de transparence et d'information du public, dans la perspective, notamment, de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Ainsi et malgré l'absence d'obligations légales à cet égard, elle respecte d'ores et déjà un certain nombre des recommandations du code Middlenext et envisage de progressivement mettre en place des procédures visant à répondre à toutes celles qui lui paraîtront opportunes au vu de son activité, de sa taille et de sa gestion, à horizon 2019.

Le tableau ci-après dresse un premier bilan des recommandations Middlenext auxquelles la Société se conforme, et de celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du code Middlenext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
I. le pouvoir de surveillance			
R1 : déontologie des membres du Conseil		X	
R2 : conflits d'intérêts		X	
R3 : composition des membres du conseil, présence de membres indépendants		X	
R4 : information des membres du conseil		X	
R5 : organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R6 : mise en place de comités		X	
R7 : mise en place d'un règlement intérieur		X	
R8 : choix de chaque administrateur		X	
R9 : durée des mandats des membres du conseil		X	
R10 : rémunération des administrateurs		(1)	
R11 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X	
R12 : relation avec les actionnaires	X		
II. Le pouvoir exécutif			
R13 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R14 : préparation de la succession des dirigeants		X	
R15 : cumul contrat de travail et mandat social	X		
R16 : indemnités de départ	(2)		
R17 : régime de retraite supplémentaire	(2)		
R18 : stock-options et attribution gratuite d'actions		X	
R19 : revue des points de vigilance		X	

(1) A ce jour, aucun administrateur ne bénéficie de jetons de présence. Dès désignation d'administrateurs indépendants, la politique d la société en la matière sera revue.

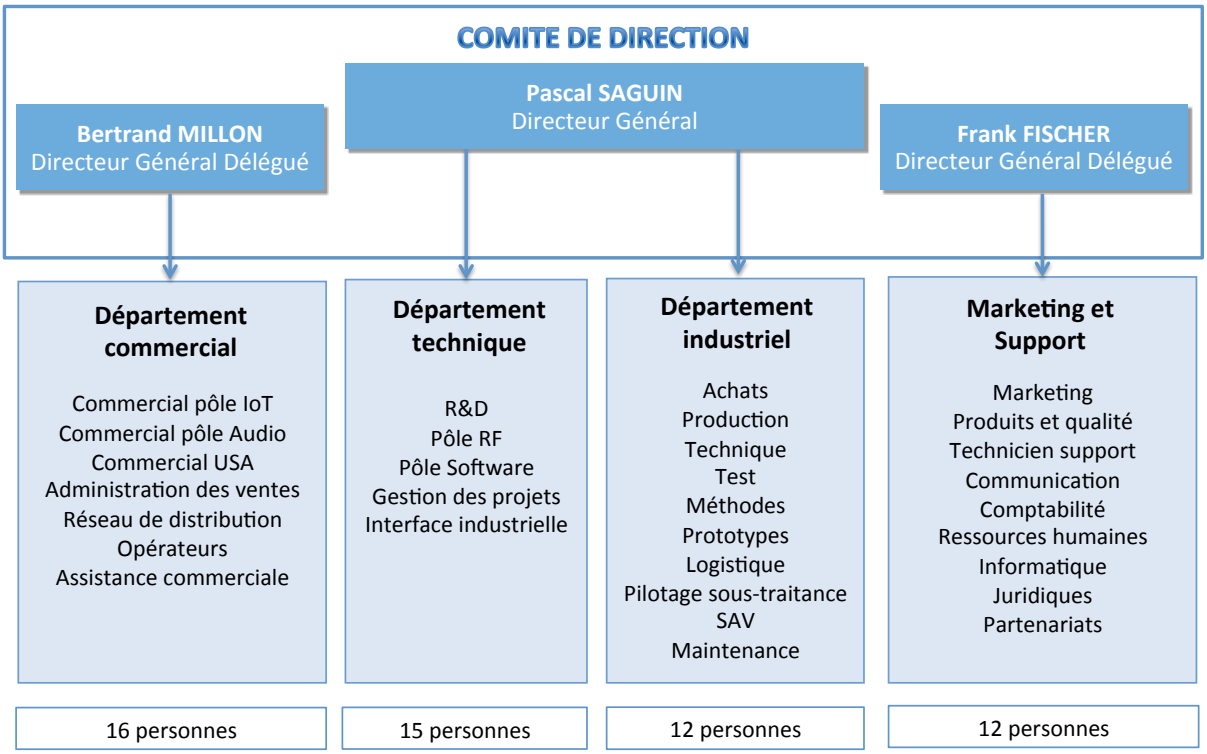
(2) Aucun dirigeant de la Société ne bénéficie d'indemnités de départ ou de régimes de retraite supplémentaires en raison de ses fonctions dirigeantes.

17. SALARIES

17.1 Ressources humaines

Au 31 mars 2017, le Groupe comptait 45 salariés comparé 46 au 31 mars 2016.

17.1.1 Organigramme opérationnel à la date d'enregistrement du document de base



17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif de la Société a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2017
Adeunis NA	3	2	2
Ouvriers	1	1	1
Employés	13	15	11
Cadres	27	28	31
Total	**44**	**46**	**45**

Répartition par pays

A fin mars 2017, la Groupe comptait 42 salariés en France et 2 salariés aux Etats-Unis.

Répartition des effectifs par type de contrat.

La répartition des effectifs par type de contrat pour l'exercice clos le 31 mars 2017, calculée sur la base des effectifs présents à clôture de l'exercice, s'établit comme suit :

- Contrats à durée indéterminée : 89,4%
- Contrats à durée déterminé : 10,6 %.

17.1.3 Représentation du personnel

Les employés de la Société sont représentés par deux délégués du personnel, Francine Brecht-Normand et Cyrille Gandin, élus en juillet 2014, mandat valable jusqu'en juillet 2018. La Société estime entretenir de bonnes relations avec ses salariés.

17.2 Participations et stock-options des mandataires sociaux

Néant..

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun salarié de la Société (hors membres du conseil d'administration) n'est actionnaire de cette dernière.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

L'évolution de la répartition du capital au cours des trois exercices présentés est présentée en section 21.1.7.2 du présent document de base.

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base, en tenant compte de la division par 5 de la valeur nominale décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2017, ainsi que sa répartition potentielle sur une base pleinement diluée, c'est à dire en cas d'exercice de la totalité des instruments financiers donnant accès au capital émis ou à émettre.

	Situation à la date d'enregistrement du document de base sur une base non diluée		**Situation à la date d'enregistrement du document de base sur une base pleinement diluée***		
	Nombre d'actions	**% du capital et des droits de vote**	**Nombre d'actions pouvant être émises lors de l'attribution définitive des actions gratuites (7)**	**Nombre d'actions post-attribution définitive des actions gratuites**	**% du capital et des droits de vote**
Capital Export (1)	693 345	47,94	-	693 345	45,09
A Plus Finance (2)	201 341	13,92	-	201 341	13,09
TempoCap (3)	492 002	34,02	-	492 002	32,00
Investisseurs Financiers(4)	**1 386 688**	**95,88**	**-**	**1 386 688**	**90,18**
HV Investissement (5)	52 495	3,63	-	52 495	3,41
Hervé Vincent (6)	1 230	0,09	-	1 230	0,08
Fondateurs	**53 725**	**3,71**	**-**	**53 725**	**3,49**
Muriel BETHOUX	2 890	0,20	-	2 890	0,19
Pascal SAGUIN	2 890	0,20	30 770	33 660	2,19
Frank FISCHER	-	-	30 770	30 770	2,00
Bertrand MILLION	-	-	30 700	30 770	2,00
Dirigeants mandataires sociaux	**5 780**	**0,40**	**92 310**	**98 090**	**6,38**
Autres	10	**-**	**-**	10	**0,00**
TOTAL	**1 446 203**	**100**	**92 310**	**1 538 513**	**100,00**

***** Des obligations convertibles (OCA_{2016}) ont été émises par la Société lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2016. Il est précisé que la Société envisage de rembourser en intégralité cet emprunt obligataire dans le courant du mois de septembre 2017, avant le visa de l'opération (se référer à la section 21.1.4.1 du présent document).

Par ailleurs, le conseil d'administration du 4 septembre 2017 a indiqué qu'il envisageait de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions au bénéfice de Messieurs Pascal SAGUIN, Bertrand MILLION et Franck FISCHER, représentant 5 % du capital post-introduction en bourse (se référer à la section 21.1.4.2 du présent document).

(1) Capital Export est contrôlée par au plus haut niveau par Monsieur Jean-Mathieu Sahy
(2) Au travers des fonds suivants : FIP Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014. A Plus Finance est contrôlée par ses dirigeants

(3) Au travers des fonds suivants : TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP. TempoCap 2 GP est contrôlée par TempoCap Limited
(4) Un pacte constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance a été conclu le 6 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth.

(5) Holding détenue par Hervé Vincent

(6) Président de la Société jusqu'à la nomination de Muriel BETHOUX à l'occasion de l'assemblée générale du 29 septembre 2015.
(7) La Société a procédé en outre à l'attribution gratuite d'une deuxième tranche d'actions au profit de Monsieur Pascal SAGUIN, Directeur Général, et Messieurs Frank FISCHER et Bertrand MILLION, Directeurs Généraux Délégués, lors de son conseil d'administration du 4 septembre 2017, sous condition suspensive de la réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Cette attribution porterait leur détention globale d'actions gratuites à 8% du capital post-introduction en bourse.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de base, les mouvements des dirigeants et des mandataires ont été les suivants (nombre d'actions précisé avant division du nominal par 5 lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017, à l'exception de l'augmentation de capital du 4 septembre 2017 réalisée après la division du nominal par 5) :

- Le 25 octobre 2016, le FCPR Capital Export a converti 104 997 OC_{2011}, donnant lieu à la création de 104 997 actions à son profit ;
- Les 14 et 30 novembre 2016, le FCPR Capital Export a souscrit 122 210 actions dans le cadre d'une augmentation de capital (AG du 14 novembre 2016) ;
- Le 30 novembre 2016, les fonds gérés par A Plus Finance (i) ont souscrit 7 311 OCA_{2016} et (ii) ont souscrit 24 050 actions dans le cadre d'une augmentation de capital (AG du 14 novembre 2016) ;
- Le 27 juin 2017, les fonds gérés par A Plus Finance ont cédé 92 440 actions ainsi que 6 528 OC_{2016} au profit des fonds gérés par TempoCap ;
- Le 4 septembre 2017, le FCPR Capital Export, FCPI Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014 (fonds gérés par A Plus Finance) ainsi que Tempocap 2 et Tempocap 2S (fonds gérés par TempoCap) ont souscrit respectivement 42 000 actions, 12 196 actions et 29 802 actions dans le cadre d'une augmentation de capital.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Néant.

18.3 Répartition des droits de vote

A la date d'enregistrement du document de base, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux.

Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

18.4 Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du document de base, la Société est présumée contrôlée au sens de l'article L. 233-3 II du code de commerce, par le FCPR Capital Export.

Ce dernier détient en effet 47,94 % du capital, étant précisé qu'aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne.

A l'exception de la procédure des conventions réglementées, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.5 Pacte d'actionnaires, concert et accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Un pacte a été signé entre les principaux actionnaires de la Société le 24 juillet 2014. Il sera automatiquement résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Growth à Paris.

Un pacte a été signé en date du 6 septembre 2017 entre les actionnaires financiers historiques de la Société (à savoir Capital Export, TempoCap et A Plus Finance), pour une durée de 24 mois à compter du jour de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth.

Cet accord prévoit des droits réciproques de sortie conjointe proportionnelle en cas de cession totale ou partielle de leur participation par l'un des signataires, à l'exception toutefois des cessions entre fonds gérés par une même société de gestion.

Ce pacte est constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance et prendra effet au jour de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

18.6 Etat des nantissements d'actions de la Société

Néant

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions avec des parties liées

19.1.1 Conventions établies avec Adeunis NA

Avec sa filiale Américaine Adeunis NA, la Société a mis en place des conventions :

- Convention liée à la rémunération de l'avance de trésorerie, approuvée par l'assemblée générale du 18 septembre 2012 : l'avance de trésorerie consentie à la filiale Adeunis NA s'élevait à 1 673 148,65 € au 31 mars 2017, 1 614 158,94 € au 31 mars 2016 et 1 418 505 € au 31 mars 2014. Cette avance est rémunérée par le versement d'intérêts à hauteur de 31 953,30 € au titre de l'exercice 2016-17, 31 796,30 € au titre de l'exercice 2015-16 et 33 961,0 € au titre de l'exercice 2014-15 ;
- Convention liée à la refacturation de loyers concernant les locaux occupés par Adeunis NA à New-York, approuvée par l'assemblée générale du 18 septembre 2013. Le montant s'est élevé à 58 844 € au titre de l'exercice 2016-17, 55 568 € au titre de l'exercice 2015-16, et 44 943 € au titre de l'exercice 2014-15 ;
- Convention de prestation liée aux frais supportés par la Société au cours de l'exercice 2014-15 et refacturés au cours de l'exercice 2014-15 à Adeunis NA pour des honoraires relatifs au projet NFL (*National Football League*), 12 000 $ refacturés pour 8 934 €, pour des frais de déménagement, 10 000 $ refacturés 9 222 €, et pour des frais de recrutement, 15 000 $ refacturés en septembre 2015. Les refacturations se sont élevées à 24 000 $ ou 21 327 € (inclus les 15 000 $ précédemment évoqués) pour l'exercice 2015-16 et à 8 000 $ ou 7 121 € pour l'exercice 2016-17.

19.1.2 Convention de bail commercial avec la SCI Chavin

La SCI Chavin, détenue par Hervé Vincent et Pascal Champanay administrateurs de la Société par l'intermédiaire de HV Investissement et PV Investissement jusqu'à l'AG du 28 septembre 2016, a conclu un bail commercial avec la Société pour son siège social situé au 283 rue Louis Néel à Crolles, convention approuvée par l'assemblée générale du 18 septembre 2012. Le loyer s'est élevé à 136 428,69 € au cours de l'exercice 2016-17, à 136 311,66 € au cours de l'exercice 2015-16 et à 135 701,0 € au cours de l'exercice 2014-15.

19.1.3 Conventions relatives aux contrats de travail de Messieurs Pascal SAGUIN, Frank FISCHER et Bertrand MILLION

- Avenants au contrat de travail de Pascal SAGUIN réalisé en octobre 2015 portant sa rémunération annuelle brute à 96 000 €, fixant une rémunération variable brute de 7 500 € au titre de l'exercice clôturé au 31 mars 2016 (sous réserve d'atteinte des objectifs) et une rémunération variable brute de 15 000 € pour les autres exercices 2016 (sous réserve d'atteinte des objectifs) ; et réalisé en avril 2016 fixant une rémunération variable brute de 15 000 € au titre de l'exercice clôturé au 31 mars 2017 (versée par tranche sous réserve d'atteinte des objectifs). Le montant brut de la rémunération salariale due au titre de l'exercice au 31 mars 2017 s'est élevé à 108 880 € dont 10 000 € de prime variable ;
- Avenants au contrat de travail de Frank FISCHER réalisé en octobre 2015 portant sa rémunération annuelle brute à 96 000 €, fixant une rémunération variable brute de 7 500 € au titre de l'exercice clôturé au 31 mars 2016 (sous réserve d'atteinte des objectifs) et une rémunération variable brute de 15 000 € pour les autres exercices 2016 (sous réserve d'atteinte des objectifs) ; et réalisé en avril 2016 fixant une rémunération variable brute de 15 000 € au titre de l'exercice clôturé au 31 mars 2017 (versée par tranche sous réserve d'atteinte des objectifs). Le montant brut de la rémunération salariale due au titre de l'exercice au 31 mars 2017 s'est élevé à 108 880 € dont 10 000 € de prime variable ;

- Avenants au contrat de travail de Bertrand Million réalisé en octobre 2015 portant sa rémunération annuelle brute à 96 000 €, fixant une rémunération variable brute de 7 500 € au titre de l'exercice clôturé au 31 mars 2016 (sous réserve d'atteinte des objectifs) et une rémunération variable brute de 15 000 € pour les autres exercices 2016 (sous réserve d'atteinte des objectifs) ; et réalisé en avril 2016 fixant une rémunération variable brute de 15 000 € au titre de l'exercice clôturé au 31 mars 2017 (versée par tranche sous réserve d'atteinte des objectifs). Le montant brut de la rémunération salariale due au titre de l'exercice au 31 mars 2017 s'est élevé à 108 880 € dont 10 000 € de prime variable ;
- Suspensions des contrats de travail, autorisées par le conseil d'administration du 14 mars 2017, de Pascal SAGUIN en tant que Directeur Technique, de Monsieur Frank FISCHER en tant que Directeur Marketing et Ressource et de Monsieur Bertrand MILLION en tant que Directeur Commercial à compter du 1er avril 2017, et mise en pace d'un régime de type GSC (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise). La garantie souscrite a généré une charge de 2 802 € au titre de l'exercice clôturé au 31 mars 2017.

19.1.4 Conventions établies avec Muriel BETHOUX

- Attribution d'une prime exceptionnel autorisée par le conseil d'administration du 3 avril 2017 d'un montant total de 60 000 €, dont une première tranche de 30 000 € versée au 1er avril 2017 et provisionné en charge dans les comptes à fin mars 2017, et une deuxième tranche de 30 000 € qui sera réalisée dès l'introduction en Bourse de la Société ou a plus tard le 31 décembre 2017 ;
- Avenants au contrat de travail de Secrétaire Générale réalisés en novembre 2014 passant en forfait jours (129 jours à accomplir dans l'année) et portant la rémunération annuelle brute de 42 000 à 50 400 € ; et en janvier 2016 passant le forfait à 24 jours par an et la rémunération brute à 10 560 €. Muriel BETHOUX n'est plus salariée depuis le 31 janvier 2017, sa rémunération brute s'est élevée à 43 120 € au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2017.

19.1.5 Convention d'avances en comptes courant

Une convention en compte courant consentie par les actionnaires historiques a été signée le 22 juin 2017 pour un montant de 1 050 000 €, et rémunérée à taux maximal de 4,0%. Les avances sont bloquées jusqu'à l'émission de nouvelles actions d'au moins 1 200 000 € (y compris prime d'émission) ou jusqu'au 31 décembre 2018.

19.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Les conventions réglementées sont mentionnées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes présentés ci-dessous, pour les années 2014-15, 2015-16 et 2016-17.

ADEUNIS RF

Société anonyme

283 rue Louis Néel
Parc technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2017

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

BDO Rhône-Alpes
20 rue Fernand-Pelloutier
38130 Echirolles
Membre de la Compagnie régionale de Grenoble

ADEUNIS RF

Société anonyme

283 rue Louis Néel
Parc technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1- Suspensions des contrats de travail des membres de la direction et souscription à leur bénéfice d'un régime G.S.C. (Garantie Sociale des Dirigeants et Chefs d'Entreprise)

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Pascal Saguin, en sa qualité de directeur général, Frank Fischer et Bertrand Million, en leur qualité de directeurs généraux délégués.	Les contrats de travail des 3 directeurs généraux ont été suspendus à compter du 1 avril 2017 et ce pendant la durée de leur mandat. En parallèle, un régime contractuel de type G.S.C. (Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants D'entreprises) en retenant la formule 70, sur la base de la rémunération des intéressés à compter du 1er avril 2017. Ce régime est proche du régime légal en termes de montant et de durée d'indemnisation. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 14 mars 2017.	La garantie souscrite a pris effet au 1 janvier 2017 et a généré une charge sur l'exercice de 2.802€.
Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société retenus par le Conseil d'administration Cette décision est justifiée par le fait que les dirigeants concernés cumulaient auparavant leur mandat social avec leur contrat de travail. Le mandat social ne donnait lieu à aucune rémunération. Par ailleurs, Pôle Emploi a été consulté pour connaître sa position, au regard de l'assurance chômage, en cas de cessation du contrat de travail des dirigeants : suite à la position défavorable de Pôle Emploi, il a été décidé de suspendre les contrats de travail et de souscrire une garantie spéciale, simultanément, il a été mis en place une rémunération au titre du mandat social de chaque intéressé.		

CONVENTIONS AUTORISEES INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Nous avons été avisés des conventions suivantes, intervenues depuis la clôture de l'exercice écoulé.

1- Attribution d'une prime exceptionnelle à la Président du Conseil d'administration

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Muriel Béthoux, en sa qualité de Président du Conseil d'administration	Au titre de sa rémunération, et dans le cadre des opérations de recapitalisation de la société, il a été décidé l'attribution une prime exceptionnelle d'un montant brut de 60.000€, à Muriel Béthoux. Cette prime sera versée en 2 temps : - à hauteur de 30.000€ brut en avril 2017 ; - à hauteur de 30.000€ brut dès la réalisation de l'introduction des actions de la société en bourse ou, au plus tard, le 31 décembre 2017. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 3 avril 2017.	Le montant provisionné en charge à fin mars 2017 est de 30.000€.
Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société retenus par le Conseil d'administration Cette décision est justifiée par les actions menées par Muriel Béthoux dans le cadre des opérations de recapitalisation de la société : procédure de mandat ad hoc, relations avec les actionnaires, procédure de conciliation, recherche et négociation de financements bancaires, protocole des actionnaires, organisation et suivi des décisions juridiques corrélatives…, ainsi que de l'implication qui devra être déployée par le Président dans le cadre de la prochaine introduction en bourse des actions.		

2- Convention d'avances en comptes courants de 1.050.000€

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
A Plus Finance et Capital Export, en leur qualité d'administrateurs	Une convention en compte courant a été signée le 28 juin 2017, dont les caractéristiques sont les suivantes : - Le montant des avances est de 1.050.000€ réparti comme suit : o A Plus Transmission 2014 : 93.152,25€ o Innovation Pluriel 3 : 59.303,25€ o FCPR Capital Export : 525.000€ o Autres actionnaires : 372 544,50€ - Les avances sont bloquées jusqu'à l'émission de nouvelles actions d'au moins 1.200.000€ y inclut la prime d'émission ou le 31 décembre 2018. - Les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible lequel ne pourra excéder 4% par an. Ces avances ne seront pas rémunérées si elles devaient être converties en capital avant le 30 septembre 2017. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 22 juin 2017.	Cette convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.
Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société retenus par le Conseil d'administration Cette décision est justifiée par les besoins de trésorerie de la Société.		

CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT MAIS AUTORISEES POSTERIEUREMENT ET MOTIVES

En application des articles 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1- Avenant au contrat de travail de Muriel Béthoux

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Muriel Béthoux, en sa qualité de Président du Conseil d'administration	Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de secrétaire générale, qui a pris effet au 1er novembre 2014, a été signé le 27 octobre 2014. Cet avenant porte sur la modification de la durée du travail dont les caractéristiques sont les suivantes : - mise en place d'un forfait jours : durée du travail définie en jours travaillés que la salariée est tenue d'accomplir dans l'année, soit 129 jours, jour de solidarité compris - la rémunération annuelle brute passe de 42.000 € à 50.400 €, payable sur 12 mois, pour la nouvelle durée fixée Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de consultante experte, qui a pris effet au 1er février 2016, a été signé le 25 janvier 2016. Cet avenant porte sur la modification de la durée du travail dont les caractéristiques sont les suivantes : - modification du forfait jours : 24 jours par an, jour de solidarité compris - La rémunération annuelle brute passe à 10.560 €, payable sur 12 mois, pour la nouvelle durée fixée. Durée modifiable en fonction de la charge de travail. Madame Muriel Béthoux n'est plus salariée depuis le 31.01.2017. Cette convention a été autorisée à postériori par votre Conseil d'administration du 19 juillet 2017. La procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée par omission.	Le montant brut de la rémunération salariale due au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 est de 43.120€.
Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société retenus par le Conseil d'administration Cette décision est justifiée par l'évolution de ses fonctions opérationnelles et à ses responsabilités au sein de la société.		

2- Avenant au contrat de travail de Pascal Saguin

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Pascal Saguin, en sa qualité de directeur général	Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de directeur technique, innovation et industriel, qui a pris effet au 1er octobre 2015, a été signé le 1er octobre 2015. Cet avenant porte sur la modification de la rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : - rémunération annuelle brute de 96.000 €, pour la durée fixée au contrat et à compter du 1.12.2015 - rémunération variable brute de 15.000 € si les objectifs négociés sont atteints - au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, rémunération variable brute de 7.500 € si les objectifs prévus à l'avenant sont atteints Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de directeur technique, innovation et industriel, qui a pris effet au 4 avril 2016, a été signé le 4 avril 2016. Cet avenant porte sur la modification de la rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : - Une prime variable de 15.000 € pour l'exercice clos au 31.03.2017 est fixée en fonction d'objectifs : Chiffre d'Affaires à 10.200 K€ (1/3 de la prime), résultat opérationnel au moins équilibré (1/3 de la prime), recapitalisation de la Société, réorganisation de la Société Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 19 juillet 2017, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a postériori cette convention, l'absence d'autorisation préalable de ces conventions ayant été, selon la société, une simple omission.	Le montant brut de la rémunération salariale due au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 est de 108.880€ dont 10.000 au titre de la prime variable instaurée par l'avenant du 4 avril 2016.
Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société retenus par le Conseil d'administration Cette décision est justifiée par l'évolution de la définition des fonctions qui devaient être traduite contractuellement, et la nouvelle rémunération a reflété les nouvelles implications et responsabilités des intéressés, d'autant que, à l'époque des avenants, les mandats des directeurs généraux n'étaient pas rémunérés.		

3- Avenant au contrat de travail de Frank Fischer

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Frank Fischer, en sa qualité de directeur général délégué	Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de directeur marketing, partenariats, produits et ressources, qui a pris effet au 1er octobre 2015, a été signé le 1er octobre 2015. Cet avenant porte sur la modification de la rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : - rémunération annuelle brute de 96.000 €, pour la durée fixée au contrat et à compter du 1.12.2015 - rémunération variable brute de 15.000 € si les objectifs négociés sont atteints - au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, rémunération variable brute de 7.500 € si les objectifs prévus à l'avenant sont atteints Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de directeur marketing, partenariats, produits et ressources, qui a pris effet au 4 avril 2016, a été signé le 4 avril 2016. Cet avenant porte sur la modification de la rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : - Une prime variable de 15.000 € pour l'exercice clos au 31.03.2017 est fixée en fonction d'objectifs : Chiffre d'Affaires à 10.200 K€ (1/3 de la prime), résultat opérationnel au moins équilibré (1/3 de la prime), recapitalisation de la Société, réorganisation de la Société Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 19 juillet 2017, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a postériori cette convention, l'absence d'autorisation préalable de ces conventions ayant été, selon la société, une simple omission.	Le montant brut de la rémunération salariale due au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 est de 108.880€ dont 10.000 au titre de la prime variable instaurée par l'avenant du 4 avril 2016.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société retenus par le Conseil d'administration

Cette décision est justifiée par l'évolution de la définition des fonctions qui devaient être traduite contractuellement, et la nouvelle rémunération a reflété les nouvelles implications et responsabilités de l'intéressé, d'autant que, à l'époque des avenants, les mandats de direction générale n'étaient pas rémunérés.

4- Avenant au contrat de travail de Bertrand Million

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Bertrand Million, en sa qualité de directeur général délégué	Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de directeur commercial, qui a pris effet au 1er octobre 2015, a été signé le 1er octobre 2015. Cet avenant porte sur la modification de la rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : - rémunération annuelle brute de 96.000 €, pour la durée fixée au contrat et à compter du 1.12.2015 - rémunération variable brute de 15.000 € si les objectifs négociés sont atteints - au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, rémunération variable brute de 7.500 € si les objectifs prévus à l'avenant sont atteints Un avenant au contrat de travail pour sa fonction de directeur commercial, qui a pris effet au 4 avril 2016, a été signé le 4 avril 2016. Cet avenant porte sur la modification de la rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : - Une prime variable de 15.000 € pour l'exercice clos au 31.03.2017 est fixée en fonction d'objectifs : Chiffre d'Affaires à 10.200 K€ (1/3 de la prime), résultat opérationnel au moins équilibré (1/3 de la prime), recapitalisation de la Société, réorganisation de la Société Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 19 juillet 2017, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a postériori cette convention, l'absence d'autorisation préalable de ces conventions ayant été, selon la société, une simple omission.	Le montant brut de la rémunération salariale due au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 est de 108.880€ dont 10.000 au titre de la prime variable instaurée par l'avenant du 4 avril 2016.
Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société retenus par le Conseil d'administration Cette décision est justifiée par l'évolution de la définition des fonctions qui devaient être traduite contractuellement, et la nouvelle rémunération a reflété les nouvelles implications et responsabilités de l'intéressé, d'autant que, à l'époque des avenants, les mandats de direction générale n'étaient pas rémunérés.		

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Convention d'avance de compte courant de 1.641.195,65€ avec Adeunis NA

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Muriel Béthoux et Pascal Saguin, en leur qualité d'administrateurs	Une avance en compte courant a été consentie par la société à sa filiale Adeunis NA. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une convention signée par les parties. L'avance est rémunérée au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été approuvée par l'assemblée du 18 septembre 2012 et réexaminée lors du Conseil d'administration du 19 juillet 2017.	Le montant des intérêts comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élève à 31 953,30€.

2- Convention de bail commercial avec la SCI Chavin

Personne concernée	Nature et objet	Modalités
Hervé Vincent et Pascal Champaney, en leur qualité d'administrateur	Un bail commercial avec la SCI Chavin, dont Pascal Champaney est associé, a été signé le 1er mars 2011. Les caractéristiques de ce bail sont : - les locaux loués sont situés 283 rue Louis Néel, CROLLES (38920) - la durée du bail est fixée à 9 ans et se terminera le 30 juin 2019 - le montant du loyer annuel est fixé à 128.000€ HT et hors charges locatives, et fait l'objet d'une indexation selon l'indice national du coût de la construction Hervé Vincent n'est plus administrateur à ce jour mais l'a été jusqu'au 28 septembre 2016. Pascal Champaney n'est plus administrateur à ce jour, mais l'a été jusqu'au 11 avril 2017. Cette convention a été approuvée par l'assemblée du 18 septembre 2012 et réexaminée lors du Conseil d'administration du 19 juillet 2017.	Le montant des loyers et charges locatives comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élève à 136.428,69€.

3- Convention de refacturation de loyer à Adeunis NA

Personne concerné	Nature et objet	Modalités
Bertrand Million, en sa qualité de directeur général délégué	Le bail de location des locaux occupés par la filiale Adeunis NA à New York aux Etats-Unis est porté par Adeunis RF. A ce titre, une refacturation à la filiale Adeunis NA du loyer est faite à due concurrence de la charge. Cette convention a été approuvée par l'assemblée du 18 septembre 2013 et réexaminée lors du Conseil d'administration du 19 juillet 2017.	Le loyer en charge sur l'exercice clos le 31 mars 2017 s'est élevé à 63 400 USD et a été refacturé à due concurrence.

Neuilly-sur-Seine et Echirolles, le 18 août 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Guillaume RADIGUE
Associé

BDO Rhône-Alpes

Martine PACCOUD
Associée

SA ADEUNIS RF

RCS Grenoble 430 190 496

283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré roux
38920 CROLLES

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2015

Tél. : 04 76 09 50 54
Fax : 04 76 40 79 93
www.bdo.fr

20 rue Fernand Pelloutier
38130 Echirolles

SA ADEUNIS RF

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Convention de rémunération de l'avance de trésorerie avec la société Adeunis NA

Administrateurs concernés : M. Hervé VINCENT.
M. Pascal CHAMPANEY.

Nature et objet : L'avance de trésorerie s'élève au 31 mars 2015 à 1.418.505 €.

Modalités : Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux fiscalement déductible. Les intérêts se sont élevés à 33.961 €.

2 - Convention de bail commercial avec la SCI Chavin

Administrateurs concernés : M. Hervé VINCENT par l'intermédiaire de la société HV INVESTISSEMENT.
M. Pascal CHAMPANEY par l'intermédiaire de la société PC INVESTISSEMENT.

Nature et objet : La SCI CHAVIN donne à bail à la SA ADEUNIS RF les locaux sis 283 rue Louis Néel à Crolles.

Modalités : Le loyer pris en charge au titre de l'exercice s'est élevé à 135.701 €.

3 - Convention de refacturation de loyer Adeunis NA

Administrateurs concernés : M. Hervé VINCENT.
M. Pascal CHAMPANEY.

Nature et objet : Votre société supporte et refacture à sa filiale Adeunis NA le loyer des locaux qu'elle occupe à New York aux Etats-Unis.

Modalités : Le loyer en charge sur l'exercice s'est élevé à 44.943 € et a été refacturé à due concurrence soit 44.943 €.

CONVENTIONS NON AUTORISÉES PRÉALABLEMENT

En application des articles 23 des statuts et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de prestations avec ADEUNIS NA

Administrateurs concernés : M. Hervé VINCENT.
M. Pascal CHAMPANEY.

Nature et objet : Votre société a supporté et refacturé à sa filiale des honoraires relatifs au projet NFL et des frais de déménagement.

Modalités : Les honoraires de 12 000 $ et les frais de déménagement de 10 000 $ ont été pris en charge sur l'exercice et refacturés à due concurrence soit 8 934€ et 9 222 €.

Nature et objet : Votre société a supporté sur l'exercice pour sa filiale des frais de recrutement.

Modalités : Les honoraires de 15 000 $ ont été pris en charge et non refacturés.

Ces conventions n'ont pas été autorisées par omission.

A Echirolles, le 14 septembre 2015

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Martine PACCOUD
Commissaire aux comptes

SA ADEUNIS RF

RCS Grenoble 430 190 496

283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré roux
38920 CROLLES

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2016

Tél. : 04 76 09 50 54
Fax : 04 76 40 79 93
www.bdo.fr

20 rue Fernand-Pelloutier
38130 Echirolles

SA ADEUNIS RF

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Convention de rémunération de l'avance de trésorerie avec la société Adeunis NA

Administrateurs concernés : M. Hervé VINCENT.
M. Pascal CHAMPANEY.

Nature et objet : L'avance de trésorerie s'élève au 31 mars 2016 à 1.624.158,94 €.

Modalités : Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux fiscalement déductible. Les intérêts se sont élevés à 31.796,30 €.

2 - Convention de bail commercial avec la SCI Chavin

Administrateurs concernés : M. Hervé VINCENT par l'intermédiaire de la société HV INVESTISSEMENT.
M. Pascal CHAMPANEY par l'intermédiaire de la société PC INVESTISSEMENT.

Nature et objet : La SCI CHAVIN donne à bail à la SA ADEUNIS RF les locaux sis 283 rue Louis Néel à Crolles.

Modalités : Le loyer pris en charge au titre de l'exercice s'est élevé à 136.311,66 €.

3 - Convention de refacturation de loyer Adeunis NA

Administrateurs concernés : M. Hervé VINCENT.
M. Pascal CHAMPANEY.

Dirigeant concerné actuellement : Monsieur Bernard MILLION

Nature et objet : Votre société supporte et refacture à sa filiale Adeunis NA le loyer des locaux qu'elle occupe à New York aux Etats-Unis.

Modalités : Le loyer en charge sur l'exercice s'est élevé à 62400 USD soit 55.568 € et a été refacturé à due concurrence soit 55.568 €.

A Echirolles, le 12 septembre 2016

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Martine PACCOUD
Commissaire aux comptes

20. INFORMATIONS FINANCIERES

20.1 Comptes consolidés annuels, et annexes établis selon les principes comptables français pour les exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017

SA ADEUNIS RF

COMPTES CONSOLIDES
Exercices clos au 31 mars 2017, 31 mars 2016 et au 31 mars 2015

Référentiel CRC 99-02

SOMMAIRE

Etats financiers

Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Tableau de flux de trésorerie consolidé
Tableau de variation des capitaux propres

Notes aux états financiers

Note 1 Présentation du Groupe et évènements importants
1.1. Présentation du Groupe
1.2. Evènements marquants
1.3. Evènements postérieurs à la clôture du 31 mars 2017

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables
2.1. Base d'établissement des comptes
2.2. Référentiel comptable
2.3. Méthodes de consolidation
2.4. Méthodes préférentielles
2.5. Utilisation d'estimations
2.6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères
2.7. Ecarts d'acquisition
2.8. Immobilisations corporelles et incorporelles
2.9. Titres de participation et autres immobilisations financières
2.10. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés
2.11. Créances et dettes
2.12. Stocks
2.13. Opérations en devises
2.14. Provisions et passifs éventuels
2.15. Valeurs mobilières de placement
2.16. Emprunts obligataires convertibles
2.17. Emprunts obligataires remboursables en actions
2.18. Engagements de retraite
2.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires
2.20. Résultat financier
2.21. Distinction entre le résultat courant et le résultat exceptionnel
2.22. Impôt sur les résultats
2.23. Information sectorielle
2.24. Résultat net par action

Note 3 Périmètre de consolidation
3.1. Périmètre
3.2. Date de clôture

Note 4 Informations sur le bilan
4.1. Ecarts d'acquisition
4.2. Immobilisations incorporelles
4.3. Immobilisations corporelles
4.4. Immobilisations financières
4.5. Stocks
4.6. Créances
4.7. Disponibilités
4.8. Capitaux propres
4.9. Provisions
4.10. Emprunts et dettes financières
4.11. Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Note 5 Informations sur le compte de résultat
5.1. Chiffre d'affaires et information sectorielle
5.2. Autres produits d'exploitation
5.3. Achats consommés
5.4. Charges externes
5.5. Charges de personnel
5.6. Dotations aux amortissements et provisions
5.7. Autres charges d'exploitation
5.8. Résultat financier
5.9. Résultat exceptionnel
5.10. Impôt
5.11. Résultat par action

Note 6 Autres informations
6.1. Effectif
6.2. Parties liées
6.3. Entreprises liées
6.4. Rémunération des dirigeants
6.5. Honoraires des commissaires aux comptes
6.6. Engagements hors-bilan

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)		31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Ecarts d'acquisition	*Note 4.1*	374	374	374
Immobilisations incorporelles	*Note 4.2*	145	67	133
Immobilisations corporelles	*Note 4.3*	733	537	671
Immobilisations financières	*Note 4.4*	6	21	21
Titres mis en équivalence		0	0	0
Actif immobilisé		**1 258**	**999**	**1 199**
Stocks et en-cours	*Note 4.5*	1 639	1 836	2 096
Clients et comptes rattachés	*Note 4.6*	2 125	1 725	2 421
Impôts différés actif	*Note 4.6*	163	102	112
Autres créances et régularisation	*Note 4.6*	1 000	835	839
Valeurs mobilières de placement	*Note 4.7*	0	0	700
Disponibilités	*Note 4.7*	631	808	520
Actif circulant		**5 558**	**5 306**	**6 688**
TOTAL ACTIF		**6 816**	**6 305**	**7 887**

(en milliers d'euros)		31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Capitaux propres	*Note 4.8*			
Capital		5 449	503	503
Primes		264	69	69
Réserves sociales et consolidées		-2 928	-1 836	-955
Ecart de conversion		-50	-49	40
Résultat		-1 084	-1 208	-867
Capitaux propres groupe		**1 651**	**-2 521**	**-1 210**
Intérêts minoritaires		0	0	0
Capitaux propres		**1 651**	**-2 521**	**-1 210**
Provisions pour risques et charges	*Note 4.9*	**371**	**474**	**228**
Impôts différés passif		**0**	**0**	**0**
Emprunts obligataires	*Note 4.10*	155	3 600	3 100
Emprunts et dettes financières	*Note 4.10*	1 441	1 777	2 325
Fournisseurs	*Note 4.11*	1 659	1 790	1 520
Autres dettes et comptes de régularisation	*Note 4.11*	1 539	1 185	1 925
Dettes		**4 794**	**8 352**	**8 869**
TOTAL PASSIF		**6 816**	**6 305**	**7 887**

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)		31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Chiffre d'affaires	*Note 5.1*	9 321	9 105	8 929
Autres produits d'exploitation	*Note 5.2*	575	423	1 079
Achats consommés	*Note 5.3*	-1 080	-919	-1 176
Autres charges externes	*Note 5.4*	-5 573	-4 922	-5 164
Impôts et taxes		-120	-115	-150
Charges de personnel	*Note 5.5*	-3 578	-3 413	-3 420
Dotation aux amortissements et provisions	*Note 5.6*	-543	-509	-681
Autres charges	*Note 5.7*	-7	-65	-3
Résultat d'exploitation		**-1 005**	**-415**	**-587**
Résultat sur opérations en commun		0	0	0
Charges et produits financiers	*Note 5.8*	17	-458	-333
Résultat courant des entreprises intégrées		**-988**	**-873**	**-919**
Charges et produits exceptionnels	*Note 5.9*	-157	-325	2
Impôt sur les résultats	*Note 5.10*	61	-9	47
Résultat Net des entreprises intégrées		**-1 084**	**-1 208**	**-867**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0	0
Résultat Net de l'ensemble consolidé		**-1 084**	**-1 208**	**-867**
Intérêts minoritaires		0	0	0
RESULTAT NET (part du Groupe)		**-1 084**	**-1 208**	**-867**
Résultat par action (en euros)	*Note 5.11*	-8,93	-47,99	-34,44
Résultat par action dilué (eu euros)		-8,93	-47,99	-34,44

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net	*Note 5.10*	-1 084	-1 208	-867
Résultat des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Dotations et reprises	*Note 5.6*	223	709	633
Amortissement des écarts d'acquisition		0	0	0
Variation impôts différés	*Note 5.10*	-61	10	-47
Plus ou moins-values de cession		2	0	0
QP de subvention virée en Résultat		0	0	0
Autres éléments		0	0	0
Capacité d'autofinancement		-920	-489	- 281
Variation des stocks	*Note 4.5*	170	229	-347
Variation des clients	*Note 4.6*	-375	657	-100
Variation des créances d'exploitation	*Note 4.6*	-165	4	-282
Variation des fournisseurs	*Note 4.11*	-131	271	131
Variation des dettes d'exploitation	*Note 4.11*	354	-739	431
Flux de trésorerie liés à l'activité		-1 067	-67	-448
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	*Notes 4.2 / 4.3*	-592	-205	-286
Variation d'immobilisations financières	*Note 4.4*	14	0	1
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		0	0	0
Acquisition de titres sociétés consolidées		0	0	0
Cessions de titres sociétés consolidées		0	0	0
Variation des créances sur immobilisations		0	0	0
Variation des dettes sur immobilisations		0	0	0
Flux liés aux investissements		-578	-205	-285
Augmentation de capital	*Note 4.8*	5 140	0	0
Augmentation de capital minoritaires		0	0	0
Dividendes versés aux actionnaires		0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires		0	0	0
Augmentation des dettes financières	*Note 4.10*	1 205	717	1 086
Remboursement des dettes financières	*Note 4.10*	-5 013	-748	-734
Variation des intérêts courus		0	0	0
Variation des comptes courants		0	0	0
Variation des autres fonds propres		0	0	0
Subventions d'investissement reçues		0	0	0
Flux liés aux opérations de financement		1 332	-31	353
Incidence des variations de devises		136	-107	0
Variation de la trésorerie	*Note 4.7*	-177	-411	-382

Trésorerie à l'ouverture		807	1 219	1 601
Trésorerie à la clôture		630	807	1 219
Variation de la trésorerie	*Note 4.7*	-177	-411	-382

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	Capitaux Groupe	Capitaux minoritaires
Capitaux propres 31/03/2014	**503**	**69**	**-1 115**	**20**	**56**	**-467**	**0**
Affectation du résultat au 31/03/2014			56		-56	**0**	0
Variation de capital	0	0				**0**	0
Ecart de change			104	20		**124**	0
Résultat au 31/03/2015					-867	**-867**	0
Capitaux propres 31/03/2015	**503**	**69**	**-955**	**40**	**-867**	**-1 210**	**0**
Affectation du résultat au 31/03/2015			-867		867	**0**	0
Variation de capital	0	0				**0**	0
Ecart de change			-14	-89		**-103**	0
Résultat au 31/03/2016					-1 208	**-1 208**	0
Capitaux propres 31/03/2016	**503**	**69**	**-1 836**	**-49**	**-1 208**	**-2 521**	**0**
Affectation du résultat au 31/03/2016			-1 208		1 208	**0**	0
Variation de capital	4 945	195				**5 140**	0
Ecart de change			116	-1		**115**	0
Résultat au 31/03/2017					-1 084	**-1 084**	0
Capitaux propres 31/03/2017	**5 449**	**264**	**-2 928**	**-50**	**-1 084**	**1 651**	**0**

Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe ADEUNIS RF correspondent à un jeu de comptes consolidés unique couvrant trois exercices, les exercices clos au 31 mars 2015, au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017.
Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

NOTE 1 - Présentation du Groupe et évènements importants

1.1. Présentation du Groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent ADEUNIS RF et sa filiale Adeunis NA (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Adeunis RF est une société anonyme, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 430 190 496. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 283, Rue Louis Néel Parc Technologique Pré Roux 38 920 Crolles.

Le Groupe est spécialisé dans le design, le pilotage de la fabrication et la commercialisation de produits et solutions à destination des marché audio et des objets connectés BtoB (business to business, c'est à dire professionnel à professionnel).

1.2. Evènements marquants

Exercice clos le 31 mars 2015
Changement de l'équipe de management et repositionnement de la stratégie IoT Data.
Entrée de Capital Export au capital (1,0 M€ levé).

Exercice clos le 31 mars 2016
Préparation des projets de lancement de gamme IoT Data avec notamment les achats de moules dédiés à la production.

Exercice clos le 31 mars 2017

Préparation des projets de lancement de la nouvelle gamme Vokkero (Audio) avec notamment les achats de moules dédiés à la production.

Conversion des ORA 2011, des BSORA et des BSAR 2015, et levée de fonds de 1 M€.

Renforcement des fonds propres : le capital social est passé de 503 K€, composé de 25 174 actions d'une valeur nominale de 20 euros, au 31 mars 2015 à 5 449 K€, composé de 272 441 actions d'une valeur nominale de 20 euros, au 31 mars 2017.

Dans le cadre du projet de recapitalisation de la société qui intégrait la conversion des instruments financiers ORA et OC, la société a souhaité réaliser ces opérations sous couvert d'un mandat ad'hoc suivi d'une procédure de conciliation. Ces opérations se sont terminées en novembre 2016.

1.3. Evènements postérieurs à la clôture du 31 mars 2017

Lancement de la nouvelle gamme Vokkero Guardian (Audio à destination des segments industriels).

Lancement de la gamme Vokkero Varsity (Audio à destination du Sport amateur).

Développement des activités de services dans l'IOT Data, notamment le projet Device Management.

Projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris

Afin de pouvoir financer la croissance et le développement de la Société, il a été décidé de lancer un processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris.

Par ailleurs, la société a conclu les financements suivants postérieurement à la clôture :

- Avances en compte-courant de 1.050 K€ de la part des actionnaires (A Plus Finance, Capital Export et Tempocap), rémunérées au taux maximum fiscalement déductible, lequel ne pourra excéder 4% par an. Ces comptes courants ont vocation à être incorporés en augmentation de capital par décision de l'assemblée générale du 4 septembre 2017 ;
- Préfinancement du Crédit Impôt Recherche au titre de l'année civile 2016, à hauteur de 70%, soit 385 K€. L'encaissement a été obtenu le 21 juillet 2017. Le CIR au titre de l'année civile 2016 figurant au bilan de la société est de 550 K€ au 31 mars 2017.

NOTE 2 - Principe, règles et méthodes comptables

2.1. Base d'établissement des comptes

Les présents comptes consolidés du Groupe Adeunis RF des exercices clos au 31 mars 2017, au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 ont été préparés dans le cadre du projet d'admission des actions de la société sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis spécifiquement pour les besoins du Document de Base soumis au visa de l'AMF, lequel requiert la présentation de comptes consolidés sur trois exercices. Les présents comptes consolidés couvrant les exercices clos au 31 mars 2017, 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 4 septembre 2017.

Les comptes consolidés des exercices clos au 31 mars 2017, 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 constituent les premiers états financiers consolidés du Groupe et sont établis sur une base volontaire.
Ce jeu de comptes unique sur trois exercices ne vient pas se substituer aux comptes individuels de chacun des exercices clos au 31 mars 2017, au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration, respectivement en date du 19 juillet 2017, du 28 juillet 2016 et du 22 juillet 2015.

Dans le cadre de l'établissement d'un jeu de comptes consolidés unique sur 3 exercices, la Société a identifié des erreurs dans les comptes individuels au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016 postérieurement à la date d'approbation des dits comptes au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016. Ainsi, par rapport aux comptes individuels historiques au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016, les présents comptes consolidés sont établis en faisant application :

- de la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires que la société juge appropriée. Ainsi, le chiffre d'affaires au titre des livraisons de biens est comptabilisé lors du transfert de propriété desdits biens alors qu'il était initialement comptabilisé lors de la facturation.
- de la méthode de comptabilisation des frais de développement que la société juge appropriée. Ainsi, certains frais de développement étaient initialement activés alors que la société n'a pas opté pour la méthode préférentielle d'activation des frais de développement. Ces frais ont été reclassés en charges de l'exercice comme s'ils n'avaient jamais été activés.
- de la méthode de comptabilisation des immobilisations relatives à certains outillages industriels (« moules d'injection » que la société juge appropriée. Les dépenses relatives à l'acquisition de ces outillages étaient initialement comptabilisées en immobilisations incorporelles ; elles ont été reclassées en immobilisations corporelles. Il n'y a donc aucune conséquence sur le résultat net. Il s'agit uniquement d'une différence de présentation.

- De la méthode de comptabilisation des frais d'émission des emprunts que la société juge appropriée. Les frais d'émission initialement présentés en résultat exceptionnel dans les comptes annuels au 31 mars 2015, ont été reclassés en résultat d'exploitation dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015. Il n'y a donc aucune conséquence sur le résultat net. Il s'agit uniquement d'une différence de présentation.
- De la méthode de comptabilisation des dividendes reçus que la société juge appropriée. Les dividendes reçus de la SCI Chavin dans le cadre de l'usufruit temporaire détenu par Adeunis RF étaient initialement classés au compte de résultat au poste « Résultat sur opérations en commun » pour un montant de 99 K€ au 31 mars 2015. Ces dividendes ont été reclassés au compte « produits financiers des participations ». Il s'agit d'un reclassement de présentation sans incidence sur le résultat net.

Ces erreurs ont été corrigées dans les comptes consolidés des exercices au 31 mars 2016 et 31 mars 2015, par dérogation aux règles et principes comptables français.

Enfin, il est à noter que les comptes sociaux au 31 mars 2017 ont été établis en retenant les mêmes méthodes que dans les comptes consolidés.

L'impact financier de ces corrections sur les capitaux propres et le résultat net des exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015 se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres 01/04/2014	Résultat 31/03/2015	Capitaux propres 31/03/2015	Résultat 31/03/2016	Capitaux propres 31/03/2016
Retraitement du chiffre d'affaires	- 222	- 220	-441	284	-157
Retraitement des frais de développement	- 222	27	-195	- 38	- 233
Total impacts	**- 443**	**- 193**	**- 636**	**247**	**- 390**

2.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France. Les règles et méthodes comptables appliquées sont conformes au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) du 29 avril 1999.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Coûts historiques ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement de présentation des comptes consolidés.

Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans le respect du principe de continuité d'exploitation, compte tenu des éléments suivants :

1. Le caractère innovant des produits développés impliquant une phase de recherche et développement de plus de 12 mois et qui explique la situation déficitaire historique de la société
2. Les opérations de financement conclues avec succès :
 - Avances en compte-courant de 1.050 K€ de la part des actionnaires (A PLUS FINANCE, CAPITAL EXPORT et TEMPOCAP) versés et reçus par la société à fin juin 2017. Ces comptes courants ont vocation à être incorporés en augmentation de capital par décision de l'assemblée générale du 4 septembre 2017 ;
 - Préfinancement du Crédit Impôt Recherche au titre de l'année civile 2016, à hauteur de 70%, soit 385 K€. L'encaissement a été obtenu le 21 juillet 2017. Le CIR au titre de l'année civile 2016 figurant au bilan de la société est de 550 K€ au 31 mars 2017 ;

Par ailleurs, la société étudie les mesures suivantes afin de poursuivre son développement :

- La négociation de financements moyen-terme auprès des établissements bancaires historiques de la société, afin de financer le développement des activités commerciales. La signature des contrats pour un montant de 1.000 K€ est prévue au 3ème trimestre 2017 ;
- La négociation de lignes complémentaires de financement court-terme auprès des établissements bancaires historiques de la société. La signature des contrats est prévue au 3ème trimestre 2017 et permettra d'étendre les lignes de découverts autorisés afin de portés celles-ci d'un montant total de 150 K€ à un montant total de 450 K€ ;
- Le projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth au cours du second semestre 2017.

2.3. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont

consolidées par mise en équivalence. Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées. Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur toutes les sociétés consolidées, ces dernières sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.4. Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La comptabilisation des engagements de retraite et autre avantage du personnel.
- La comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif.

Le Groupe n'applique pas la méthode :

- de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.
- d'étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sur la vie de l'emprunt.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées, leurs impacts potentiels étant considérés comme non significatifs sur les comptes.

2.5. Utilisation d'estimations

En vue de la préparation des états financiers, la Direction peut être amenée à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés.

2.6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des comptes des sociétés étrangères obéit aux principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception des capitaux propres ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers sont comptabilisés directement dans un poste d'écarts de conversion inclus dans les capitaux propres.

2.7. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est relatif au fonds commercial correspondant à l'ensemble des éléments incorporels qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entreprise. Un fonds commercial ayant une durée de vie limitée fait l'objet d'un amortissement sur cette durée. A chaque clôture, le fonds commercial à durée de vie non limitée fait l'objet d'un test de dépréciation pour ramener à la valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle estimée.

2.8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession en tenant compte d'une valeur résiduelle et calculés selon le mode linéaire, soit généralement :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Banc de tests	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans
Licences et logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle qui correspond à la plus élevée de sa valeur vénale et de sa valeur d'usage lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à cette valeur actuelle estimée.

2.9. Titres de participation et autres immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.10. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie finie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront généré par ces actifs.
Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

2.11. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas.

2.12. Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation
Les stocks d'approvisionnement sont valorisés selon la méthode du CUMP (coût unitaire moyen pondéré).
Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Une provision pour dépréciation a été constituée chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour était inférieur à la valeur d'inventaire.

2.13. Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes des transactions concernées aux cours de clôture sont enregistrés en résultat financier.

2.14. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.
Un passif éventuel est constaté lorsque :

- la société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, et au coût des pièces détachées.

2.15. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, la valeur nette comptable est comparée à la valeur de marché de la valeur mobilière de placement. En cas de moins-value latente, une dépréciation est constatée.

2.16. Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.
Les frais relatifs à l'émission des emprunts obligataires convertibles sont enregistrés en charge de l'exercice d'émission de l'emprunt.

2.17. Emprunts obligataires remboursables en actions

Les emprunts obligataires remboursables en actions sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.
Les frais relatifs à l'émission des emprunts obligataires remboursables en actions sont enregistrés en charge de l'exercice d'émission de l'emprunt.

2.18. Engagements de retraite

Les engagements de retraite du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.
L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.
Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Métallurgie ;
- Revalorisation des salaires : 3% ;
- Taux d'actualisation : 1,31 % (2,3% en 2016 et 1,7% en 2015) ;
- Taux de rotation du personnel : 3 % ;
- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans ;
- Table de mortalité : Table réglementaire TG-05
- Taux de charges sociales : 48%

Les hypothèses de calcul retenues sont identiques pour les trois exercices, à l'exception du taux d'actualisation.

2.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu sur l'exercice s'il est certain dans son principe et son montant, et acquis à l'exercice.
La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées :

- Les ventes de de produits finis sont comptabilisées à la date de transfert de propriété
- Les prestations de maintenance et d'abonnement sont enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance. Les

contrats de maintenance sont généralement d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

- Les ventes de services sont comptabilisées au fur et à mesure de leur réalisation sur la base des jours engagés.

2.20. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

2.21. Distinction entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et les charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant.
Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

2.22. Impôt sur les résultats

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au Règlement 99-02, les crédits d'impôt recherche (CIR) sont requalifiés en tant que subvention d'exploitation.
Ce retraitement se justifie par la volonté du groupe de porter une approche économique, puisque le CIR n'est pas un crédit d'impôt assis sur les bénéfices, et se trouve ainsi classé en bas du compte de résultat des comptes individuels uniquement par contrainte fiscale.

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.
En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.
Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné.
Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

2.23. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation sectorielle se fait entre :

- IoT Data : produits et services dédiés aux segments du building management et de l'optimisation des processus industriels ;
- Modules : activité historique de composants OEM (Original Equipement Manufacturer) ;
- Audio : systèmes de communication professionnel et services dédiés aux marchés du sport et de l'industrie.

Par ailleurs, le groupe distingue 3 secteurs géographiques:

- L'Europe ;
- Les Etats-Unis d'Amérique ;
- Le Reste du monde.

2.24. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires. Les instruments dilutifs sont les obligations convertibles en actions et les obligations remboursables en actions (Voir Note 4.8).

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3.1. Périmètre

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

	31/03/2017			31/03/2016			31/03/2015		
Entité	**% d'intérêt**	**% de contrôle**	**Méthode de conso.**	**% d'intérêt**	**% de contrôle**	**Méthode de conso.**	**% d'intérêt**	**% de contrôle**	**Méthode de conso.**
ADEUNIS RF (Crolles - FR)	Mère	Mère	IG	Mère	Mère	IG	Mère	Mère	IG
ADEUNIS NA INC (Dover – US)	100%	100	IG	100%	100	IG	100%	100	IG

Aucune variation de périmètre de consolidation n'a été constatée sur les trois exercices.
La SCI Chavin a été exclue du périmètre de consolidation car elle a été jugée négligeable en raison de l'usufruit temporaire détenu par Adeunis RF, se terminant le 30 octobre 2015. La SCI Chavin détient uniquement les locaux de la société, objet du bail commercial et il n'y a pas de lien capitalistique avec le Groupe Adeunis RF.

3.2. Date de clôture

La société consolidante clôture ses comptes au 31 mars. Il en est de même pour l'ensemble des sociétés composant le périmètre de consolidation.

NOTE 4 - Informations sur le bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent uniquement à un fonds commercial pour une valeur nette comptable de 374 K€. Au regard des critères inhérents à l'utilisation par l'entreprise du fonds commercial, il n'est pas retenu de caractère limité de sa durée d'utilisation. Le fonds commercial n'est pas amorti. Le test de dépréciation qui a été effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif à la valeur actuelle n'a pas entrainé de provision pour dépréciation.
Il n'y a pas eu de mouvement au cours des 3 derniers exercices.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels acquis de brevets.

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2017 concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Autres variations	31/03/2017
Concessions, brevets, droits similaires	613	147	0	0	760
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-552	-63	0	0	-615
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	3	0	0	-3	0
Immobilisations incorporelles	**67**	**84**	**0**	**-3**	**145**

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2016 concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2015	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Autres variations	31/03/2016
Concessions, brevets, droits similaires	591	26	-4	0	613
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-487	-64	0	0	-552
Autres immobilisations incorporelles	651	0	0	-651	0
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-622	-27	0	649	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	3	0	0	3
Immobilisations incorporelles	**133**	**-62**	**-4**	**-2**	**67**

L'augmentation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos au 31 Mars 2016 résulte principalement de l'investissement dans des appareils de mesure de laboratoire, de bancs de test et de matériel informatique.

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2015 concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	01/04/2014	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Autres variations	31/03/2015
Concessions, brevets, droits similaires	530	61	0	0	591
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-400	- 87	0	0	- 487
Autres immobilisations incorporelles	651	0	0	0	651
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	579	-43	0	0	- 622
Immobilisations incorporelles	**202**	**-69**	**0**	**0**	**133**

L'augmentation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos au 31 Mars 2015 résulte principalement de l'investissement dans des appareils de mesure de laboratoire, de bancs de test, de moules industriels et de matériel informatique.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées essentiellement d'outillages tels que des moules et des bancs de tests, d'installations techniques, et de matériels de R&D.

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2017 concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions	Autres variations	31/03/2017
Installations techniques, matériel et outillage	2 173	410	0	0	2 583
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-1767	- 201	0	0	-1968
Autres immobilisations corporelles	651	16	0	0	667
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-519	-49	0	0	-568
Immobilisations corporelles en cours	0	19	0	0	19
Immobilisations corporelles	**537**	**196**	**0**	**0**	**733**

L'augmentation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice résulte principalement de l'investissement dans des moules industriels et bancs de test (257 k€)

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2016 concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2015	Acquisitions / Dotations	Cessions	Autres variations	31/03/2016
Installations techniques, matériel et outillage	2 035	138	0	0	2 173
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-1 507	-260	0	0	- 1767
Autres immobilisations corporelles	613	38	0	0	651
Amortissements des autres immobilisations corporelles	- 470	-49	0	0	-519
Immobilisations corporelles	**671**	**-133**	**0**	**0**	**537**

L'augmentation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos au 31 Mars 2016 résulte principalement de l'investissement dans des appareils de mesure de laboratoire et de bancs de test.

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2015 concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	01/04/2014	Acquisitions / Dotations	Cessions	Autres variations	31/03/2015
Installations techniques, matériel et outillage	1 853	183	-2	0	2 035
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-1 220	-289	2	0	- 1 507
Autres immobilisations corporelles	572	41	0	0	613
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-423	- 47	0	0	- 470
Immobilisations corporelles	**782**	**-112**	**0**	**0**	**671**

L'augmentation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos au 31 Mars 2015 résulte principalement de l'investissement dans des appareils de mesure de laboratoire, de bancs de test, de moules industriels et de matériel informatique.

4.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement par des dépôts de garantie.
Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2017 concernant les immobilisations financières se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2016	Augm.	Diminutions	Autres variations	31/03/2017
Autres immobilisations financières	21	0	- 15	0	6
Immobilisations financières	**21**	**0**	**- 15**	**0**	**6**

Aucun mouvement des immobilisations financières n'est constaté sur les exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015.

4.5. Stocks

Le lancement de la stratégie de sous-traitance globalisée a permis de réduire le niveau de stock de composants au 31 mars 2017, en comparaison des deux précédentes clôtures.

Au 31 mars 2017, les stocks s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, Approvisionnements	330	-59	270
Produits intermédiaires et finis	1 054	0	1 054
Marchandises	315	0	315
Stocks	**1 699**	**-59**	**1 639**

Au 31 mars 2016, les stocks s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, Approvisionnements	699	-32	666
Produits intermédiaires et finis	999	0	999
Marchandises	170	0	170
Stocks	**1 869**	**-32**	**1 836**

Au 31 mars 2015, les stocks s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, Approvisionnements	952	-2	950
Produits intermédiaires et finis	963	0	963
Marchandises	182	0	182
Stocks	**2 097**	**-2**	**2 096**

4.6. Créances

La variation des créances clients s'analyse principalement en lien avec le poids des facturations de fin d'année qui peuvent influer sur le poste affiché au 31 mars de chaque année.

Au 31 mars 2017, les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	2 258	-133	2 125
Impôts différés actif	163	0	163
Autres créances et régularisation	1 000	0	1 000
Créances	**3 421**	**-133**	**3 288**

La ventilation des créances d'exploitation au 31 mars 2017 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	2 258	2 022	236	0
Impôts différés actif	163	163	0	0
Autres créances et régularisation	1 000	1 000	0	0
Créances	**3 421**	**2 185**	**236**	**0**

Les autres créances correspondent principalement au Crédit Impôt Recherche à recevoir au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 pour 550 K€, au CICE à recevoir au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 pour 41 K€, et à de la TVA déductible pour 209 K€.

Les échéances à plus d'un an sont constituées des clients douteux.

Au 31 mars 2016, les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	1 883	-158	1 725
Impôts différés actif	102	0	102
Autres créances et régularisation	835	0	835
Créances	**2 820**	**-158**	**2 662**

La ventilation des créances d'exploitation au 31 mars 2016 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	1 883	1 883	0	0
Impôts différés actif	102	102	0	0
Autres créances et régularisation	835	835	0	0
Créances	**2 820**	**2 820**	**0**	**0**

Les autres créances correspondent principalement au Crédit Impôt Recherche à recevoir au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 pour 480 K€, au CICE à recevoir au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 pour 40 K€, et à de la TVA déductible pour 115 K€.

Au 31 mars 2015, les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	2 540	-118	2 421
Impôts différés actif	112	0	112
Autres créances et régularisation	839	0	839
Créances	**3 491**	**-118**	**3 372**

La ventilation des créances d'exploitation au 31 mars 2015 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	2 540	2 540	0	0
Impôts différés actif	112	112	0	0
Autres créances et régularisation	839	839	0	0
Créances	**3 491**	**3 491**	**0**	**0**

Les autres créances correspondent principalement au Crédit Impôt Recherche à recevoir au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 pour 563 K€, au CICE à recevoir au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 pour 38 K€, et à de la TVA déductible pour 102 K€.

Les actifs d'impôts différés correspondent d'une part, aux les retraitements et éliminations opérés sur les comptes consolidés qui ont une incidence sur la base taxable d'exercices futurs, et d'autre part, aux décalages temporaires significatifs entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

La ventilation des impôts différés est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Provision pour indemnités de fin de carrière	77	55	61
Déficits reportables activés	0	0	0
Annulation de la marge interne sur stocks	86	46	50
Total	**163**	**102**	**112**

4.7. Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Valeurs mobilières de placement	0	0	700
Disponibilités	631	808	520
Trésorerie active	**631**	**808**	**1 220**
Concours bancaires	1	1	1
Trésorerie passive	**1**	**1**	**1**
Trésorerie nette	**630**	**807**	**1 219**

Les valeurs mobilières de placement concernent des dépôts à terme ouverts dans les banques historiques.

4.8. Capitaux propres

Le capital social est passé de 503 K€, composé de 25 174 actions d'une valeur nominale de 20 euros, au 31 mars 2015 à 5 449 K€, composé de 272 441 actions d'une valeur nominale de 20 euros, au 31 mars 2017.

En date du 25 octobre 2016, la société Adeunis RF a augmenté son capital social de 2 020 K€ par l'émission, avec une prime d'émission de 80 K€, de 101 007 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20€, par conversion par conversion des 104 997 « OC 2011 ».

En date du 14 novembre 2016, la société Adeunis RF a augmenté son capital social de 1 963 K€ par l'émission, avec une prime d'émission de 79 K€, de 98 160 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20€. 48 100 et 24 050 nouvelles actions ont été souscrites respectivement par remboursement des 50 000 « ORA 2014 » et des 25 000 « ORA 2015 » et le solde en numéraire.

En date du 30 novembre 2016, la société Adeunis RF a augmenté son capital social de 962 K€ par l'émission, avec une prime d'émission de 38 K€, de 48 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20€ en numéraire.

Le capital social est composé uniquement d'actions ordinaires.

	31 mars 2017		31 mars 2016		31 mars 2015	
Catégories de titres	**Nombre**	**Valeur nominale (en €)**	**Nombre**	**Valeur nominale (en €)**	**Nombre**	**Valeur nominale (en €)**
Actions composant le capital social au début de l'exercice	25 174	20	25 174	20	25 174	20
Actions composant le capital en fin d'exercice	272 441	20	25 174	20	25 174	20

Il existe également, sur la période historique des 3 exercices présentés, des titres donnant accès au capital :

- **104 997 Obligations convertibles (« OCA 2011 ») :**

L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2011 a décidé de l'émission par la société d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 2 100 K€ par émission de 104 997 obligations de 20 euros chacune composant cet emprunt obligataire, convertible en actions. La souscription aux 104 997 obligations convertibles a été réservée au profit de :

- FIP A Plus Rendement 10 à concurrence de 38 773 obligations convertibles ;
- FCPI UFF Innovation 11 à concurrence de 55 014 obligations convertibles ;
- FCPI Innovation Pluriel 3 à concurrence de 11 250 obligations convertibles.

En cas de conversion, la parité est déterminée en fonction de la valeur de la société dont les modalités d'évaluation sont prévues au contrat, dans la limite d'une action de la société par obligation convertible.
Les obligations convertibles bénéficient :

- « d'intérêts servis » de 6% calculé sur une base de 365 jours, payable à terme échu le 31 mars et le 30 septembre de chaque année.
- « d'intérêts capitalisés » de 8% calculé par année entière et capitalisé chaque année le 31 mars.

En cas de conversion ou de remboursement, les « intérêts servis » courus jusqu'à la date de conversion ou de remboursement sont payés intégralement à la date de conversion ou de remboursement.
L'échéance de l'emprunt obligataire était fixée le 30 mars 2017. Ces obligations ont été en totalité converties en date du 25 octobre 2016.

- **50 000 Obligations remboursables en actions (« ORA 2014 ») :**

L'assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2014 a décidé de l'émission par la société d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 000 K€ par émission de 50 000 ORA 2014 de 20 euros chacune composant cet emprunt obligataire, remboursable en actions. La souscription aux 50 000 obligations convertibles a été réservée au profit du FCPR Capital Export pour la totalité.
L'emprunt obligataire se terminera le jour l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 mars 2017 et, au plus tard, le 31 mars 2017.
En cas de remboursement en actions, le nombre d'actions auxquelles donnent droit chaque ORA dans le cadre du remboursement sera déterminé sur la base de la valeur de la société dont les modalités d'évaluation sont prévues au contrat, dans la limite d'une action de la société par obligation.
Les obligations remboursables en actions bénéficient d'intérêts de 5,5% par an payable semestriellement à terme échu, le dernier jour de chaque semestre et, pour la première fois, prorata temporis sur une base de 365 jours, à la fin du premier semestre civil suivant la date de souscription.
Au jour du remboursement des ORA 2014, les intérêts seront calculés, prorata temporis sur une base de 365 jours, jusqu'au jour du remboursement.

Ces obligations ont été en totalité remboursées en actions en date du 14 novembre 2016, donnant lieu à l'émission de 48 100 actions nouvelles de la Société.

- **50 000 Bons de souscription d'obligation (« BSORA T1 ») :**

L'assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2014 a décidé de l'émission par la société de 50 000 bons de souscription d'obligations remboursables en actions (« BSORA T1 ») pour un montant total de souscription de 500 euros. La souscription aux 50 000 bons a été réservée au profit du FCPR Capital Export pour la totalité.

Chaque bons, exerçable entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, donnera droit de souscrire 1 obligation remboursable en actions dénommée « ORA 2015 » au prix unitaire de 20 euros. Les bons pourront être exercés à tout moment pendant toute la durée de leur validité sous réserve d'un appel du Conseil d'administration.

Le 21 décembre 2015, le Conseil d'administration a appelé 25 000 bons, exercés en totalité par le FCPR Capital Export, conduisant à la création de 25 000 « ORA 2015 ». Ces dernières ont été remboursées en actions en totalité au 14 novembre 2016, donnant lieu à l'émission de 24 050 actions nouvelles de la Société (voir ci-avant).

- **75 000 Bons de souscription d'obligation (« BSORA T2 ») :**

L'assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2014 a décidé de l'émission par la société de 75 000 bons de souscription d'obligations remboursables en actions (« BSORA T2 ») pour un montant total de souscription de 750 euros. La souscription aux 75 000 bons a été réservée au profit du FCPR Capital Export pour la totalité.

Chaque bon, exerçable entre le 31 mars 2016 et le 30 juin 2017, donne droit de souscrire à une obligation remboursable en actions dénommée « ORA 2017 » au prix unitaire de 20 euros. Les bons pourront être exercés à tout moment pendant toute la durée de leur validité sous réserve d'un appel du Conseil d'administration. Les BSORA T2 n'ont pas été exercés et sont échus.

- **7 311 Obligations convertibles (« OCA 2016 ») :**

L'assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2016 a décidé de l'émission par la société d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 152 K€ par émission de 7 311 obligations de 20,79 euros chacune composant cet emprunt obligataire, convertible en actions. La souscription aux 7 311 obligations convertibles a été réservée au profit de :

- FIP A Plus Rendement 10 à concurrence de 2 697 obligations convertibles ;
- FCPI UFF Innovation 11 à concurrence de 3 831 obligations convertibles ;
- FCPI Innovation Pluriel 3 à concurrence de 783 obligations convertibles.

L'emprunt obligataire se terminera le 30 novembre 2017. En cas de conversion, la parité sera d'une action d'une valeur de nominale de 20 euros pour une obligation convertie.

Les obligations convertibles bénéficient d'intérêt de 5% calculé sur une base de 365 jours, payable à terme échu le 31 mai et le 30 novembre 2017.

En cas de conversion ou de remboursement, les intérêts courus jusqu'à la date de conversion ou de remboursement seront payés intégralement à la date de conversion ou de remboursement.

4.9. Provisions

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2017 concernant les provisions se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/03/2017
Provision engagement personnel	166	114	0	0	280
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	308	44	-262	0	90
Provisions pour risques et charges	**474**	**158**	**-262**	**0**	**371**

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2016 concernant les provisions se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/03/2016
Provision engagement personnel	184	0	-18	0	166
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	44	262	0	0	308
Provisions pour risques et charges	**228**	**262**	**-18**	**0**	**474**

Les mouvements de l'exercice clos au 31 mars 2015 concernant les provisions se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	01/04/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/03/2015
Provision engagement personnel	119	65	0	0	184
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	43	44	-43	0	44
Provisions pour risques et charges	**162**	**109**	**-43**	**0**	**228**

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, 262 K€ de provisions ont été constituées au titre de l'application d'une clause de non concurrence en matière de droit du travail pour un montant de 132 K€ et, au titre d'honoraires et frais dans le cadre d'un litige pour un montant de 130 K€.

Au 31 mars 2017, les 262 K€ de provisions ont été repris à hauteur de 218 K€. Le solde correspondant aux décaissements prévus au titre de l'application de la clause de non-concurrence, sur la période résiduelle à couvrir, soit du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017.

4.10. Emprunts et dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit au 31 mars 2017 :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	155	155	0	0
Emprunts long terme	1 432	542	890	0
Autres emprunts et dettes financières	8	8	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	1	1	0	0
Endettement financier	**1 596**	**706**	**890**	**0**

Les dettes financières sont principalement constituées des emprunts en cours contractés auprès des partenaires bancaires de la société. L'ensemble des emprunts ont été souscrits à taux fixe.

La société a procédé sur l'exercice clos le 31 mars 2017 aux opérations suivantes :

- émission d'un nouvel emprunt obligataire convertible en actions d'un montant nominal de 151 995,60€ (« OCA 2016 ») (cf. note 4.8) ;
- conversion des « ORA 2011 » (cf. note 4.8) ;
- conversion des « OCA 2014 » (cf. note 4.8) ;
- conclusion d'un financement bancaire complémentaire pour un montant de 1 050 K€.

Les dettes financières s'analysent comme suit au 31 mars 2016 :

(en milliers d'euros)	31/03/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 100	2 100	0	0
Autres emprunts obligataires	1 500	1 500	0	0
Emprunts long terme	883	440	443	0
Autres emprunts et dettes financières	894	894	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	1	0	0	0
Endettement financier	**5 377**	**4 934**	**443**	**0**

Les dettes financières sont principalement constituées des obligations convertibles et obligations remboursables en actions restant à rembourser à la clôture.

Les dettes financières s'analysent comme suit au 31 mars 2015 :

(en milliers d'euros)	31/03/2015	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 100	0	2 100	0
Autres emprunts obligataires	1 000	0	1 000	0
Emprunts long terme	1 631	761	870	0
Autres emprunts et dettes financières	693	693	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	1	1	0	0
Endettement financier	**5 425**	**1 455**	**3 970**	**0**

Les dettes financières sont principalement constituées :

- des obligations convertibles et obligations remboursables en actions restant à rembourser à la clôture ;
- des emprunts en cours contractés auprès des partenaires bancaires historiques de la société.

4.11. Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Fournisseurs	**1 659**	**1 790**	**1 520**
Avances & Acomptes reçus sur commandes	34	2	1
Dettes sociales	833	691	680
Dettes fiscales	127	47	242
Autres dettes	128	101	86
Produits constatés d'avance	418	345	915
Autres dettes d'exploitation	**1 539**	**1 185**	**1 925**
Dettes d'exploitation et comptes de régularisation	**3 198**	**2 975**	**3 445**
dont :			
à moins d'un an	*3 198*	*2 975*	*3 445*
à plus d'un an et moins de cinq ans	-	-	-
à plus de cinq ans	-	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent à des biens facturés pour lequel le transfert de propriété n'est pas effectif à la clôture, ainsi qu'aux périodes de maintenance et d'abonnement non encore effectuées.

NOTE 5 – Informations sur le compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires et information sectorielle

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

Répartition par nature :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Production vendue biens	8 770	8 184	8 088
Production vendue services	430	850	638
Produits des activités annexes	121	70	203
Chiffre d'affaires	**9 321**	**9 105**	**8 929**

Le chiffre d'affaires se compose principalement :

- de vente de produits, modules, Audio et IoT Data ;
- de ventes de services qui correspondent en historique à la vente de contrats de maintenance associés aux produits de la gamme Audio Vokkero ;
- des revenus annexes qui intègrent notamment de la revente de composants à des sous-traitants, des frais de ports sur vente, le remboursement de frais de formation, la refacturation des loyers de la filiale américaine, etc.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur opérationnel :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
IOT Data	3 249	2 365	1 904
dont produits	*2 998*	*1 745*	*1 593*
dont services et activités annexes	*251*	*620*	*311*
IOT Audio	4 252	4 035	4 323
dont produits	*4 042*	*3 836*	*3 946*
dont services et activités annexes	*210*	*199*	*377*
Sous Total IOT	***7 501***	***6 400***	***6 227***
Modules	1 821	2 704	2 703
dont produits	*1 731*	*2 603*	*2 549*
dont services et activités annexes	*90*	*101*	*154*
Total Chiffre d'affaires	**9 321**	**9 105**	**8 929**

La croissance du chiffre d'affaires est portée le secteur IOT Data de + 70,6 % en 2 ans.

La marge brute de production par secteur opérationnel est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
IOT Data	1 354	921	822
IOT Audio	2 110	2 130	2 124
Modules	873	1 293	1 168
Total Marge brute de production – produits	***4 337***	***4 344***	***4 114***
Marge brute de production – services et activités annexes	355	728	462
Total Marge brute de production	**4 692**	**5 072**	**4 576**

En % du CA	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
IOT Data	45,2%	52,8%	51,6%
IOT Audio	52,2%	55,5%	53,8%
Modules	50,4%	49,7%	45,8%
Total Marge brute de production - produits	**49,4%**	**53,1%**	**50,9%**

IOT Data : la baisse du taux de marge brute de l'IOT Data s'inscrit dans un double mouvement qui voit à la fois la part des produits de négoce augmenter pour compléter nos offres packagées (taux de marge brute sur les produits de négoces inférieures au taux de marge brute sur produits Adeunis) et à la fois par l'augmentation du volume de produits vendus à travers la vente indirecte (marge distributeur à concéder). Nous ne bénéficions pas encore pleinement de l'effet de notre sous-traitance asiatique qui devrait permettre à terme de stabiliser ces marges.

Audio : le taux de marge brute de la BU Audio-Vokkero varie de quelques points chaque année, liée à des effets conjoncturels (vente dédiées à de nouveaux secteurs d'activités/clients, réassort de clients existant). La sous-traitance Asie et l'augmentation des volumes de ventes devraient nous permettre de maintenir ces marges stables.

Modules : la baisse de l'activité modules (déréférencement programmé) et la conservation des quelques clients historiques à fort volume et à meilleure rentabilité a mécaniquement fait augmenter le taux de marge brute de cette activité.

Rapprochement avec les comptes consolidés :

Le tableau ci-après présente la réconciliation de la marge brute de production telle que présentée ci-avant avec le compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Chiffre d'affaires	9 321	9 105	8 929
Achats consommés	-1 080	-919	-1 176
Marge brute comptable	**8 241**	**8 186**	**7 753**
Retraitements :			
+ Achats non stockés	71	75	88
- Sous-traitance (hors frais de développement)	-3 620	-3 188	-3 264
Total Marge Brute de production	**4 692**	**5 072**	**4 576**

Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Europe	6 189	6 589	5 651
Etats-Unis d'Amérique	999	881	1 091
Reste du monde	2 136	1 635	2 187
Total Chiffre d'affaires	**9 321**	**9 105**	**8 929**

La croissance du dernier exercice est portée par les exportations hors Union Européenne qui progressent de 31%.

La ventilation des actifs employés (immobilisations corporelles) par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Europe	3 264	2 822	2 644
Etats-Unis d'Amérique	5	2	4
Reste du monde	0	0	0
Total actifs employés	**3 269**	**2 824**	**2 648**

5.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Production stockée	-171	-248	379
Production immobilisée	76	49	77
Subventions d'exploitation	550	481	563
Reprises amortissements et provisions	104	63	47
Transferts de charges	15	76	6
Autres produits	0	2	7
Autres produits d'exploitation	**575**	**423**	**1 079**

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention d'exploitation à hauteur de 550 K€ au 31 mars 2017, 481 K€ au 31 mars 2016 et 563 K€ au 31 mars 2015.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge de l'exercice pour des montants respectifs de 1 877 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017, 1 603 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, et 1 834 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

5.3. Achats consommés

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de matières premières. Les achats de sous-traitance sont comptabilisés en charges externes et les postes production stockée et production immobilisée en autres produits d'exploitation.

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Achats matières premières et autres	750	892	924
Variation de stocks	259	- 48	164
Achats non stockés	71	75	88
Achats consommés	**1 080**	**919**	**1 176**

Dans le cadre de sa stratégie de repositionnement du sourcing, les dirigeants ont comme objectif de faire supporter les achats de composants davantage aux prestataires, ce qui s'est traduit au cours de la période observée par une baisse du poste achats matières premières et autres. La hausse des stocks opérée en 2017 provient d'une anticipation pour préparer les livraisons du début d'exercice 2017-18.

5.4. Charges externes

Les charges externes au titre des exercices 2017, 2016 et 2015 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Sous-traitance (hors frais de développement)	3 620	3 188	3 264
Sous-traitance (frais de développement)	116	184	121
Loyers	218	244	255
Honoraires	484	440	650
Transports	131	111	109
Voyages et déplacements	179	245	246
Services bancaires	28	18	140
Assistance technique	300	0	0
Intérim	100	0	0
Autres achats et charges externes	397	492	379
Autres charges externes	**5 573**	**4 922**	**5 164**

Les charges externes progressent de 5,1% par an en moyenne sur les 2 derniers exercices, principalement sous l'effet :

- La migration de la sous-traitance vers des fournisseurs asiatiques et tunisien a été lancée fin 2016, et s'opère progressivement, ce qui dans un premier temps a conduit à des surcoûts et ainsi une augmentation des frais de sous-traitance : +10,8% à 3 736 K€ au 31 mars 2017 pour une croissance de 7,2% des ventes de produits. En 2016 les frais de sous-traitance ont été quasi stable par rapport à l'exercice 2015, -0,4% à 3 372 K€, pour des ventes de produits en hausse de 1,2%.
- Compte tenu des programmes de lancements produits prévus en Audio et en IoT Data, le Groupe a eu recours au service d'intérimaires et d'assistance technique au cours de l'exercice 2016-17 pour un montant de 400 K€.

Les autres achats et charges externes comprennent notamment les charges d'assurance et les frais de communication et de publicités, globalement stables au cours de la période.

5.5. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Salaires et traitements	2 501	2 385	2 388
Charges sociales	1 077	1 028	1 032
Charges de personnel	**3 578**	**3 413**	**3 420**

Dans un contexte de globale stabilité des équipes du Groupe au cours de la période (45 personnes en 2017, 46 personnes en 2016 et 44 personnes en 2015) les charges de personnel ont peu varié en 2016 et ont légèrement augmenté en 2017 (+5%) du fait d'un effet mix (recrutement en R&D et Industrie).

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour des montants respectifs de 42 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017, 41 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, et 38 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

5.6. Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Dotations aux amortissements sur immobilisations	314	401	466
Dotations aux provisions sur actif circulant	115	63	105
Dotations aux provisions pour risques et charges	114	45	110
Dotations aux amortissements et provisions	**543**	**509**	**681**

Les dotations et reprises nettes telles qu'elles figurent dans le tableau de flux de trésorerie sont composées comme suit :

(en milliers d'euros)		31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Reprises amortissements et provisions	*Note 5.2*	104	63	47
Dotations aux amortissements et provisions	*Note 5.6*	- 543	- 509	- 681
Reprises et dotations d'exploitation		**-440**	**-446**	**-684**
Reprises exceptionnelles sur provisions	*Note 5.9*	262	0	0
Dotations exceptionnelles aux provisions	*Note 5.9*	44	262	0
Reprises et dotations exceptionnelles		**218**	**-262**	**0**
Dotations et reprises		**-221**	**-708**	**-634**

5.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges représentent 7 K€ au 31 mars 2017, contre 65 K€ au 31 mars 2016 et 3 K€ au 31 mars 2015. Au 31 mars 2016, les autres charges correspondent à des pertes sur créances irrécouvrables.

5.8. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Différences positives change	24	45	19
Produits nets sur cession de VMP	0	4	7
Produits financiers de participation	0	0	99
Autres intérêts et produits assimilés	350	0	38
Total des produits financiers	**374**	**49**	**162**
Intérêts et charges assimilées	319	487	462
Différences négatives de change	30	14	29
Autres charges financières	7	6	4
Total des charges financières	**356**	**507**	**495**
Résultat financier	**17**	**-458**	**-333**

Au 31 mars 2017, le résultat financier intègre 345 K€ de produits financiers liés à l'abandon de créances des fonds A Plus Rendement 10, UFF Innovation 11 et Innovation Pluriel 3. La convention d'abandon de créances ne prévoit pas de clause de retour à meilleure fortune.

La réduction des charges d'intérêts au 31 mars 2017 provient essentiellement de la baisse des intérêts et charges sur obligations liée à leur conversion, passés à 273 K€ au 31 mars 2017, en comparaison de 448 K€ au 31 mars 2016 et 394 K€ au 31 mars 2015.

Les produits financiers de participation au 31 mars 2015, soit 99K€ correspondent aux dividendes reçus dans le cadre de l'usufruit temporaire que détenait le Groupe sur la SCI Chavin.

5.9. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6	0	2
Produits de cession d'immobilisations	15	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	262	0	0
Total des produits exceptionnels	**283**	**0**	**2**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	379	63	0
VNC des immobilisations cédées	17	0	0
Dotations exceptionnelles aux provisions	44	262	0
Total des charges exceptionnelles	**440**	**325**	**0**
Résultat exceptionnel	**-157**	**-325**	**2**

Au 31 mars 2017, le résultat exceptionnel est principalement constitué :

- d'une reprise nette de provision de 218 K€ (cf. note 4.9), qui correspond principalement à l'application d'une clause de non concurrence en matière de droit du travail et aux frais provisionnés dans le cadre de la conciliation.
- de frais engagés dans le cadre d'un mandat ad hoc, puis d'une conciliation pour un montant de 274 K€. Les besoins de financements, et les actions en justice engagées par l'ancien Président

Directeur Général de la société, ont conduit les dirigeants de placer la Société sous mandat ad'hoc début 2016 pour protéger les intérêts sociaux de la Société. Ces actions en justice se sont traduites par la mise en place d'une conciliation en septembre 2016.

- de l'indemnité versée à l'ancien PDG en application d'une clause de non concurrence en matière de droit du travail pour 92 K€.

Au 31 mars 2016, le résultat exceptionnel est principalement constitué d'une dotation aux provisions de 262 K€ (cf. note 4.9).

5.10. Impôt

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Impôts courants	0	- 1	- 1
Impôts différés (Note [4.6])	-61	10	- 47
Impôts sur les résultats	**-61**	**9**	**- 47**

La preuve d'impôt consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt. Tous les impôts différés ont été comptabilisés dès lors que leur récupération est probable.

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, retenu pour l'établissement des comptes consolidés, et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Résultat consolidé avant impôts	-1 145	-1 199	- 850
Charges fiscales théoriques	***-321***	***-400***	***- 283***
Impact sur l'impôt			
Non reconnaissance des déficits fiscaux	321	400	283
Provision pour indemnités de fin de carrière	-38	6	- 22
Impact des décalages fiscaux	0	1	1
Annulation de la marge interne sur stocks	- 39	3	- 26
Effet lié à la baisse du taux d'impôt	16	0	0
Charge d'impôt inscrite à l'état de résultat net	**- 61**	**9**	**- 47**

Le montant des déficits reportables du Groupe se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Adeunis RF	7 316	5 225	3 501
Déficits reportables	**7 316**	**5 225**	**3 501**

Les déficits d'Adeunis RF sont indéfiniment reportable.

Les déficits d'Adeunis NA ne sont pas reportables.

Les déficits sont activés à hauteur des différences temporaires taxables et au-delà dans la mesure où leur récupération est jugée probable. Au titre des trois exercices, aucun déficit reportable n'a été activé au-delà des différences temporelles taxables qu'ils peuvent compenser compte tenu des historiques de pertes des entités auxquelles ils se rapportent. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un futur proche du fait d'un bénéfice attendu.

5.11. Résultat par action

Le résultat net étant une perte, les instruments existants sont considérés comme relutifs. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net	-1 084	-1 208	-867
Actions Existantes			
Moyenne pondérée d'actions ordinaires	121 410	25 174	25 174
Résultat net par action (en €)	-8,93	-47,99	-34,44
Dilué			
Moyenne pondérée d'actions ordinaires	121 410	25 174	25 174
Résultat net par action (en €)	N/A	N/A	N/A

Le nombre d'instruments existants à chaque clôture est le suivant :

	31 mars 2017		31 mars 2016		31 mars 2015	
Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)	Nombre	Valeur nominale (en €)	Nombre	Valeur nominale (en €)
OCA 2011	0	0	104 997	20	104 997	20
ORA 2014	0	0	75 000	20	50 000	20
OCA 2016	7 311	20	0	0	0	0

NOTE 6 – Autres informations

6.1. Effectif

Catégories	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Adeunis NA	2	2	3
Ouvriers	1	1	1
Employés	11	15	13
Cadres	31	28	27
Effectif	**45**	**46**	**44**

6.2. Parties liées

La société n'a pas de convention avec les parties liées qui soit significative et conclues à des conditions qui ne soient pas des conditions normales de marché.

6.3. Entreprises liées

Il existe une convention entre le Groupe ADEUNIS RF et sa filiale non consolidée, étant précisé que cette dernière, à savoir la SCI Chavin n'est plus considérée comme entreprise liée suite à la fin en octobre 2015 de l'usufruit temporaire détenu par ADEUNIS RF.
Un bail commercial d'une durée de 9 ans, a été signé entre ADEUNIS RF et la SCI Chavin en juillet 2010. Le montant des loyers et charges locatives annuels est de 136 K€ au titre des exercices clos le 31 mars 2017, le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015.

6.4. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du comité de direction et du conseil d'administration. Les rémunérations allouées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Rémunération fixe	355	378	381
Rémunération variable annuelle	65	42	166
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Valorisation des actions attribuées	-	-	-
Garantie sociale de chômage	-	-	-
Avantages en nature	8	9	12
Rémunération	**428**	**430**	**558**

6.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice se ventilent comme suit:

(en euros)		Deloitte & Associés	BDO Rhône-Alpes	Total
31/03/2017	Certification des comptes	7.500	7.500	15.000
	Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	3 300	3.300
31/03/2016	Certification des comptes	-	12.750	12.750
	Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	-	-
31/03/2015	Certification des comptes	-	12.500	12.500
	Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	300	300

6.6. Engagements hors-bilan

Engagements financiers donnés et reçus sur emprunts

Les emprunts précisés ci-dessous dans les engagements donnés figurent déjà au bilan de la Société et sont récapitulés dans le tableau qui suit car ils sont garantis par des sûretés. Les engagements reçus correspondent aux garanties de BPI France Financement sur les emprunts contractés de la Société dans la limite d'une certaine quotité.

(en milliers d'euros)	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Engagements donnés (cautions, nantissement de fonds de commerce)	1.432	816	1.545
Engagements reçus – garantie BPI France Financement	683	422	821

Dans le cadre de certains financements la Société a consenti un nantissement de fonds de commerce au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement des dits prêts.

Les contrats bancaires avec les partenaires financiers n'intègrent pas de covenant bancaire.

Autres obligations contractuelles

Les autres obligations contractuelles non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 mars 2017 :

(en milliers d'euros)	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple *	0	0	0	0
- Bâtiments	*306*	*136*	*170*	*0*
Paiement des intérêts sur emprunts	40	20	19	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	**346**	**40**	**0**	**0**

** Les contrats de location simple correspondent à la somme des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.*

Les autres obligations contractuelles non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 mars 2016 :

(en milliers d'euros)	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple *	0	0	0	0
- Bâtiments	*442*	*136*	*306*	*0*
Paiement des intérêts sur emprunts	28	18	10	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	**470**	**154**	**316**	**0**

** Les contrats de location simple correspondent à la somme des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.*

Les autres obligations contractuelles non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 mars 2015 :

(en milliers d'euros)	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple *	0	0	0	0
- Bâtiments	*578*	*136*	*442*	*0*
Paiement des intérêts sur emprunts	63	36	27	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	**641**	**172**	**469**	**0**

** Les contrats de location simple correspondent à la somme des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.*

Autres engagements :

A la connaissance de la Société, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

20.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ADEUNIS RF

Société anonyme

283 rue Louis Néel
Parc technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

BDO Rhônes-Alpes
20 rue Fernand-Pelloutier
38130 Echirolles
Membre de la Compagnie régionale de Grenoble

ADEUNIS RF

Société anonyme

283 rue Louis Néel
Parc technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017

Aux membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ADEUNIS RF et en application du règlement (CE) n°809/2004 dans le cadre de l'offre au public et de l'admission des actions de la société à la négociation sur le marché Euronext Growth Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société ADEUNIS RF relatifs aux exercices clos le 31 mars 2015, le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017, présentés pour les besoins du prospectus conformément au référentiel français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des principes comptables français, le patrimoine et la situation financière aux 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2015 ainsi que le résultat du Groupe pour chacun des exercices clos à ces dates.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Référentiel comptables » de l'annexe qui présente les éléments sur lesquels repose le maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Echirolles, le 4 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés	**BDO Rhône-Alpes**
Guillaume RADIGUE	Martine PACCOUD
Associé	*Associée*

20.3 Politique de distribution des dividendes

Depuis sa création la société n'a pas distribué de dividende.

Compte tenu du stade de développement de la Société, il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date d'enregistrement du document de base, le Groupe n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe à l'exception (i) d'une procédure commerciale pour laquelle la Société est demanderesse, liée à la non-exécution d'un contrat de prestations d'études et de développement d'un module radio et (ii) de trois litiges dans lesquels la Société a été appelée ou est défenderesse, dont les résumés figurent ci-après :

- Litige commercial : Adeunis a assigné en mars 2015 devant le tribunal de Turin une société pour non-exécution d'un contrat de prestations d'études et de développement d'un module radio, en demandant une indemnisation de 294 300 € au titre de la réparation des dommages causés par rupture du contrat. Une demande reconventionnelle de 233 800 € a été formée. Une conciliation a été engagée en juillet 2016 sans succès. Au jour du présent document de base, le jugement n'a pas encore été prononcé, l'audience ayant été renvoyée au 6 décembre 2017.
- Appel en justice d'Adeunis : Adeunis a été appelée en justice en décembre 2015 par une société après que cette dernière ait elle-même fait l'objet d'une assignation pour défaut d'un de ses produits intégrant une des technologies de la Société. Le tribunal de commerce de Lille Métropole est en charge de l'affaire. En avril 2016, une expertise judiciaire a été ouverte. Pour l'accomplissement de cette expertise quatre réunions ont eu lieu, la dernière en date du 12 septembre 2016. Au jour du présent document de base, la Société n'a pas connaissance d'évolution de ce litige et aucun jugement n'a encore été prononcé.
- Litige prud'homal : un litige relatif à la résiliation du contrat de travail d'une salarié aux torts exclusifs de la Société est actuellement en cours, à l'initiative de la salarié, devant le Conseil de prud'hommes de Grenoble. Au titre de l'ensemble de ses prétentions, la salarié demande que la Société soit condamnée à lui verser la somme de 103 977, 40 €. Au jour du présent document de base, le jugement n'a pas encore été prononcé, l'audience étant prévue en octobre 2017

Pour l'ensemble de ces litiges aucune provision n'a été comptabilisée.

Enfin, en février 2016 un ancien mandataire social a assigné la Société ainsi que les membres du conseil d'administration de cette dernière devant le Tribunal de commerce de Grenoble en vue notamment d'obtenir la nullité des délibérations des conseils d'administration des 29 septembre 2015 (non renouvellement du mandat du président-directeur général et nomination d'un nouveau directeur général, de deux directeurs généraux délégués et d'un président du conseil), et 21 décembre 2015 (exercice des BSORAS T1).

Tous les membres du conseil d'administration de la Société appelés au litige ont notamment formé une demande reconventionnelle en dommages et intérêts pour procédure abusive. Pour sa part, la Société a notamment demandé la nullité de l'assignation. Dans l'hypothèse où une nullité des délibérations des conseils d'administration des 29 septembre 2015 et 21 décembre 2015 seraient prononcées par le juge, cela entraînerait la remise en l'état des parties. La Société considère toutefois que le risque de remise en cause de ces délibérations est très faible.

En 2016-17, la Société a provisionné dans ses comptes une somme de 132.300 € correspondant au montant dû au titre de la mise en œuvre de la clause de non concurrence. En effet, le pacte d'actionnaire du 24 juillet 2014 prévoit à l'article 7.1.2 une clause de non concurrence vis-à-vis des fondateurs dont faisait parti Monsieur Vincent. En contrepartie de l'obligation de non concurrence, il est prévu que le fondateur reçoive une compensation annuelle versée mensuellement et calculée, sur la base, pour chaque mois, de un douzième de cinquante pour cent de sa rémunération annuelle brute fixe et variable.

A ce jour, le demandeur n'a pas répondu aux conclusions formulées par la Société et les membres du conseil.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commercial

A l'exception de ce qui est décrit dans le présent document de base, se référer à la section 12.1 du présent document de base, il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 mars 2017.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social de la Société s'élève à 5 784 812 € divisé en 1 446 203 actions de 4 € de valeur nominale chacune, et de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

À la date du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2017 a conféré au Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth au plus tard le 31 décembre 2017, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation a été consentie pour une période de dix-huit mois.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue:

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ADEUNIS, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 septembre 2017 dans sa vingt-huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 300% du prix de la première cotation de l'action de la Société.

En conséquence de l'objectif d'annulation, ladite Assemblée Générale a également autorisé le Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth au plus tard le 31 décembre 2017, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 24 mois.

21.1.4 Capital potentiel

21.1.4.1 Obligations convertibles en actions

A la date d'enregistrement du présent document, des obligations convertibles (OCA_{2016}) ont été émises par la Société.

L'Assemblée Générale du 14 novembre 2016 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 151.995,69 euros représenté par 7 311 OCA d'une valeur nominale unitaire de 20,79 euros.

Les 7 311 OCA ont été émises avec suppression du droit préférentiel de souscription dans les proportions suivantes :

Souscripteurs	**Nombre OCA $_{2016}$**	**Montant de la souscription**
A Plus Rendement 10	2 697	56 070,63 €
UFF Innovation 11	3 831	79 649,49 €
Innovation Pluriel 3	783	16 278,57 €
Total	**7 311**	**151 995,69 €**

Chaque OCA_{2016} donne droit à cinq actions ordinaires de la société de quatre euros de valeur nominale (après prise en compte de la division par cinq de la valeur nominale de la Société décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2017).

Les fonds A Plus Rendement 10 et UFF Innovation 11 ont cédé leurs 6 528 OCA_{2016} au profit de fonds gérés par TempoCap2 GP le 27 juin 2017.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire figurent ci-dessous :

	OCA 2016
Date d'Assemblée ayant décidé l'émission	14 novembre 2016
Montant en euros de l'emprunt obligataire convertible	151 995, 69 euros
Nombre d'OC dont l'émission a été décidée : Dont OC détenues par les mandataires sociaux : FCPI Innovation Pluriel 3 (fonds géré par Aplus Finance) ; TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP (fonds gérés par TempoCap 2 GP).	7 311 7 311
Prix d'émission d'une OCA2016	20,79 euros
Taux d'intérêt des OCA2016	5 %
Date d'échéance des OCA2016	30 novembre 2017*

* L'ensemble des OCA_{2016} non converties sera intégralement remboursé par la Société à la date du premier anniversaire de leur émission, soit le 30 novembre 2017, étant précisé que les OCA_{2016} peuvent être uniquement converties en cas de défaut de remboursement le 30 novembre 2017 ou en cas de défaut de paiement de l'intérêt ou des intérêts de retard.

Suite à la décision d'Assemblée Générale du 4 septembre 2017 et à l'approbation préalable de l'Assemblée des porteurs d'OCA2016 du même jour, le contrat d'émission des OCA2016 a été modifié afin de prévoir que la Société pourra demander, si bon lui semble, en une seule fois, le remboursement anticipé des OCA2016.

Il est précisé que la Société envisage de rembourser en intégralité cet emprunt obligataire dans le courant du mois de septembre 2017, avant le visa de l'opération.

21.1.4.2 Plan de stocks options

Néant.

21.1.4.3 Attributions gratuites d'actions

A la date d'enregistrement du présent document, une première tranche d'actions gratuites a été attribuée à Monsieur Pascal Saguin, Directeur Général, et Messieurs Frank Fischer et Bertrand Million, Directeurs Généraux Délégués, sous conditions de présence, ce qui pourrait conduire à la création de 92 310 actions ordinaires nouvelles (après prise en compte de la division par 5 de la valeur nominale des actions par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 4 septembre 2017).

	Plan (tranche 1)
Date d'assemblée	4 septembre 2017
Date du conseil d'administration	4 septembre 2017
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont attribuées à : Pascal Saguin Frank Fischer Bertrand Million	 30 770 30 770 30 770
Date d'acquisition des actions*	4 septembre 2018
Date de fin de période de conservation	4 septembre 2019
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 11 septembre 2017	N/A
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	N/A
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice (en période d'acquisition)	N/A

**L'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de présence des bénéficiaires.*

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses trois dirigeants mandataires sociaux, la Société procédera en outre à l'attribution gratuite d'une deuxième tranche d'actions au profit du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth.

Cette attribution porterait leur détention d'actions gratuites à 8% du capital post-introduction en bourse. Le nombre d'actions attribué serait réparti de la façon suivante : 50 % au bénéfice de Monsieur Pascal SAGUIN et 25 % chacun au bénéfice de Messieurs Bertrand MILLION et Franck FISCHER.

La période d'acquisition expirera le 31 juillet 2019 et débutera à compter de la décision du Conseil fixant le nombre d'actions gratuites attribué à chaque bénéficiaire, étant précisé que ce Conseil sera celui qui constatera l'augmentation de capital et la modification des statuts à la suite de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. La période de conservation sera fixée à une année à compter de l'attribution effective des actions.

L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2019.

21.1.4.4 Bons de souscription d'actions

Le conseil d'administration du 4 septembre 2017 a indiqué qu'il envisageait de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions selon les modalités suivantes : .

- Bénéficiaires : Monsieur Pascal SAGUIN pour 50% du nombre des BSA, chacun de Messieurs Bertrand MILLION et Frank FISCHER pour 25% du nombre des BSA ;
- Nombre de BSA à émettre : devra permettre à leurs titulaires, globalement, de détenir 5% du capital social post introduction des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth ;

- Prix d'émission de chaque BSA : à fixer après proposition par un expert indépendant ;
- Chaque BSA donnera le droit de souscrire une action de la Société ;
- Prix d'émission d'une action par exercice d'un BSA : prix d'introduction de l'action de la Société sur le marché EURONEXT GROWTH majoré de 20%, sans que ce prix puisse être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action ADEUNIS aux 10 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, majorée de 10% ;
- Période d'exercice : pendant 30 mois, à compter du 19ème mois suivant la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, sous réserve que la moyenne des cours de clôture de l'action au cours des 6 derniers mois précédant l'exercice ait été supérieure de 20% au cours d'introduction,

Un Conseil d'administration devrait se réunir, après la réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, en vue de décider l'émission et l'attribution des BSA dans les conditions mentionnées ci-dessus.

21.1.4.5 Synthèse des instruments dilutifs

A la date d'enregistrement du présent document de base, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 92 310 actions (après division du nominal par 5, décidée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017), soit une dilution maximale de 6% sur la base du capital dilué.

La dilution en droits de vote est identique.

21.1.5 Capital autorisé

A la date d'enregistrement du présent document de base, le conseil d'administration dispose des délégations et des autorisations financières mentionnées dans le tableau ci-après consenties par l'assemblée générale mixte du 4 septembre 2017

	Durée de validité	**Plafond (valeur nominale)**	**Prix d'émission des actions**
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public en prévision de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth *(18ème résolution)*	26 mois	5 200 000 € *Plafond indépendant*	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place
Autorisation d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth *(19ème résolution)*	30 jours à compter de la clôture de l'augmentation de capital prévue à la 18ème résolution	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	-

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Prix d'émission des actions
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE *(20ème résolution)*	26 mois	0,5 % du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de l'augmentation de capital *Plafond indépendant*	Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription* *(23ème résolution)*	26 mois	Pour les actions : 3 600 000 € Pour les titres de créances : 15 000 000 € *Plafonds indépendants*	Le prix d'émission sera déterminé par le conseil d'administration dans les plafonds fixés par l'assemblée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public* *(24ème résolution)*	26 mois	Pour les actions : 2 700 000 € Pour les titres de créances : 10 000 000 € *Plafond indépendants*	(1)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé* *(25ème résolution)*	26 mois	Pour les actions : 3 600 000 € Et dans la limite de 20% du capital par an Pour les titres de créances : 10 000 000 M€ *Plafond indépendants*	(2)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires* *(26ème résolution)*	30 jours à compter de la clôture de l'augmentation de capital prévue aux 23ème, 24ème ou 25ème résolutions	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	-
Autorisation en vue d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (à savoir, les mandataires sociaux dirigeants ou non et cadres salariés de la société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce) * *(27ème résolution)*	18 mois	10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action ADEUNIS aux 10 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons majorée de 10%.
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions* *(9ème résolution)*	18 mois	10% du nombre d'actions composant le capital social	Le prix maximum d'achat est fixé à 300% du prix de la première cotation de l'action de la société.

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Prix d'émission des actions
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions* *(28ème résolution)*	24 mois	Dans la limite de 10% du capital sur une période de 24 mois	-
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes *(29ème résolution)**	26 mois	15 000 000 € *Plafond Indépendant*	-
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées *(38ème résolution)*	38 mois	10% du capital social existant au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration *Plafond indépendant*	-

** Sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth au plus tard le 31 décembre 2017.*

(1) le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration selon les modalités suivantes :

- conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du Code de commerce, le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 15%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus,
- pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris les bons de souscription autonome, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'Administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus,
- la conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum visé ci-dessus.

(2) le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration selon les modalités suivantes :

- conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du Code de commerce, le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 20 %, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus,
- pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris les bons de souscription autonome, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'Administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus,
- la conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum visé ci-dessus.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune option, ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option, sur le capital de la Société, à l'exception du pacte signé entre les actionnaires de la Société en date du 24 juillet 2014 qui sera automatiquement résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices.

Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises ou annulées	Montant nominal (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Montant nominal cumulé du capital social (€)	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale (€)	Valeur par action (€)	Qualité des bénéficiaires
25 octobre 2016	Augmentation de capital (conversion de 104 997 OC 2011)	101 007	2 020 140	79 796	2 523 620	126 181	20	20,79	(1)
14 novembre 2016	Augmentation de capital	98 160	1 963 200	77 546	4 486 820	224 341	20	20,79	(2)
30 novembre 2016	Augmentation de capital	48 100	962 000	37 999	5 448 820	272 441	20	20,79	(3)
4 septembre 2017	Division du nominal par 5	1 089 764	-	-	5 448 820	1 362 205	4	-	-
eptembre 2017	Augmentation de capital	83 998	335 992	713 983	5 784 812	1 446 203	4	12,5	(4)

(1) A Plus Finance, membre du conseil d'administration.

(2) FCPR Capital Export, fond géré par Capital Export, membre du conseil d'administration.

(3) FCPR Capital Export, fond géré par Capital Export, membre du conseil d'administration, FCPI Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014, fonds gérés par A Plus Finance, membre du conseil d'administration.

(4) FCPR Capital Export, fond géré par Capital Export, membre du conseil d'administration, FCPI Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014, fonds gérés par A Plus Finance, membre du conseil d'administration, TempoCap2 et TempoCap 2S LP fonds gérés par TempoCap2 GP, membre du conseil d'administration.

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Noms	31 mars 2015		31 mars 2016		31 mars 2017	
	Capital existant		Capital existant		Capital existant	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
A Plus Finance (1)	2 526	10,03	2 526	10,03	130 269	47,82
FCPR Capital Export	5 373	21,34	5 373	21,34	130 269	47,82
Financiers	**7899**	**31,37**	**7 899**	**31,37**	**260 538**	**95,64**
HV Investissement (2)	10 499	41,71	10 499	41,71	10 499	3,85
Hervé Vincent (3)	246	0,98	246	0,98	246	0,09
PC Investissement	5 372	21,34	5 372	21,34	-	-
Fondateurs	**16 117**	**64,02**	**16 117**	**64,02**	**10 745**	**3,94**
Muriel BETHOUX	578	2,30	578	2,30	578	0,21
Pascal SAGUIN	578	2,30	578	2,30	578	0,21
Dirigeants mandataires sociaux	**1156**	**4,60**	**1156**	**4,60**	**1156**	**0,42**
Autres	2	-	2	-	2	-
TOTAL	**25 174**	**100**	**25 174**	**100**	**272 441**	**100**

(1) Au travers des fonds suivants : Fonds A Plus Rendement 10, FIP Innovation Pluriel 3, FCPI UFF Innovation 11 et FIP A Plus Transmission 2014

(2) Holding détenue par Hervé Vincent

(3) Président de la Société jusqu'à la nomination de Muriel BETHOUX à l'occasion de l'assemblée générale du 28 septembre 2016

21.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Se reporter au tableau figurant à la section 18.1 du présent document de base

21.2 Acte constitutif et statuts

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications et mises en harmonie statutaires décidées par l'assemblée générale mixte du 4 septembre 2017, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth.

21.2.1 Objet social

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la commercialisation, distribution, importation et exportation de matériels et produits électroniques et mécaniques,
- l'étude, la conception et réalisation de matériels, produits et composants électroniques et mécaniques,
- la fabrication de ces matériels et produits,
- toutes activités de bureau d'études relatives aux produits et activités ci-dessus,
- la vente et la réalisation de toutes prestations des services relatives aux produits et activités ci-dessus,
- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements de cette nature, la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires rentrant directement dans l'objet ci-dessus et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes,
- la participation de la Société, pour tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et
- généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Conseil d'administration

- Composition

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

- Présidence

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine, le cas échéant, sa rémunération.

Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 70 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Réunion du Conseil d'administration

Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

La convocation se fait par tous moyens de communication écrit dans un délai de cinq (5) jours calendaires sauf cas d'urgence et à l'exception des cas où les membres seraient tous présents ou représentés ou auraient renoncé à aux délais de convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, cette disposition n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions relatives à la nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

- Pouvoirs du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

21.2.2.2 Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 70 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions du directeur général s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration fixe, le cas échéant, la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués. Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Formes de titres

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions et tous les autres titres émis par la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.3.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

21.2.3.5 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.6 Titres au porteur identifiables

La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

21.2.3.7 Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer à la section 21.1.3 du présent document de base.

21.2.3.8 Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres. Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées Spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le conseil d'administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 2/3 ou 90% du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai 4 jours de bourse, avant clôture, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Les modifications du capital s'effectuent conformément à la réglementation en vigueur.

22. CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

Les relations contractuelles courantes sont régies par les Conditions Générales de Vente de la Société, en vertu desquelles, entre autres :

- Les factures sont payables à réception de cette dernière pour des montants inférieurs à 500 euros hors taxes et trente jours nets date de facture pour les montants supérieurs à cette somme,
- Le transfert de propriété des ouvrages réalisés ou produits vendus par la Société est suspendu jusqu'au complet paiement du prix par le client,
- Pour toute contestation le tribunal de commerce de GRENOBLE est seul compétent, nonobstant pluralité des parties ou appel en garantie.

22.1 Contrat de partenariat commercial

La Société a conclu le 24 octobre 2016 pour une durée de trois ans (renouvelable tacitement pour la même période) avec ALKANTE un contrat de partenariat commercial pour la fourniture par cette dernière d'une plateforme d'exploitation des données issues des transmetteurs RF Adeunis (collecte, stockage, analyse, visualisation). En cas de manquement aux obligations contractuelles de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, la partie qui s'en prévaudra pourra résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant une durée de quinze jours à compter de sa réception.

22.2 Contrat commercial avec Sarp

La Société a conclu le 26 décembre 2016 pour une durée de quatre ans incompressible à compter du 1er janvier 2017 un contrat au terme duquel elle met à disposition de la société SARP des produits connectés et fournit un service informatique lié au traitement des données générées par ces produits. En tout état de cause, le contrat prendra fin au plus tard le 31 décembre 2020. En cas de manquement aux obligations contractuelles de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, la partie qui s'en prévaudra pourra résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant une durée de quinze jours à compter de sa réception.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1 Désignation des experts

Néant.

23.2 Désignation des tiers

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de la Société (283, Rue Louis Néel Parc Technologique Pré Roux 38 920 Crolles). Le présent document de base peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.adeunis-bourse.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.adeunis-bourse.com).

La Société ne réalisera pas de communication trimestrielle de son activité.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A la date du présent document de base, la Société ne détient aucune participation dans le capital d'aucune autre société.

26. GLOSSAIRE

3GPP	*3rd Génération Partnership Project* Coopération entre organismes de standardisation en télécommunications tels que l'UIT (union internationale des télécommunications), l'ETSI (Europe), l'ATIS (Amérique du Nord) et le TTA (Corée du Sud), etc., qui produit et publie les spécifications techniques pour les réseaux mobiles de 3e (3G) et 4e générations (4G). 3GPP assure par ailleurs la maintenance et le développement de spécifications techniques pour les normes mobiles de la famille GSM, notamment pour le GPRS, l'EDGE, l'UMTS, le LTE et le LTE Advanced.
AFNOR	Association Française de NORmalisation Organisation officielle en charge des normes en France.
Big data	Mégadonnées désignant des ensembles de données qui deviennent tellement volumineux qu'ils en deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information.
Cloud	Littéralement le nuage, est l'exploitation de la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement l'internet.
Data as a Service	Ou DaaS, est une technique consistant à faire payer un abonnement pour l'accès à un dépôt de données via une interface fournie par le fournisseur.
Device	Appareil ou périphérique.
ERP	*Energy Related Products* Directive européenne qui incite les fabricants et / ou les importateurs à proposer des produits conçus pour réduire leur impact global sur l'environnement, et notamment les ressources consommées pendant leur fabrication et leur traitement en fin de vie.
FCC	*Federal Communications Commission* Agence indépendante chargée de réguler les télécommunication, les contenus des émission de radio, télévision et interne
IEEE	*Institute of Electrical and Electronics Engineers :* Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens Association professionnelle constituée d'ingénieurs électriciens, d'informaticiens, de professionnels du domaine des télécommunications, etc. et qui compte plus de 400 000 membres à travers le monde. L'organisation a pour but de promouvoir la connaissance dans le domaine de l'ingénierie électrique (électricité et électronique).
IoT	*Internet Of Things* ou Internet des Objets en français (IDO)
IP	*Internet Protocole* : protocole internet Famille de protocoles de communication de réseaux informatiques conçus pour être utilisés par Internet. Ils permettent un service d'adressage unique pour l'ensemble des terminaux connectés. L'adresse IP est un numéro d'authentification qui est attribué à chaque appareil connecté à un réseau informatique.

FOTA	*Firmware Over The Air* Accès à distance à un programme qui permet aux équipements de fonctionner
LoRa™	Technologie permettant la communication à bas débit, par radio, d'objets communicants. Semtech, fournisseur de semi-conducteurs, promeut cette technologie grâce à la LoRa Alliance créée en 2015.
LPWAN	*Low Power Wide Area Network :* Réseau à longue portée et faible consommation Dans le domaine de l'IoT, réseau adapté pour des communications éloignées, à faible débit et pour des objets dotés de capteurs connectés à une batterie.
LTE	*Long Term Evolution* Evolution des normes de téléphonie mobile GSM/EDGE, CDMA2000, TD-SCDMA et UMTS, définie par le consortium 3GPP.
M2M	*Machine to Machine* : communication de machine à machine Utilisation des télécommunications et de l'informatique pour permettre des communications entre machines, et ceci sans intervention humaine.
MTC	*Machine Type Communication* Evolution de la norme LTE définie par le 3GPP pour l'utilisation des réseaux 3G et 4G dans le domaine de l'IoT
RAN	*Radio Acces Network* Partie radio d'un système de télécommunication mobile. Réseau qui se trouve entre un objet accessible à distance et le cœur de réseau, et permet de communiquer avec ce dernier.
REACH	*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals* Règlement européens qui a permis la création d'un système communautaire d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques géré par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
Roaming	Capacité d'un objet communicant de passer de son réseau nominal à un autre réseau géré par un opérateur tiers
RoHS	*Restriction of Hazardous Substances* Directive européenne qui vise à limier l'utilisation de six substances dangereuses.
Smart cities	Villes intelligentes ou territoires intelligents au sens large. Ville ou territoire utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services ou encore réduire ses coûts.
Smart meter	Compteur intelligent Compteur énergétique capable de suivre en détail, et souvent en temps réel, la consommation d'un bâtiment, d'une entreprise ou d'un foyer. Il est communicant et transmet par différents canaux (courant porteur, internet, téléphone) les informations recueillies.
Smart building ***Smart home***	Immeuble/maison intelligent(e) Mettre de l'intelligence sur le réseau électrique des bâtiments connectés (maison, immeuble d'habitations ou de bureaux) pour faciliter et améliorer la gestion de l'énergie et des appareils électriques sur le réseau.

SIM	*Subscriber Identity Module* Puce contenant un microcontrôleur et de la mémoire.
UDP	*User Datagram Protocol* Un des principaux protocoles de télécommunication utilisés par Internet. Le rôle de ce protocole est de permettre la transmission de données de manière très simple entre deux entités, chacune étant définie par une adresse IP et un numéro de port.
UNB	*Ultra Narrow band :* bande (radio) très étroite Dans le domaine de l'IoT, principe de transmission sur canal très étroit, à débit fixe.
WMbus	Wireless Meter bus Standard radio Européen pour la collecte à distance des compteurs de gaz et d'eau.